



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

**17<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 29 septembre 2014, à 9 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kutesa. . . . . (Ouganda)

*La séance est ouverte à 9 h 5.*

## Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

#### Allocution de M. Gabriel Arcanjo Ferreira da Costa, Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

*M. Gabriel Arcanjo Ferreira da Costa, Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Gabriel Arcanjo Ferreira da Costa, Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Da Costa** (Sao Tomé-et-Principe) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole pour la première fois devant l'Assemblée en qualité de Premier Ministre et chef de gouvernement et

de représenter avec fierté la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session et de vous assurer de notre plein appui pendant une session qui, nous l'espérons, sera couronnée de succès. Votre élection témoigne de la reconnaissance par les États Membres de l'expérience acquise par la République de l'Ouganda et du rôle toujours plus grand joué par le continent africain au sein de la communauté internationale dans le renforcement de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale. Elle témoigne également des efforts que vous avez consacrés à la réalisation du développement durable dans les pays en développement, auxquels il convient d'ajouter vos remarquables qualités professionnelles, comme en attestent vos connaissances techniques et votre expérience personnelle. Nous sommes persuadés que votre expérience de diplomate contribuera grandement à l'issue positive de nos travaux et nous aidera à explorer les moyens grâce auxquels nous pourrions résoudre les questions d'importance majeure pour la communauté internationale.

Nous nous félicitons du thème important et pertinent choisi pour la présente session, « Elaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». Une

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-55182(F)



Document adapté

Merci de recycler



fois arrêté et structuré comme il convient, il ne fait aucun doute que le programme de développement pour l'après-2015 s'avérera utile pour accompagner les pays en développement, en particulier les pays du continent africain, vers un développement durable.

Nous tenons à exprimer nos remerciements au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'efficacité, le désintéressement et le sérieux avec lesquels il dirige l'Organisation. Nous félicitons M. John William Ashe pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels il a présidé pendant ces 12 derniers mois les débats de la soixante-huitième session de l'Assemblée.

Face à la persistance de la crise économique et financière qui ravage le monde, le bien-fondé du thème choisi pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale apparaît clairement. Nous devons unir nos efforts et les concentrer sur la recherche d'un avenir prometteur et plus juste, auquel nos peuples aspirent légitimement. À cette fin, l'Afrique a identifié six piliers sur lesquels doit reposer le développement durable : la transformation économique structurelle et la croissance ouverte; la science, la technologie et l'innovation; le développement axé sur le peuple; la viabilité écologique, la gestion des ressources naturelles et la gestion des catastrophes; la paix et la sécurité; le financement et les partenariats.

De notre point de vue, ces piliers reflètent les aspirations des nations africaines. Tous les partenaires du continent africain doivent les prendre en considération dans les efforts difficiles qu'ils consentent pour parvenir à un développement durable et équitable et rehausser la dignité de leurs peuples. Ainsi, Sao Tomé-et-Principe plaide pour le développement durable en Afrique, sur la base des piliers proposés par l'Union africaine. Nous demandons à l'ONU d'adapter son programme aux réalités spécifiques de l'Afrique, sans perdre de vue les avancées réalisées par certains pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Il ne fait aucun doute que la raison d'être de l'ONU est de préserver la paix et la sécurité dans le monde, condition *sine qua non* pour la promotion du développement. Cependant, face aux changements profonds que le monde a connus depuis la création de l'Organisation en 1945, il convient de souligner la nécessité urgente de l'adapter aux nouveaux enjeux de notre époque. Aussi demandons-nous à nouveau que le processus de réforme de l'ensemble du système des Nations Unies soit accéléré afin de le rendre plus dynamique, représentatif, efficace et légitime,

permettant ainsi de préserver la paix et la sécurité et de promouvoir le développement à l'échelle mondiale.

Nous continuons malheureusement de constater la persistance de zones de conflit et de l'émergence de nouvelles tensions à travers le monde, avec les incidences particulièrement inquiétantes qui en découlent sur le plan humanitaire. Au Mali et en République démocratique du Congo, en dépit d'une relative stabilisation des zones de conflit que nous devons aux efforts des Nations Unies, les opérations conjointes doivent se poursuivre si l'on veut consolider et renforcer les acquis.

Nous nous félicitons du règlement de la situation en Guinée-Bissau, où le processus de transition a conduit à l'élection d'un nouveau président de la République et d'un nouveau gouvernement, permettant ainsi à ce pays d'être en conformité avec les processus institutionnels réguliers et démocratiques. Toutefois, il incombe à la communauté internationale, en particulier à l'ONU, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à la Communauté des pays de langue portugaise de poursuivre leur collaboration et de conjuguer leurs efforts pour renforcer la primauté du droit et permettre ainsi à notre nation sœur de contribuer davantage au progrès et au bien-être de son peuple.

C'est avec une immense satisfaction et un sentiment de fraternité que nous rendons hommage aux acteurs politiques du Mozambique pour leur grande maturité et pour avoir pris en compte les intérêts suprêmes de leur peuple en signant récemment un accord de paix, évitant ainsi d'autres souffrances et pertes en vies humaines.

En ce qui concerne la République centrafricaine, nous saluons la décision prise par l'ONU de déployer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine afin de mettre un terme aux souffrances endurées par le peuple de ce pays et ouvrir la voie à la réconciliation nationale. Le processus de réconciliation commencé avec le récent forum de Brazzaville devrait aboutir au processus de Bangui et à la tenue d'élections. Cela devrait offrir une chance de régler la grave crise que traverse la République centrafricaine, qui appartient à notre sous-région, et lui permettre un retour à la normale sur le plan institutionnel.

En ce qui concerne le Soudan du Sud, nous encourageons les initiatives visant à convaincre les parties au conflit d'entamer des négociations en vue de

rechercher des solutions aux divergences actuelles et de faire cesser les souffrances infligées aux populations civiles. La persistance de la situation au Sahara occidental est un autre motif d'inquiétude pour nous. Elle exige de la communauté internationale un engagement plus net, de façon que le long processus de négociation puisse enfin aboutir. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel à toutes les parties intéressées afin qu'elles retournent à la table des négociations et parviennent à une solution politique mutuellement acceptable.

Devant la résurgence d'actes de terrorisme international partout dans le monde, il est impérieux que tous les membres de la communauté internationale coordonnent leur action, car il n'existe pas d'autre moyen pour le monde de pouvoir surmonter ce fléau. À ce sujet, nous tenons à faire part de nos craintes et de notre préoccupation face aux actes perpétrés par Boko Haram dans notre pays voisin, la République fédérale du Nigéria, et les conséquences de tels actes. Le Nigéria est un pays avec lequel Sao Tomé-et-Principe entretient des liens d'amitié et de nombreuses relations d'entente et de coopération dans des domaines d'intérêt commun.

Nous sommes également préoccupés par le phénomène récent de l'État islamique et ses incidences. Le Moyen-Orient continue malheureusement d'être le théâtre de conflits sanglants. Ces conflits ont causé d'immenses pertes en vies humaines, en raison de la poursuite des hostilités entre Israël et la Palestine, dont le monde a pu constater les conséquences dévastatrices. Aussi saluons-nous la conclusion récente d'un cessez-le-feu entre les deux parties et renouvelons notre appel en faveur d'une solution négociée permettant au peuple palestinien de jouir de son droit à décider de son propre destin et à l'État d'Israël d'exister, conformément aux résolutions pertinentes.

De la même façon, il n'existe pas de solution militaire au conflit interne persistant que connaît la Syrie, qui s'est également traduit par des conséquences désastreuses sur le plan humanitaire. Par conséquent, nous saluons la conclusion récente d'un cessez-le-feu entre les parties et renouvelons notre appel pour qu'un compromis soit trouvé, avec l'aide et le soutien de la communauté internationale, afin de mettre un terme aux hostilités, d'ouvrir la voie à un dialogue sincère à la table des négociations et d'aboutir à une solution politique aux fins d'une paix durable.

En ce qui concerne le conflit en Ukraine, qui cause également de nombreuses pertes en vies humaines, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

déplore la situation et appelle les parties à s'acheminer rapidement, par la voie du dialogue, au règlement de leurs divergences. Il appartient à la communauté internationale de tout mettre en œuvre pour faciliter ce dialogue.

Je suis certain que l'Assemblée conviendra avec moi que la sécurité mondiale est cruciale pour le développement durable de nos pays. En conséquence, étant donné que Sao Tomé-et-Principe est située au centre du golfe de Guinée, une région fortement touchée par la piraterie, le terrorisme, le trafic de stupéfiants et d'autres actes illicites commis en mer, nous avons pris des mesures au niveau national pour combattre ces phénomènes, à savoir l'élaboration d'un cadre législatif pour moderniser les forces armées, fondé sur une stratégie résolument tournée vers la mer et ses ressources.

Au niveau sous-régional, nous avons œuvré, dans le cadre du partenariat tripartite de la CEDEAO, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée, à la mise en œuvre des recommandations du Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité dans le golfe de Guinée, qui s'est tenu à Yaoundé. À cet égard, nous saluons les progrès réalisés dans la mise en place du Centre de coordination interrégional, qui doit entrer très prochainement en fonctions, et nous réitérons notre appel à la communauté internationale afin qu'elle continue de nous accompagner dans la difficile tâche consistant à assurer notre sécurité collective.

Nous sommes fermement convaincus que l'adoption de mesures destinées à réduire les effets négatifs des changements climatiques incombe aussi bien aux pays en développement qu'aux pays développés, afin d'assurer la continuité du mécanisme pour un développement propre, en particulier pour les pays les moins avancés, et de mobiliser la volonté politique nécessaire pour conclure un accord mondial juridiquement contraignant, par le biais de l'adoption d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, lors de la vingt-et-unième Conférence des parties, prévue à Paris, en 2015.

L'embargo commercial imposé depuis des décennies à Cuba est une autre source de préoccupation pour nous, c'est pourquoi nous renouvelons notre appel à la levée des sanctions. Cuba doit pouvoir relever ses défis économiques et sociaux dans un environnement normal, à l'abri des restrictions imposées par ces sanctions, et de mieux tirer parti des possibilités de

nouer des relations commerciales, sur un pied d'égalité, avec d'autres États Membres de l'Organisation.

Le continent africain est à nouveau frappé par une épidémie de fièvre hémorragique causée par le virus Ebola, avec des conséquences incalculables. Face au niveau élevé de mortalité et aux effets dévastateurs de la maladie, d'une part, et au risque qu'elle s'étende à d'autres régions du monde, d'autre part, nous devons trouver d'urgence les synergies nécessaires pour mener une lutte absolue contre cette maladie et sauver des milliers de vies menacées par ce terrible fléau.

Jusqu'à présent, aucun cas d'Ebola n'a heureusement été détecté à Sao Tomé-et-Principe. Toutefois, compte tenu de la vulnérabilité de notre pays, de sa faiblesse économique et financière et du manque d'expérience de nos structures de santé pour faire face à cette épidémie, nous avons élaboré un plan d'urgence et mis en place des mesures préventives, notamment des restrictions sur l'accès à nos ports et aéroports, ce qui risque d'avoir un impact sur notre économie déjà fragile. Les membres comprendront que nous devons compter sur l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé et sur le soutien et l'expérience de nations amies afin de protéger notre population contre toutes les sources et formes de contamination. À cet égard, nous saluons la décision prise par le Secrétaire général d'organiser une réunion de haut niveau, en marge de la présente session, pour débattre de cette question et prendre des mesures adéquates.

Je voudrais pour terminer souligner la situation de calme et de progrès qui prévaut de part et d'autre du détroit de Taiwan. Nous nous félicitons de cette évolution et encourageons les parties à poursuivre leurs relations par le biais de négociations. Notre pays se réjouit de la participation de la République de Chine à Taiwan à l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la Santé et approuve le fait que Taiwan ait été invitée, pour la première fois depuis 1971, à participer en 2013 à l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Aussi, étant donné le potentiel considérable de Taiwan, nous voudrions que sa participation soit élargie à d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, telle la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, ce qui pourrait s'avérer particulièrement utile à la communauté internationale.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer la volonté de notre pays de continuer à participer aux efforts visant à mobiliser les volontés et à favoriser les synergies dans la mise en œuvre des principes fondamentaux et des nobles objectifs qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies.

Certes, nous sommes aujourd'hui un pays démocratique, avec une communauté de citoyens libres, mais nous devons faire face dans l'avenir à de nouveaux défis. C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour renforcer la démocratie, afin que nos citoyens puissent participer plus activement à notre existence collective et que le débat politique soit plus large et responsable. Il faut espérer que ces mesures permettront à toutes les forces politiques de parvenir à des compromis qui serviront de base aux réformes dont a besoin notre pays. Nous sommes pleinement conscients du fait que les performances de notre économie dépendent de la stabilité politique et de la confiance de nos citoyens dans leurs institutions démocratiques.

Je ne saurais achever ma déclaration sans informer l'Assemblée de la tenue tant attendue, le 12 octobre prochain, à Sao Tomé-et-Principe, des élections législatives, régionales et locales. Le processus électoral se déroule dans un climat tout à fait normal. Nous sommes parvenus à surmonter les difficultés financières liées à ces élections, grâce au soutien généreux de nos partenaires de développement, auxquels nous exprimons notre profonde reconnaissance et notre estime. Nous ne doutons pas que les résultats de ces élections seront transparents et justes, comme le veut notre tradition, et que notre pays continuera d'être un modèle de démocratie dans notre sous-région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Gabriel Arcanjo Ferreira da Costa, Premier Ministre de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, est escorté de la tribune.*

#### **Allocution de M. Manuel Vicente, Vice-Président de la République d'Angola**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République d'Angola.

*M. Manuel Vicente, Vice-Président de la République d'Angola, est escorté à la tribune.*



**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Manuel Vicente, Vice-Président de la République d'Angola, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Vicente** (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement de la République d'Angola, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session et de vous assurer du soutien de mon pays dans l'accomplissement de votre tâche. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur John William Ashe pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente. Nous adressons enfin nos chaleureuses salutations au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le félicitons pour son attachement à la recherche de solutions aux problèmes auxquels se heurte la communauté internationale.

La présente session de l'Assemblée générale se déroule dans un contexte préoccupant en raison de l'aggravation des tensions internationales, de l'intensification des conflits et de l'augmentation des crises au niveau mondial, ce qui exige des solutions efficaces et durables. Chacun convient que les solutions aux défis mondiaux doivent être recherchées dans le cadre de négociations multilatérales en prenant en compte les spécificités de chaque pays et de chaque peuple. L'Organisation des Nations Unies a toujours été et continuera d'être le lieu où les États Membres participent au processus décisionnel sur les questions intéressant la communauté internationale et veillent à la sauvegarde des valeurs universelles de tolérance et de coexistence pacifique et harmonieuse des pays et des peuples, conformément aux principes établis par la Charte des Nations Unies et le droit international.

L'Angola voudrait souligner à nouveau combien il importe que tous les États Membres s'associent aux efforts mis en œuvre pour que l'ONU soit une organisation forte et efficace, qui serve de base à un ordre juridique plus équilibré, juste et ouvert et au système de sécurité mondiale, tout en encourageant la confiance entre les États et en renforçant les relations d'amitié et la coopération internationale. L'Organisation doit prêter une attention particulière à la résurgence des conflits armés et à leurs conséquences négatives pour les populations, à la circulation des armes, à la traite des êtres humains et au trafic de stupéfiants, au crime transnational organisé, au terrorisme et à la piraterie,

étant donné l'incidence négative de ces phénomènes sur le développement économique et, par voie de conséquence, sur l'amélioration des conditions de vie.

L'intégrisme religieux dans certains pays d'Afrique a pris des proportions alarmantes qui font peser une menace sur la sécurité régionale, avec de graves conséquences pour la paix, la stabilité et le développement. L'Angola condamne fermement les actes perpétrés par des groupes terroristes et appuie les efforts déployés pour neutraliser totalement ces groupes. L'Angola se joint aux initiatives visant à renforcer la capacité de gestion des crises de l'ONU et estime que le dialogue et la négociation sont les moyens les plus efficaces de régler les conflits.

Nous continuerons d'honorer nos obligations internationales, en mettant particulièrement l'accent sur le continent africain et les groupements régionaux dont nous faisons partie, à savoir la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, les États africains ayant le portugais comme langue officielle, la Commission du golfe de Guinée et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, afin d'arrêter des mécanismes et des formes de coopération avec l'ONU, l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise et d'autres partenaires internationaux.

L'Angola, qui a assumé en janvier dernier la présidence tournante de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, continue, au sein de cette instance, à promouvoir le règlement des conflits sur le continent africain en vue d'atteindre la stabilité, le développement politique et institutionnel, la sécurité interne et aux frontières, la bonne gouvernance et l'exercice des droits de l'homme. C'est dans ce contexte que l'Angola est engagé dans le processus de paix en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et dans la région des Grands Lacs.

L'épidémie d'Ebola est une source de vive préoccupation. La position adoptée par le Conseil de sécurité, qui a déclaré que cette épidémie constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales, souligne clairement la gravité de la situation. Un engagement résolu de la part de la communauté internationale s'impose si l'on veut combattre et éliminer ce fléau.

Nous réaffirmons la nécessité de réformer et de revitaliser le système des Nations Unies, en particulier

la nécessité de réformer le Conseil de sécurité, afin qu'il soit mieux adapté au contexte international actuel et offre une représentation géographique équitable grâce à une augmentation du nombre de ses membres permanents. L'Angola réaffirme le droit du continent africain à siéger parmi les membres permanents du Conseil.

Le conflit israélo-palestinien et l'absence de progrès dans la recherche d'une solution durable sont à l'origine de l'instabilité croissante au Moyen-Orient et de la résurgence du terrorisme dans la région. Cette situation préoccupe le Gouvernement angolais. Nous en appelons à la volonté politique et à la souplesse des deux parties et encourageons le Secrétaire général et le Secrétaire d'État des États-Unis à poursuivre leurs efforts de médiation en vue de la création d'un État palestinien indépendant et souverain, et d'un *modus vivendi*, afin de permettre aux deux États de coexister dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

L'impasse dans le règlement de la question du Sahara occidental freine l'exercice par le peuple de ce territoire de son droit à l'autodétermination. L'Angola invite les parties à poursuivre leurs négociations, sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine, en vue de parvenir à une solution conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et à la résolution 1514 (XV) de décembre 1960.

En ce qui concerne la situation en Ukraine, l'Angola déplore les pertes en vies humaines causées par l'instabilité dans la région et appelle au dialogue entre les parties intéressées en vue de parvenir à une solution politique du conflit.

La situation en Somalie et au Soudan du Sud demeure préoccupante. Il y a eu néanmoins des progrès encourageants, c'est pourquoi nous prions instamment les autorités de ces pays et la communauté internationale de poursuivre leurs efforts pour stabiliser la situation. L'Angola se félicite de la normalisation du cadre constitutionnel dans certains pays africains. Nous saluons la tenue d'élections démocratiques en Guinée-Bissau, à Madagascar et en Égypte, et exprimons notre soutien aux processus de réconciliation et de reconstruction nationales ainsi qu'au développement socioéconomique de ces pays.

Le Gouvernement angolais se félicite du thème choisi pour la présente session, « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur

de transformation pour l'après-2015 ». Ce thème revêt une grande importance, en particulier pour les pays les moins avancés. Les progrès accomplis dans certains de ces pays sont loin d'avoir atteint les objectifs du Millénaire pour le développement, en raison de problèmes d'ordre structurel, et sont insuffisants pour remédier aux problèmes économiques persistants.

À un an de l'évaluation finale de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nos économies continuent de subir les conséquences de la crise économique et financière internationale, ce qui freine la croissance économique et empêche la mise en œuvre de programmes destinés à lutter contre la pauvreté et à améliorer les conditions de vie de nos peuples. Toutefois, nous notons avec satisfaction que le continent africain n'offre plus l'image de désolation qu'il présentait au début du millénaire. La réalité est tout autre : les pays africains connaissent aujourd'hui une croissance annuelle d'environ 5 % et une amélioration de plusieurs indicateurs de développement humain. Selon nous, cette tendance au progrès prévaudra dans les années à venir, et nous mettrons tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi en investissant dans les générations futures sur la base des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la feuille de route pour l'après-2015 et l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

L'Angola met en œuvre son plan national de développement pour 2013-2017, qui vise à accroître la fourniture de services sociaux à la population, à diversifier l'économie et à renforcer la stabilité macroéconomique, jetant ainsi les bases du processus de reclassement au statut de pays à revenu intermédiaire.

L'Angola rappelle la nécessité de mettre un terme à l'embargo économique et financier imposé à Cuba, car il entrave le droit du peuple cubain au développement et constitue une violation flagrante des principes et des règles du droit international.

*M. Mnisi (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.*

Enfin, nous sommes reconnaissants aux nombreux pays qui ont apporté leur soutien à la candidature de l'Angola à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2015-2016, au cours des élections qui se dérouleront pendant la présente session de l'Assemblée. Si nous sommes élus à cet organe important, nous œuvrerons avec nos partenaires au Conseil à la recherche de solutions aux graves problèmes auxquels est confrontée la communauté

internationale et contribuerons de façon active à la paix et à la sécurité dans le monde.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République d'Angola de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Manuel Vicente, Vice-Président de la République d'Angola, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Swaziland.

*M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Dlamini** (Swaziland) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale, à sa soixante-neuvième session, au nom de S. M. le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume de eSwatini. Je transmets les félicitations et les meilleurs vœux de S. M. le Roi et du peuple du Royaume de eSwatini au Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Sam Kutesa, un fils de l'Afrique. Nous adressons nos remerciements au Secrétaire général et à son équipe pour l'excellent travail qu'ils accomplissent afin de permettre à l'humanité tout entière de vivre en paix, malgré les nombreux défis auxquels est confronté le monde.

Alors que nous sommes réunis ici, nous sommes pleinement conscients du nouveau défi auquel se heurte la communauté mondiale à la suite du déclenchement de l'épidémie d'Ebola dans différentes parties du continent africain. Cette maladie fait des centaines de victimes et détourne l'attention et les ressources de la mise en œuvre de projets fondamentaux en matière de développement. Elle constitue aussi une entrave importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et une menace pour l'humanité. Nous exhortons l'ONU et ses Membres à n'épargner aucun effort pour mettre à disposition toute l'aide nécessaire afin d'enrayer cette maladie et empêcher de nouvelles pertes en vies humaines.

Ma délégation saisit l'occasion qui lui est offerte pour remercier l'Assemblée générale d'avoir organisé la Conférence mondiale sur les peuples autochtones dans le cadre une séance plénière de haut niveau. Cette séance était tout à fait opportune, car les connaissances et les pratiques autochtones contribuent sensiblement au programme de développement durable.

La semaine dernière, l'Assemblée générale a tenu sa vingt-neuvième session extraordinaire sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Ma délégation s'est réjouie de participer à cet événement. Nous réaffirmons l'attachement du Royaume du Swaziland au Programme d'action, qui est tout aussi pertinent aujourd'hui qu'il y a 20 ans.

La session ordinaire de l'Assemblée générale a été précédée cette année par le Sommet sur le climat, au cours duquel les chefs d'État et de gouvernement se sont penchés sur les questions afférentes à la protection de l'environnement. Ces questions revêtent une importance capitale pour la mise en œuvre du développement durable, en particulier dans les pays en développement. Nous nous félicitons que le Sommet ait pu bénéficier de l'appui politique nécessaire pour fixer une orientation à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Lima, en décembre prochain. La question des changements climatiques est essentielle pour de nombreux pays en développement, notamment sur le continent africain. Ce phénomène a une incidence directe sur notre objectif national, à savoir produire suffisamment de denrées alimentaires pour satisfaire nos propres besoins. Le caractère imprévisible des conditions météorologiques est un motif de vive inquiétude pour nos agriculteurs. Nous continuerons d'appeler l'ONU à examiner rapidement cette question afin de prévenir de nouvelles menaces sur nos vies.

L'Assemblée générale a choisi comme thème pour sa soixante-neuvième session, « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2105 ». Ce thème est conforme à l'appel que nous avons lancé en faveur d'un programme de développement non exclusif. Cela montre clairement que nous n'en sommes plus aux objectifs du Millénaire pour le développement et que nous ouvrons un nouveau chapitre du programme de développement. Alors que nous préparons le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015, ma délégation juge encourageant que nous n'ayons pas perdu de vue notre

incapacité collective de mettre en œuvre l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement.

Je tiens à féliciter les coprésidents du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable pour l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé avec les délibérations du Groupe. Nous accueillons avec satisfaction le rapport final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable (A/68/970) et faisons nôtres les objectifs et cibles qu'il renferme. Le Royaume de eSwatini est heureux de constater que le cadre pour le programme de développement pour l'après-2015 prend en compte les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas encore été atteints, notamment l'élimination de la pauvreté. Alors que nous entamons un nouveau chapitre, n'oublions pas les engagements auxquels nous avons souscrit et continuons d'insister sur l'urgence, pour les partenaires des pays développés, d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

La sécurité alimentaire demeure un défi de taille pour le continent africain. Nous tenons donc à renouveler notre appel en faveur de l'octroi de ressources financières adéquates, du transfert de technologies respectueuses de l'environnement et d'assistance technique à l'intention des pays en développement, si nous voulons réaliser nos objectifs de développement. Notre continent dispose d'abondantes ressources. Toutefois, il est absolument nécessaire que nos produits acquièrent une valeur ajoutée afin que nous puissions optimiser nos initiatives en matière de production alimentaire.

Le Royaume de eSwatini consacre une part importante de son budget à l'agriculture. En raison des effets négatifs des changements climatiques, nous prévoyons la construction de barrages pour irriguer l'ensemble du Royaume. Les aides octroyées aux agriculteurs ont été renforcées, afin d'augmenter les rendements et, partant, la production alimentaire du Royaume.

Le Royaume de eSwatini appuie entièrement la feuille de route de l'Union africaine en faveur du développement, Agenda 2063, qui est essentielle pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous espérons qu'avec le soutien des Nations Unies, cette approche accélérera l'élaboration du programme d'intégration économique régionale de l'Afrique et contribuera à sa mise en œuvre, favorisera l'intégration du continent dans l'économie mondiale et améliorera, à terme, ses niveaux de vie.

L'Afrique abrite la majorité des économies qui connaissent les taux de croissance les plus forts au monde, et les relations commerciales font partie intégrante du programme de développement. L'accent est mis désormais sur le maintien de cette croissance en renforçant le commerce intra-africain et en créant une zone continentale de libre-échange. Il importe toutefois que l'accès aux marchés mondiaux soit assorti de conditions mutuellement avantageuses et allant dans le sens des idéaux des Nations Unies, c'est-à-dire une plus grande coopération internationale et commerciale.

Nous sommes encouragés par l'engagement renouvelé à l'égard du développement économique du continent africain exprimé dans différents sommets. Ce continent offre de nombreuses possibilités d'investissement dans de nombreux secteurs, tels que l'infrastructure, l'information, la communication, la technologie et l'énergie, pour n'en citer que quelques-uns. De toute évidence, cela aura un impact considérable sur les programmes de développement durable pour le continent. Cela bénéficiera largement également à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

Nous devons veiller à ce que le programme de développement pour l'après-2015 tienne compte des besoins particuliers des pays en développement en matière de développement, en particulier en Afrique. Nous devons également accorder une importance particulière aux pays en développement qui se heurtent à des défis spécifiques en raison de leur situation géographique, je pense notamment aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral. Ma délégation espère que le programme prendra également en considération les difficultés particulières que rencontrent les pays à revenu intermédiaire, où vit la majorité des pauvres du monde.

Le Gouvernement du Royaume de eSwatini note avec satisfaction que la République de Chine à Taiwan continue de contribuer au règlement des problèmes mondiaux et estime que les événements positifs qui se sont produits récemment dans cette région sont de bon augure. Nous encourageons la pleine participation de la République de Chine à Taiwan à toutes les structures du système des Nations Unies.

Tandis que nous sommes rassemblés ici, dans certaines régions du monde, des populations vivent dans la peur parce que chaque jour des milliers d'êtres humains, en particulier s'ils appartiennent à des groupes vulnérables, perdent la vie aux mains des terroristes.



Nous encourageons l'ONU à jouer les chefs de file dans la promotion de la paix et de la coexistence dans le monde. Nous appelons tous ceux qui ont des différends à trouver des solutions pacifiques et durables à leurs problèmes par le dialogue et non par la force des armes.

Pour conclure, le Royaume de eSwatini tient à féliciter l'ONU et ses organismes pour le rôle essentiel qu'ils jouent dans le règlement des nombreux problèmes complexes auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Nous renouvelons notre appel en faveur de solutions pacifiques et du dialogue dans toutes les situations de conflit afin que l'ONU puisse atteindre les nobles objectifs qui sont les siens. Nous réaffirmons notre attachement aux principes et idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et nous en sommes fiers. Que le Dieu tout-puissant nous bénisse tous.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume du Swaziland de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Domingos Simões Pereira, Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau.

*M. Domingos Simões Pereira, Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Domingos Simões Pereira, Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Pereira** (Guinée-Bissau) (*parle en portugais, texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Président de la République, M. José Mário Vaz, et en mon nom propre, ainsi qu'au nom de l'État et du peuple bissau-guinéens, je voudrais féliciter M. Sam Kutesa pour son élection à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Son élection par cet organe, qui est le plus représentatif du système international, est un hommage rendu non seulement à son pays, l'Ouganda, mais à tout le continent africain. Je

lui souhaite la bienvenue et lui adresse tous mes vœux de succès à la tête des travaux de l'Assemblée.

Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies, et au Secrétaire général Ban Ki-moon en particulier, de l'attention qu'ils ont accordée à la Guinée-Bissau et de l'importante contribution du Représentant spécial du Secrétaire général dans notre pays à notre processus de normalisation politique. Nous voudrions également remercier tout particulièrement l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, le Président Ramos-Horta, pour l'amitié qu'il a témoignée à la Guinée-Bissau et le dévouement avec lequel il s'est acquitté de sa mission.

Nous saluons et remercions la République démocratique du Timor-Leste, ainsi que son gouvernement et son peuple. Lorsqu'ils ont vu que la Guinée-Bissau, un pays frère, avait besoin d'aide, ils nous ont tendu la main en signe d'amitié et nous ont apporté un appui précieux et inégalable pour aider notre pays à faire face à la crise. Toute la nation bissau-guinéenne leur en est reconnaissante.

La sous-région a apporté un appui financier pour aider notre gouvernement à fonctionner, ce qui a été crucial pour nous permettre d'arriver là où nous en sommes aujourd'hui. Nous tenons à exprimer notre gratitude aux contingents de la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Guinée-Bissau, qui se sont acquittés de leur mission avec professionnalisme et dont la présence a permis de garantir une transition pacifique et sans heurts. De même, nous saluons les efforts de tous les acteurs politiques nationaux et de tous nos partenaires internationaux, qui ont permis de dégager le consensus nécessaire en vue du maintien d'une force internationale de stabilisation après la fin du mandat de la Mission.

Nous tenons à remercier tous les pays membres de la CEDEAO de leur appui, en particulier mon ami et frère le Président nigérian Goodluck Jonathan, qui a dirigé le Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau et a apporté un soutien supplémentaire et précieux à notre pays. Je prie pour la paix et le calme dans son pays et pour le bien-être de son peuple. Nous sommes également très reconnaissants au Président guinéen, Alpha Condé, médiateur de la crise en Guinée-Bissau. Enfin, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous nos partenaires internationaux – l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise et ses États membres,

l'Union européenne, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie –, qui ont apporté un appui déterminant pour gérer et surveiller le processus de transition politique et l'organisation d'élections générales libres, transparentes et régulières dans notre pays.

Je voudrais informer l'Assemblée que la société bissau-guinéenne a retrouvé l'espoir en entamant une nouvelle phase politique et l'assurer que nous avons la volonté politique et la ferme intention de consolider la stabilité politique, de revitaliser et de renforcer la capacité de l'État et de créer les conditions qui permettront à notre peuple de réaliser ses rêves.

La Guinée-Bissau est un État qui sort d'un conflit, avec des institutions fragiles et des ressources financières limitées, et qui souffre des graves conséquences politiques, économiques, environnementales et sociales de la crise que nous avons connue. Nous nous trouvons donc dans une situation complexe et difficile, et c'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de nous apporter son aide, qui sera cruciale pour stabiliser notre pays en cette période post-électorale et nous permettre d'atteindre nos objectifs, à savoir le renforcement des capacités institutionnelles de l'État, la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité de notre peuple, la stabilité sociale, la légitimation du Gouvernement et la relance de notre économie. Cette approche en matière d'aide internationale, qui est au centre de notre dialogue avec nos partenaires internationaux, se fonde sur le programme du Gouvernement, qui repose sur trois piliers : un programme d'urgence, un programme de crise et un programme de développement à moyen terme.

Dans le cadre du programme d'urgence, il nous faut garantir la sécurité alimentaire et la stabilité sociale en appuyant la production et la distribution agricoles, améliorer l'accès aux denrées alimentaires et aux sources de revenus pour certains secteurs de la population, fournir à la population des services de base en matière de santé, d'éducation et d'approvisionnement en eau et en électricité et verser aux fonctionnaires leurs arriérés de salaires. Ce programme prévoit également un plan d'action sanitaire d'urgence pour prévenir et combattre la menace que représente l'épidémie de la maladie à virus Ebola. Quant au programme de crise, son objectif consiste essentiellement à garantir la transparence et le respect du principe de responsabilité s'agissant de tous les accords de concession et d'exploitation des

ressources naturelles et à mettre fin aux viles pratiques qui ont conduit au pillage de nos ressources forestières et halieutiques au cours des deux dernières années. Le programme de développement à moyen terme sera présenté à nos partenaires internationaux à l'occasion d'une conférence des donateurs qui se tiendra à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, et à cet égard nous demandons l'appui indispensable de l'ONU et de tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Alors que nous nous attaquons au défi de la reconstruction de la Guinée-Bissau, nous sommes tout à fait conscients des problèmes, mais nous sommes mus par un patriotisme empreint de volonté collective et d'une unité ressemblant tous les Bissau-Guinéens et, en particulier, tous les acteurs politiques et les institutions souveraines, qui font pleinement confiance à un Gouvernement d'ouverture qui fait participer tous les partis politiques représentés au Parlement, ainsi que la société civile et la diaspora. Cette confiance a été considérablement renforcée par le fait que le Parlement a récemment approuvé à l'unanimité le programme gouvernemental, ce qui est sans précédent dans l'histoire de notre démocratie.

S'il est vrai que le processus de stabilisation politique et de normalisation des institutions démocratiques qui est en cours en Guinée-Bissau passe par un effort national considérable, il exigera également un appui urgent et sans condition de la part de nos partenaires régionaux et internationaux. Nous devons organiser et coordonner les mesures que nous prenons en fonction des objectifs définis dans le programme gouvernemental afin de jeter les bases nécessaires pour que notre pays change de direction et devienne viable.

Dans ce contexte, trois faits démontrent à quel point il est impératif de conjuguer nos efforts. Le premier concerne le processus de réforme du secteur de la défense et de la sécurité en cours, y compris les mesures importantes prises ces derniers jours en vue de sa réorganisation. Nous avons besoin d'un appui international pour que ces mesures soient durables et irréversibles. Le deuxième a trait à l'extension de la présence de l'État à tout le territoire national de manière efficace et organisée grâce à la décentralisation et à des élections locales. Le Gouvernement préparera le terrain pour la mise en route d'administrations municipales et adoptera une stratégie d'organisation du territoire national. Le troisième concerne la tâche extrêmement complexe qu'est la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. Les efforts déployés par notre

pays ne donneront de résultats que si nous adoptons une démarche collective et objective.

La Guinée-Bissau a besoin d'une intervention solide et efficace de nos partenaires de développement afin de consolider les résultats de notre transition politique, mais également de jeter les bases d'une transition vers le développement. Nous demandons la réactivation du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau sous les auspices de l'ONU afin de surveiller la situation dans notre pays et d'appuyer la mobilisation d'une aide internationale, ce qui est essentiel pour que nous puissions faire face aux problèmes que nous rencontrerons à l'avenir.

Les nouvelles autorités bissau-guinéennes, le Parlement, le Président de la République et le Gouvernement ont choisi un dialogue ouvert à tous et la coordination politique comme moyens privilégiés de mener nos efforts visant à consolider la stabilité politique et à dégager un vaste consensus sur les principaux axes de gouvernance. Par conséquent, outre le renforcement de la légitimité démocratique de nos institutions politiques, nous voulons prendre des mesures parfaitement claires et résolues pour recueillir un large consensus sur les principaux problèmes auxquels notre société doit faire face. Elles doivent s'appuyer sur un protocole politique définissant les grandes lignes de l'action législative et exécutive, y compris les questions liées à la réforme de l'État, à la révision de la Constitution et à la restructuration de l'économie. Un fait qui illustre cette idée du partage du pouvoir pour régler les principaux problèmes que nous rencontrons est la présence du chef de l'opposition dans notre délégation à l'ONU, afin de montrer au monde que la Guinée-Bissau s'est engagée dans la voie de l'harmonie et de la stabilité.

Notre sous-région, l'Afrique de l'Ouest, doit faire face à une épidémie d'Ebola qui menace directement plusieurs membres de la CEDEAO, dont nous sommes membres. Je tiens à exprimer la solidarité de la Guinée-Bissau avec les pays frères où il y a des cas d'infection. Je salue les efforts internationaux faits pour apporter une aide médicale d'urgence, et j'appelle la communauté internationale à se montrer plus déterminée à lutter contre cette épidémie et à prévenir sa propagation et à appuyer davantage ces efforts. Nous appelons également à la mise en place d'une coalition internationale efficace pour s'attaquer à cette grave menace à la sécurité internationale, récemment reconnue comme telle par le Conseil de sécurité.

Je réaffirme la position de mon pays concernant la réforme du Conseil de sécurité. Il est nécessaire d'élargir la composition de cet organe important de l'ONU pour qu'il soit plus représentatif et qu'il reflète le nouvel ordre international en discussion. Par conséquent, et conformément à la position de l'Union africaine, la Guinée-Bissau demande que deux sièges permanents avec droit de veto et cinq sièges non permanents soient réservés au continent africain au sein du Conseil de sécurité. Nous sommes également favorables à ce que l'on accorde des sièges permanents au Conseil de sécurité au Brésil, au Japon, à l'Allemagne et à l'Inde.

Je tiens à assurer les peuples et les pays qui ont été victimes du terrorisme international de notre solidarité et à réaffirmer la détermination de notre gouvernement à lutter contre ce fléau dans le cadre d'actions coordonnées menées conjointement avec nos partenaires régionaux et internationaux, en fonction de la nature de ces actions.

Nous sommes préoccupés par le fait que le blocus économique et financier imposé à Cuba depuis plus de 50 ans constitue un obstacle considérable au développement économique et social de ce pays, et nous appelons de nouveau à la levée de ce blocus.

Nous félicitons et encourageons l'ONU, et le Secrétaire général en particulier, pour leurs efforts renouvelés, leur clairvoyance et leur sagesse concernant le problème des changements climatiques et leurs effets sur la vie sur Terre. Le Sommet sur le climat tenu ici le 23 septembre l'a montré de façon éloquente. Les principaux domaines qui pourraient contribuer à un développement viable et durable ont été identifiés et devraient recueillir le consensus nécessaire à la mise en place d'un régime mondial de lutte contre le changement climatique pour l'après-Kyoto afin de promouvoir le bien-être de tous.

Les objectifs de développement durable, le nouveau modèle mondial de développement pour l'après-2015, doivent s'appuyer sur les cultures et les réalités objectives des populations et, incontestablement, s'inspirer des enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement.

Il convient de noter que les changements climatiques ne sont plus simplement une menace future; il s'agit maintenant d'une menace parfaitement claire et immédiate. La fréquence accrue des phénomènes liés aux changements climatiques qui font apparaître nos points vulnérables est maintenant ressentie et a des

conséquences de plus en plus imprévisibles. Les pertes humaines, économiques et environnementales dans un pays vulnérable tel que la Guinée-Bissau augmentent et menacent notre survie et nos perspectives de développement.

L'élévation du niveau de la mer risque de modifier de manière irréversible les zones côtières, y compris des îles, des villages et des villes entiers et d'autres zones côtières habitées. Cette situation est particulièrement inquiétante pour notre pays qui, avec ses côtes et ses archipels, est extrêmement vulnérable aux effets des phénomènes climatiques, ce qui pourrait compromettre ses efforts de lutte contre la pauvreté et la réalisation de ses objectifs de développement.

Malgré toutes les difficultés qui ont entravé les efforts faits par la Guinée-Bissau pour honorer l'ensemble de ses engagements internationaux, nous sommes heureux de signaler que 12 % de notre territoire national sont des zones protégées et que ce chiffre devrait doubler d'ici à 2020. Malheureusement, la plupart des populations des pays en développement dotés de zones forestières, telle la Guinée-Bissau, continuent de dépendre de ces ressources naturelles, qui sont leur seul moyen de survie. C'est pourquoi, afin de compenser la perte possible de ces ressources, d'autres solutions technologiques et financières doivent être mises à la disposition de cette population.

Je terminerai ma déclaration en remerciant l'ONU et en exprimant notre profonde gratitude pour le rôle important que la Commission de consolidation de la paix joue dans l'appui à la consolidation de la stabilité politique et de la gouvernance en Guinée-Bissau. Je rends hommage aussi aux organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi qu'aux organisations sociales et non gouvernementales qui s'efforcent au quotidien, aux côtés de notre gouvernement, de lutter contre la pauvreté et de remédier aux vulnérabilités de notre population, et prônent le respect de la dignité humaine.

Les Bissau-Guinéens attendent avec intérêt un engagement actif de ces organismes à nos côtés durant la nouvelle phase, celle de l'intensification de nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La Guinée-Bissau est sur le point de devenir un pays où règnent la paix, la sécurité et

l'ouverture à tous ceux qui, de concert avec notre peuple, souhaitent construire une société plus fraternelle, plus sûre, plus accueillante et plus orientée vers le progrès, dans l'intérêt de tous les peuples et de toutes les cultures.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Domingos Simões Pereira, Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Joe Natuman, Premier Ministre de la République de Vanuatu**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Vanuatu.

*M. Joe Natuman, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Joe Natuman, Premier Ministre de la République de Vanuatu, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Natuman** (Vanuatu) (*parle en anglais*) : Le Vanuatu est honoré de se joindre aux autres orateurs pour féliciter M. Sam Kutesa de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je suis convaincu que grâce à sa compétence, les travaux de la présente session seront menés à bonne fin. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à son prédécesseur, l'Ambassadeur John Ashe, pour le leadership exemplaire dont il a fait preuve et pour les importantes réalisations enregistrées au cours de son mandat au cours de l'année écoulée.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, plusieurs grands événements mondiaux ont eu lieu qui, d'une part, ont contribué au renforcement du système international et, de l'autre, ont menacé la paix et la sécurité internationales et directement fait dérailler le processus de développement, ce qui a eu pour conséquence de marginaliser les couches vulnérables de nos sociétés. Du fait des efforts faits par le passé pour lutter contre la crise financière mondiale, nous avons constaté une certaine relance de l'économie mondiale. C'est une bonne nouvelle, mais nous savons bien que cette relance est fragile et que des efforts



supplémentaires sont nécessaires pour faire en sorte que les perspectives de croissance mondiale sur le long terme restent solides et durables.

Nous sommes préoccupés par les périodes prolongées de conflit qui entraînent le déplacement des membres les plus défavorisés de nos sociétés, notamment les femmes, les enfants et les handicapés. Il est inquiétant de voir des groupes et des individus se radicaliser de plus en plus pour semer la terreur et représenter une menace pour les pays, les gouvernements et les citoyens. Ces problèmes pourraient être évités si tous les pays adhéraient strictement aux principes du dialogue pacifique consacrés par la Charte des Nations Unies. En tant que membres de la communauté internationale, nous avons l'obligation morale de veiller à ce que les principes du dialogue et le raisonnement l'emportent aux fins du règlement de ces conflits. Je n'ai aucun doute que le système multilatéral est le mieux placé pour relever ces défis.

Le déclenchement de l'épidémie due au virus mortel Ebola qui a fait plus de 2 000 morts en Afrique de l'Ouest nous préoccupe aussi grandement. À cet égard, nous nous félicitons vivement des efforts faits par les organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé, et par la communauté internationale pour lutter contre les risques que cette épidémie fait courir au plan de la sécurité. De même, les efforts du Secrétaire général et sa détermination à relever les défis sont des plus louables. Je voudrais réaffirmer l'appui de mon gouvernement aux efforts en cours.

S'agissant de l'évolution de la situation politique dans la région du Pacifique, je tiens à féliciter le peuple de la République des Fidji de l'élection pacifique d'un nouveau gouvernement démocratique. Mon gouvernement félicite les Fidjiens de leur résilience et de leur ténacité, et je félicite le Premier Ministre nouvellement élu d'avoir tenu la promesse faite à la communauté internationale de mener son pays à une élection démocratique.

Le Vanuatu, petit État insulaire en développement, a une petite économie ouverte et vulnérable aux chocs internes et externes. Ces caractéristiques ont déterminé et façonné les résultats atteints dans notre développement. Depuis des décennies, notre économie cesse de croître et génère maintenant une augmentation du revenu par habitant. Le Vanuatu était l'un des pays qui ont demandé que l'Organisation des Nations Unies permette que la vulnérabilité soit l'un des

trois critères utilisés pour évaluer et déterminer le statut d'un pays. La vulnérabilité du Vanuatu a été reconnue grâce à ce critère révisé, et notre pays ne remplit plus les conditions pour être radié de la liste des pays les moins avancés (PMA). Ce ne fut qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle que l'éligibilité du Vanuatu à la radiation de la liste des pays les moins avancés a été de nouveau soulevée, après une décennie de progrès économique indéniable enregistré par notre pays insulaire.

Après que le Comité des politiques de développement et le Conseil économique et social eurent évalué nos progrès en 2012, l'Assemblée générale a décidé en décembre 2013 que Vanuatu serait radié de la liste des PMA (voir A/68/PV.59). Parallèlement, une période de grâce de quatre ans lui a été accordée aux fins d'une transition sans heurts vers le statut d'ancien PMA. La radiation du Vanuatu de la liste des PMA est maintenant prévue en décembre 2017. Mon gouvernement le considère comme un signe positif. Toutefois, la question de la vulnérabilité doit être soigneusement examinée par l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes en train d'étudier les avantages liés au classement comme PMA que nous pourrions perdre, en vue de négocier la possibilité de garder certaines concessions que nous jugeons importantes – sinon vitales – pour la durabilité de notre développement économique. L'impression que nous avons du processus de radiation est que notre attention est en train d'être appelée sur la transition sans heurts, alors que la vraie question – celle de la vulnérabilité, même durant la phase post-radiation – est ignorée. On peut mieux décrire notre situation en faisant l'analogie avec un aéronef. Alors que le Vanuatu est en phase descendante, on nous demande de nous concentrer sur l'atterrissage en douceur, plutôt que sur ce qui va arriver après cet atterrissage, car c'est cela le vrai problème. Nos vulnérabilités en tant que petit État insulaire en développement (PEID) ne se sont pas atténuées; nous souffrons encore de désavantages durables et de difficultés croissantes, en dépit du fait que nous ne faisons plus partie des pays les moins avancés (PMA).

Que peut donc à présent nous offrir l'ONU, qui a été si généreuse dans la prise en compte de nos vulnérabilités, à l'appui des efforts que nous déployons, en tant que PEID, pour renforcer notre résilience et nos capacités de production, et de nos dépenses d'adaptation climatique? Les PEID qui font face à des problèmes de ce type méritent sûrement une attention aussi particulière

que celle dont bénéficient les PMA. Est-il déraisonnable de compter que cette attention se traduise par quelque traitement spécial pour les PEID? Nous apprécions que l'Organisation ait à cœur d'assurer une transition sans heurt pour les pays reclassés, mais nous l'exhortons dans le même temps à ne pas se laisser détourner de la vraie question, qui consiste à savoir comment les PEID sont traités après leur reclassement.

Comme d'autres économies similaires, le Vanuatu, bien qu'il ait enregistré certaines avancées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), risque d'avoir du mal à les atteindre tous d'ici à 2015. Les raisons en sont multiples, mais l'un des principaux obstacles tient à notre assiette fiscale étroite qui, combinée à la particularité d'une population dispersée entre nos 83 îles, fait qu'il est malaisé pour le Gouvernement de fournir des services de base à l'ensemble de nos citoyens. Nous sommes reconnaissants à nos partenaires de développement, qui sont toujours là pour nous aider. Compte tenu des défis que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés doivent relever en matière de financement du développement, j'engage les pays développés à honorer leur promesse d'accroître leur assistance pour la porter à 0,7 % du produit national brut, comme convenu au titre du Consensus de Monterrey.

Le problème du terrorisme représente aujourd'hui une menace pour la sécurité des États et pour la sûreté et le bien-être de femmes et d'enfants innocents et vulnérables. L'enlèvement d'innocents, y compris certains de nos soldats de la paix, met en danger la paix et la sécurité internationales. Mon pays, qui a pris part à diverses missions de maintien de la paix des Nations Unies, sait gré à l'ONU et à d'autres pays de leur concours dans les négociations pour faire libérer les Casques bleus fidjiens. La coopération de plusieurs membres de la communauté internationale à cette entreprise est le signe encourageant que nous concevons la paix et la sécurité internationales comme relevant de notre responsabilité collective.

Nous félicitons le Secrétaire général pour son leadership vigoureux sur la question du climat et pour l'organisation du Sommet sur le climat qui s'est tenu cette année. Les dirigeants présents au Sommet ont fait maintes promesses et pris de nombreux engagements; nous attendons maintenant avec intérêt de voir les discours se traduire par des mesures d'urgence. Ma délégation appelle la famille des Nations Unies à se rassembler dans un esprit d'unité pour trouver des

moyens de surmonter les problèmes associés aux changements climatiques. Nous avons en l'espèce le regard fixé sur une bulle, et plus nous attendrons pour agir, plus le coût sera élevé pour les générations futures. Il nous faut agir dès maintenant, et rapidement, si nous voulons nous éloigner de la trajectoire dangereuse que prend actuellement la pollution au carbone.

Le thème choisi pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 », est opportun et pertinent, en particulier au vu des initiatives qui sont actuellement menées en vue d'établir un nouveau programme de développement pour l'après-2015 qui profite à tous les pays. Je salue les progrès remarquables qui ont été accomplis dans ce domaine, et j'ai conscience qu'il est malaisé de négocier de tels objectifs, avec tant de pays Membres et les différents groupes qu'ils représentent, dont tous veulent qu'il soit tenu compte de leurs aspirations en termes de développement. Il me semble que notre projet de programme fait l'objet d'un véritable consensus entre les Membres de l'ONU et qu'il est à même d'amener tous nos pays à un nouveau niveau de développement.

En tant que petit État insulaire en développement du Pacifique, nous connaissons de nombreux problèmes de développement dont le système des Nations Unies et la communauté internationale devraient s'occuper. Je réaffirme que les changements climatiques sont un défi mondial majeur qui nous concerne tous. Certains États du Pacifique voient leur survie menacée, et nous ne pouvons pas aborder la question du développement durable sans que la communauté internationale ne se préoccupe sérieusement des difficultés liées à l'évolution du climat. Dans cette optique, il est vital que les changements climatiques restent l'un des points saillants du programme des objectifs de développement durable.

Nous notons que la question se prête à un débat de grande ampleur, compte tenu de son caractère intersectoriel. Toutefois, il ne s'agit pas d'un problème nouveau, puisque le programme d'action relatif aux changements climatiques figurait déjà en bonne place dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe). Nos efforts en cours pour apporter une réponse adaptée au phénomène vont dans ce sens, raison supplémentaire d'opter pour des objectifs plus

ambitieux en la matière. Nous tenons vraiment à ce que l'impératif de maintenir la hausse des températures mondiales moyennes à moins de 1,5 °C au-dessus des niveaux d'avant l'ère industrielle soit intégré dans les objectifs de développement durable.

Outre les changements climatiques, nous souhaitons également que les objectifs de développement durable portent – sans que la liste soit exhaustive – sur les aspects suivants : la paix, l'efficacité des institutions, la gestion des océans, la santé, l'éducation, la sécurité énergétique et la problématique hommes-femmes. Nous souscrivons également à l'accent qui est mis, dans le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970), sur les moyens de mise en oeuvre, et nous exhortons les Nations Unies et les pays développés à soutenir les pays en développement, en particulier les PEID et les PMA, dans les domaines du financement du développement durable et de l'amélioration des capacités institutionnelles, au titre de leurs efforts de promotion du développement.

Incidentement, mon pays se trouve lui-même à un stade important de la planification de son développement. Le cadre en vigueur à cet égard cessera de s'appliquer au quatrième trimestre de 2015 et nous menons déjà des consultations pour l'après-2015. Le programme et les points actuellement débattus sur la scène mondiale se retrouvent mêlés à nos aspirations nationales en matière de développement. J'en profite pour inviter nos partenaires de développement à nous prêter leur concours à la faveur d'une collaboration harmonieuse, dans un esprit de partenariat, pour nous aider à réaliser les rêves de notre peuple, en particulier notre jeune génération, plus vulnérable.

Mon gouvernement constate la convergence des initiatives menées respectivement par l'ONU et le Commonwealth britannique pour faire prévaloir les principes internationaux de paix et de bonne gouvernance et promouvoir des partenariats plus solides aux fins d'un développement ouvert. Je demande à l'ONU de permettre que les vues exprimées par les chefs de gouvernement du Commonwealth au sujet du prochain programme de développement soient considérées comme des contributions complémentaires au processus.

Mon pays a une histoire dont l'évolution a résulté d'une longue lutte politique pour parvenir à l'indépendance nationale, qui a finalement abouti en 1980. Toutefois, lorsque nous étions jeunes, pour la

plupart d'entre nous, il était gouverné par la Grande-Bretagne et la France, et nous étions apatrides dans notre propre pays – ni Français, ni Britanniques. Pendant plus de sept décennies, nous avons été sous régime étranger. Il nous a donc fallu nous battre pour reconstruire notre identité de nation capable de se gouverner elle-même au lieu d'être soumise à une puissance étrangère. En 1981, au lendemain de l'indépendance obtenue en 1980, je suis finalement arrivé ici à l'ONU avec feu notre ancien Premier Ministre, Walter Lini. Je me souviens parfaitement de ce froid matin d'automne, lorsqu'un petit groupe, accompagné de membres du service du protocole de l'Organisation, s'est posté devant l'entrée de ce bâtiment magnifique pour hisser pour la première fois notre drapeau à l'ONU. Une nouvelle nation était née, et était accueillie au sein de la famille des Nations Unies.

En qualité de combattant de la liberté et de Premier Ministre de la République de Vanuatu ayant été investi il y a moins de six mois, je suis fier d'être ici aujourd'hui pour remercier l'ONU d'avoir reconnu notre statut et approuvé notre admission à l'Organisation. Mais surtout, je veux souligner, de cette tribune, que l'ONU n'a pas terminé son travail en refermant le chapitre de la décolonisation. Une portion du territoire souverain de mon pays est toujours revendiquée par l'une de nos anciennes puissances coloniales, qui est également un ami cher et un partenaire de développement.

Je suis très heureux que, cette fois encore, grâce aux travaux de l'ancien Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, M. James Anaya, l'ONU ait porté la question devant la vingt-et-unième session du Conseil des droits de l'homme à Genève. Mon pays est ravi que, en 2012, la France ait réagi à cette mesure en se disant prête au dialogue. Nous estimons qu'une telle ouverture est nécessaire au progrès, pour que nos peuples autochtones soient en mesure de retrouver leurs droits au plein exercice de leurs obligations culturelles et spirituelles sur les deux îles d'Umaenupne/Matthew et Leka/Hunter, et de redonner vie aux chemins traditionnels de nos ancêtres dans la province de Tafea.

Les combats politiques de mon pays lui ont donné une position énergique sur la décolonisation. Nous partageons les rêves de ceux qui aspirent encore à la liberté pour pouvoir instaurer l'autogestion et l'indépendance. Alors que nous approchons de la mi-parcours de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, je veux me faire l'écho de ces voix, de notre propre région ou d'ailleurs, qui

doivent un jour pouvoir se faire entendre de cette tribune au nom de nations libres et démocratiques.

Mon pays prend acte du message du Secrétaire général, Ban Ki-Moon, qui nous a rappelé, lors de l'édition 2014 du séminaire régional pour le Pacifique sur la décolonisation, organisée en mai cette année, que les « bonnes intentions devront être traduites en actions crédibles si nous voulons que la troisième Décennie internationale soit un succès ». À cet égard, mon pays appuie les conclusions et les recommandations contenues dans le Rapport de la mission de visite des Nations Unies en Nouvelle-Calédonie (A/AC.109/2014/20/Rev.1) cette année et appelle l'ONU et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts pour appuyer le peuple de Nouvelle-Calédonie et le Gouvernement français dans leur tâche de mise en œuvre d'un processus de décolonisation réussi, aux termes de l'Accord de Nouméa.

Au dix-neuvième Sommet des dirigeants du Groupe du fer de lance mélanésien, organisé en juin 2013 en Nouvelle-Calédonie, les dirigeants du Groupe ont réaffirmé leur détermination à cet égard par une déclaration visant à appuyer le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) dans sa recherche de l'émancipation complète au titre de l'Accord de Nouméa, sous forme d'une assistance technique et de programmes de formation à l'attention des peuples kanaks, afin de les aider dans leur combat pour le plein exercice de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Tandis que le peuple néocalédonien attend avec impatience une transition politique, j'appelle l'ONU, par le biais de ses organismes régionaux, à prêter assistance à la Nouvelle-Calédonie, en particulier au FLNKS et au peuple kanak, dans des domaines de formation spécifiques afin de leur permettre de prendre pleinement part à la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa. J'apprécie les efforts de coopération que fait le Gouvernement français pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa avec beaucoup de maturité et un grand sens des responsabilités. Ces efforts ne doivent pas être torpillés.

Je ne saurais refermer le présent chapitre de ma déclaration sans rendre hommage au regretté John Ondawame, combattant de la liberté de Papouasie occidentale, décédé le mois dernier en exil dans mon pays. Il a été mis en terre dans mon pays, en héros qui s'est battu pour le droit à l'autodétermination du peuple de Papouasie occidentale. Il rêvait, avec d'autres martyrs, qu'un jour, l'Organisation des Nations Unies et toutes

les nations qui défendent et promeuvent les principes démocratiques entendraient leurs cris et honorerait leur promesse d'un avenir autodéterminé. À l'occasion de ses funérailles, j'ai déclaré que son combat pour la liberté et la justice continuerait à être notre combat, jusqu'à ce que le colonialisme soit éradiqué.

Il existe, dans de nombreux pays, de nombreux autres héros qui ne peuvent toujours pas faire entendre leur voix et qui continuent de souffrir en silence, soit du fait de choix politiques unilatéraux, soit à cause de l'ignorance qu'en a le système multilatéral. Mon pays trouve encourageant le début de souplesse affichée par les États-Unis face au peuple cubain. Je crois que la volonté de dialogue et de réflexion affichée est un geste responsable qui ouvrira lentement la porte à un avenir meilleur pour tous les Cubains. Chacun de nous, en tant que pays, doit être prêt à servir de voix aux sans-voix. Des pays plus grands et plus riches doivent supporter le fardeau pour les nations plus petites. Ce faisant, nous faisons la preuve de notre volonté de vivre tels un village, une communauté mondiale d'amis, et non d'agresseurs. Je tiens à insister sur le fait que la seule manière de régler cette question passe par le dialogue et l'unité. Il est de notre responsabilité morale de ne pas faillir à ceux qui ont été les victimes de l'ignorance du passé.

Depuis de nombreuses années, mon pays et beaucoup d'autres ont à maintes reprises évoqué ces préoccupations à cette même tribune, parce que nous y souscrivons comme droits de l'homme inaliénables. Les préoccupations que représentent la vulnérabilité, le développement durable, la pêche, la création d'emplois, les droits de l'homme et nombre d'autres sujets sont évoquées dans le document final intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) » (A/CONF.223/3, annexe). Mon pays approuve sans réserve les Orientations de Samoa, qui doivent nous guider à travers les écueils de nos difficultés de développement.

Les Orientations de Samoa, construites sur le socle du Plan d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ont mis résolument le cap vers l'avant. Le système des Nations Unies et la communauté internationale sont exhortés à veiller à ce que ces orientations soient intégrées dans un cadre de développement pour l'après-2015 porteur de



transformation, et à ce que nous comblions les lacunes que comporte la mise en œuvre du Plan d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement et la population samoans du talent avec lequel ils ont organisé et accueilli la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, à Apia.

J'apprécie vivement d'avoir pu présenter mes vues dans cette enceinte importante. J'espère que les déclarations et les délibérations d'aujourd'hui se traduiront en actions concrètes qui aboutiront à un avenir meilleur pour tous nos peuples. Vive nos aspirations en faveur d'une paix durable et d'un monde meilleur pour nos peuples! Que Dieu bénisse l'ONU!

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Vanuatu de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Joe Natuman, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté de la tribune.*

#### **Allocution du cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Secrétaire d'État du Saint-Siège.

*Le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Le cardinal Parolin** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : En présentant les félicitations du Saint-Siège à M. Sam Kutesa pour son élection à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, je désire lui transmettre, ainsi qu'à toutes les délégations participantes, les salutations cordiales de S. S. le pape François. Celui-ci assure le Président de sa proximité et de ses prières pour le travail de l'Assemblée générale durant cette session, dans l'espoir qu'il sera accompli dans un climat de collaboration productive, en œuvrant en vue d'un monde plus fraternel et uni, en identifiant des moyens de résoudre les problèmes sérieux qui affligent aujourd'hui la famille humaine tout entière.

En continuité avec ses prédécesseurs, le pape François a récemment réaffirmé l'estime et l'appréciation du Saint-Siège pour l'ONU comme instrument indispensable en vue d'édifier une authentique famille des peuples. Le Saint-Siège apprécie les efforts de cette noble institution en faveur de la paix mondiale et du respect de la dignité humaine, de la protection des personnes, notamment des plus pauvres ou des plus faibles, et d'un développement économique et social harmonieux.

Bien que rappelant les dons et les capacités de la personne humaine, le pape François observe qu'aujourd'hui existe le danger d'une indifférence généralisée. Cette indifférence concerne autant les domaines de la politique que le secteur économique et social, étant donné qu'une partie importante de l'humanité continue à être exclue des bénéfices du progrès et, de fait, reléguée au rang d'êtres humains de seconde catégorie. Parfois, cette apathie est synonyme d'irresponsabilité.

Je désire rappeler les paroles que Sa Sainteté a adressées au Secrétaire général au début du mois d'août : « C'est le cœur lourd et emplí d'angoisse que j'ai suivi les événements dramatiques de ces derniers jours dans le nord de l'Iraq », en évoquant les larmes, les souffrances et les cris implorants de désespoir des chrétiens et des autres minorités religieuses de cette terre bien-aimée. Dans cette même lettre, le pape a renouvelé son appel urgent à la communauté internationale pour qu'elle intervienne afin de mettre un terme à la tragédie humanitaire actuellement en cours. Il a également encouragé tous les organes compétents de l'ONU, en particulier les organes responsables de la sécurité, de la paix, du droit humanitaire et de l'assistance aux réfugiés, à poursuivre leurs efforts conformément au Préambule et aux articles pertinents de la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, je suis obligé de réitérer l'appel sincère de Sa Sainteté et de proposer à l'Assemblée générale ainsi qu'aux autres organes compétents de l'ONU que cette organisation approfondisse sa compréhension du moment difficile et complexe que nous vivons actuellement.

Avec la situation dramatique dans le nord de l'Iraq et dans certaines régions de Syrie, nous assistons à un phénomène entièrement nouveau : l'existence d'une organisation terroriste qui menace tous les États, se promettant de les anéantir et de les remplacer par un gouvernement mondial pseudo-religieux.

Malheureusement, comme l'a dit le Saint-Père récemment, même aujourd'hui, certains prétendent exercer le pouvoir en forçant les consciences et en ôtant les vies, en persécutant et en tuant au nom de Dieu. Ces actions blessent des groupes ethniques, des populations et des cultures anciennes entières. Il faut rappeler que cette violence découle d'un mépris pour Dieu et falsifie la religion elle-même, puisque celle-ci vise au contraire à réconcilier l'homme et la femme avec Dieu, à éclairer et à purifier les consciences et à faire voir clairement que chaque homme est l'image du Créateur.

Dans un univers de communications mondiales, ce nouveau phénomène a conquis des adeptes dans de nombreux lieux, et a réussi à attirer dans le monde entier des jeunes souvent déçus par une indifférence diffuse et par un manque de valeurs dans les sociétés plus riches. Ce défi, sous tous ses aspects tragiques, devrait pousser la communauté internationale à promouvoir une réponse unifiée, fondée sur un critère juridique solide et une volonté collective de coopérer pour le bien commun.

À cette fin, le Saint-Siège considère qu'il est utile de concentrer l'attention sur deux domaines principaux. Le premier consiste à affronter les origines culturelles et politiques des défis contemporains, en reconnaissant le besoin de stratégies novatrices pour affronter ces problèmes internationaux dans lesquels les facteurs culturels jouent un rôle fondamental. Le deuxième domaine à considérer est une étude plus approfondie de l'efficacité du droit international aujourd'hui, c'est-à-dire son application correcte par les mécanismes utilisés par l'ONU pour empêcher la guerre, arrêter les agresseurs, protéger les populations et aider les victimes.

Suite aux attaques du 11 septembre 2001, date où le monde a pris conscience de la réalité d'une nouvelle forme de terrorisme, certains médias et groupes d'experts ont simplifié à l'extrême ce moment tragique en interprétant toutes les situations successives et problématiques en termes de conflit des civilisations. Cette vision a ignoré les expériences anciennes et profondes de bonnes relations entre les cultures, les groupes ethniques et les religions, et a interprété dans cette optique d'autres situations complexes telles que la question du Moyen-Orient et les conflits civils actuellement en cours ailleurs.

Quelles sont alors les voies qui s'ouvrent à nous?

Tout d'abord, il y a la voie de la promotion du dialogue et de la compréhension entre les cultures qui

est déjà contenue de façon implicite dans le Préambule et dans l'Article 1 de la Charte des Nations Unies. Cette voie doit devenir un objectif toujours plus explicite de la communauté internationale et des gouvernements, si nous voulons réellement nous engager en vue de la paix dans le monde. La croissance naturelle et l'enrichissement de la culture est le fruit de toutes les composantes de la société civile qui œuvrent ensemble. Les organisations internationales et les États ont le devoir de promouvoir et de soutenir, de façon décisive et avec les moyens financiers nécessaires, les initiatives et les mouvements qui promeuvent le dialogue et la compréhension entre les cultures, les religions et les peuples. La paix, après tout, n'est pas le fruit d'un équilibre de pouvoirs, mais plutôt le résultat de la justice à tous les niveaux et, par-dessus tout, de la responsabilité commune des personnes, des institutions civiles et des gouvernements.

Toutefois, nous ne pouvons affronter les défis du terrorisme et de la violence grâce à la seule ouverture culturelle. Nous avons également à notre disposition la voie importante du droit international. La situation actuelle exige une compréhension plus incisive du droit international, avec une attention particulière à la responsabilité de protéger. En effet, l'une des caractéristiques du récent phénomène terroriste est qu'il méprise l'existence de l'État et, de fait, l'ordre international tout entier. Le terrorisme ne vise pas seulement à modifier les gouvernements, à porter atteinte aux structures économiques ou simplement à commettre des crimes. Il cherche à contrôler directement des domaines au sein d'un ou plusieurs États, à imposer ses propres lois, qui sont différentes et opposées à celles de l'État souverain. Il mine et rejette également tout système juridique existant, en tentant d'imposer sa domination sur les consciences et le contrôle total sur les personnes.

La nature mondiale de ce phénomène, qui ne connaît pas de frontières, est précisément la raison pour laquelle le cadre du droit international offre la seule façon viable d'affronter ce défi urgent. Cette réalité exige une ONU renouvelée, qui s'engage à promouvoir et à préserver la paix.

Étant donné que les nouvelles formes de terrorisme sont transnationales, elles ne rentrent plus dans les compétences des forces de sécurité d'un seul État : elles concernent les territoires de plusieurs États. C'est pourquoi les forces conjuguées de plusieurs nations seront nécessaires pour garantir la défense de citoyens non armés. Étant donné qu'il n'existe aucun principe

juridique justifiant des actions unilatérales de police au-delà de ses propres frontières, il ne fait aucun doute que le domaine de compétence appartient au Conseil de sécurité.

Ma délégation désire rappeler qu'il est à la fois licite et urgent d'arrêter les agressions à travers l'action multilatérale et un recours proportionné à la force. En tant qu'institution représentant une communauté religieuse mondiale qui englobe différentes nations, cultures et ethnies, le Saint-Siège souhaite sincèrement que la communauté internationale assume sa responsabilité d'étudier les meilleurs moyens d'arrêter toutes les agressions et d'empêcher que ne soient perpétrées de nouvelles injustices encore plus graves.

Il est d'une importance fondamentale de trouver une unité d'action pour le bien commun, en évitant les tirs croisés des veto. Comme Sa Sainteté l'a écrit au Secrétaire général le 9 août dernier,

« la plus élémentaire notion de dignité humaine oblige la communauté internationale, en particulier à travers les principes et les mécanismes du droit international, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour arrêter et prévenir d'ultérieures violences systématiques contre les minorités ethniques et religieuses ».

Si le concept de la responsabilité de protéger est implicite dans les principes constitutionnels de la Charte des Nations Unies et du droit humanitaire, il ne favorise pas de façon spécifique le recours aux armes. Il affirme au contraire la responsabilité de toute la communauté internationale, dans un esprit de solidarité, d'affronter les crimes haineux tels que le génocide, le nettoyage ethnique et la persécution pour des motifs religieux. Aujourd'hui, je ne peux manquer de mentionner les nombreux chrétiens et minorités ethniques qui, au cours des derniers mois, ont enduré des persécutions et des souffrances atroces en Iraq et en Syrie.

À travers la résolution 68/6, l'Assemblée générale a décidé que la présente session débattrait du programme de développement pour l'après-2015, qui serait ensuite adopté officiellement au cours de la soixante-dixième session en septembre 2015. Le Président a choisi à juste titre le thème principal de cette session : « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». À l'occasion de la récente réunion avec tous les hauts dirigeants des organismes, fonds et programmes de l'ONU, Sa

Sainteté a demandé que les objectifs futurs pour le développement durable soient formulés

« avec générosité et courage, afin qu'ils arrivent effectivement à peser sur les causes structurelles de la pauvreté et de la faim, à obtenir des résultats supplémentaires substantiels en faveur de la sauvegarde de l'environnement, à garantir un travail décent à tous et à offrir une protection adaptée à la famille, élément essentiel de tout développement économique et social durable. Il s'agit en particulier d'affronter toutes les formes d'injustice, en s'opposant à l'économie de l'exclusion, à la culture du rebut et à la culture de la mort ».

À cet égard, le Saint-Siège salue les 17 objectifs de développement durable proposés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, qui s'efforce de remédier aux causes structurelles de la pauvreté en promouvant un travail digne pour tous. De même, le Saint-Siège apprécie que la plupart des objectifs et des cibles ne reflètent pas les craintes des populations riches concernant l'augmentation de la population dans les pays les plus pauvres. Il salue également le fait que les objectifs et les cibles n'imposent pas sur les pays les plus pauvres des modes de vie traditionnellement associés aux économies développées et qui tendent à ne pas tenir compte de la dignité humaine.

La responsabilité de protéger, comme cela a été affirmé auparavant, se réfère aux atteintes extrêmes contre les droits humains, aux cas de grave mépris pour le droit humanitaire ou de graves catastrophes naturelles. De la même façon, des mesures juridiques doivent être prises pour protéger les personnes contre d'autres formes d'agression, qui sont moins évidentes mais tout aussi graves et réelles. Par exemple, un système financier déterminé uniquement par la spéculation et la maximisation des profits, ou dans lequel les personnes sont considérées comme des objets jetables dans une culture du gâchis, pourrait équivaloir, dans certains cas, à une atteinte contre la dignité humaine. Il s'ensuit donc que l'ONU et ses États Membres ont une responsabilité grave et urgente à l'égard des pauvres et des exclus, en n'oubliant jamais que la justice économique et sociale est une condition essentielle de la paix.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Chaque journée de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, mais également des quatre

prochaines sessions, jusqu'en novembre 2018, portera en elle le souvenir triste et douloureux de la tragédie vaine et inhumaine de la Première Guerre mondiale – un massacre inutile, comme le pape Benoît XV l'a qualifiée, avec ses millions de victimes et ses destructions incalculables. Commémorant le centenaire du début du conflit, Sa Sainteté le pape François a exprimé le désir que

« les erreurs du passé ne se répètent pas, mais que l'on ait à l'esprit les leçons de l'histoire, en faisant toujours prévaloir les raisons de la paix, grâce à un dialogue patient et courageux ».

Faisant miens les sentiments du Saint-Père, je forme le souhait fervent qu'ils puissent être partagés par toutes les personnes ici présentes. J'offre à chacun des membres de l'Assemblée mes meilleurs vœux pour leur travail. Je suis certain que cette session n'épargnera aucun effort pour mettre un terme au fracas des armes qui caractérise les conflits en cours et qu'elle continuera de promouvoir le développement de toute la race humaine, et en particulier des plus pauvres d'entre nous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Secrétaire d'État du Saint-Siège de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*Le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. M. Walid Al-Moualem.

**M. Al-Moualem** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, l'Ouganda, un pays ami, de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale et à vous souhaiter plein succès dans la conduite des travaux de cette session, en gardant à l'esprit le rôle important et neutre qui est celui du Président de l'Assemblée générale. Je veux également remercier votre prédécesseur, M. John Ashe, de ses efforts.

De nombreux événements et des changements importants ont eu lieu depuis mon passage ici l'année dernière (voir A/68/PV.21). Ces événements ont surpris la plupart des pays représentés dans cette salle aujourd'hui, mais ils n'ont pas constitué une surprise pour nous, puisque cela faisait trois ans et demi que nous

mettions la communauté internationale en garde contre les tendances qui ont conduit à la situation actuelle. Les discours prononcés du haut de cette tribune ont porté essentiellement sur les crises économiques et politiques dont nous attendons toujours qu'elles soient réglées par la communauté internationale. Cependant, parler de ces questions n'est plus la priorité.

Les événements dont nous avons été témoins ces derniers mois sont beaucoup plus dangereux que toutes les crises politiques et économiques qui secouent le monde. À plusieurs reprises et dans plusieurs enceintes internationales, nous avons parlé du terrorisme, cette grave menace, qui frappe la Syrie. Nous avons dit qu'il n'allait pas se limiter au territoire de mon pays, car le terrorisme n'a pas de frontières. Les idéologies extrémistes ne respectent rien d'autre qu'elles-mêmes et n'accordent de valeur à rien d'autre qu'aux massacres, aux meurtres et à la torture. Aujourd'hui, nous sommes témoins des agissements de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), l'organisation terroriste la plus dangereuse au monde en raison de ses sources de financement et de sa brutalité sans précédent, à l'encontre des Syriens et des Iraquiens de tout bord et de toute religion. Cette organisation terroriste réduit des femmes en esclavage, les viole et les vend sur les marchés d'esclaves. Elle décapite et mutile des individus, apprend aux enfants à commettre des massacres et des meurtres et détruit des monuments historiques et culturels, ainsi que des symboles musulmans et chrétiens.

Tout cela se déroule sous les yeux du monde entier et des pays qui ont toujours juré de lutter contre le terrorisme, même s'ils n'ont pas été touchés par le fléau de la terreur. Aujourd'hui, du haut de cette tribune, je voudrais poser les questions suivantes. Le moment n'est-il pas venu pour nous de faire preuve d'unité face à la menace terroriste grave que représente l'idéologie takfiriste dans le monde entier? Le moment n'est-il pas venu pour nous tous de reconnaître que l'EIL, le Front el-Nosra et les autres groupes affiliés à Al-Qaida ne vont pas se cantonner à l'intérieur des frontières de la Syrie et de l'Iraq, mais vont se propager partout où ils le peuvent, à commencer par l'Europe et l'Amérique? Ne devrions-nous pas tirer des enseignements de ce qui s'est passé au cours des années précédentes et unir tous nos efforts au niveau international pour lutter contre ces groupes? Ces organisations ont mobilisé les extrémistes des quatre coins du monde et les ont rassemblés en un seul endroit pour les former et les armer. Elles ont ensuite répandu leur idéologie et le terrorisme à l'aide



de ces extrémistes lorsque ceux-ci sont retournés dans leurs lieux d'origine.

D'aucuns diront qu'une résolution a été récemment adoptée à l'unanimité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour empêcher l'expansion de cette organisation et d'autres groupes terroristes, et pour les éliminer. Certes mieux vaut tard que jamais. Mais la vérité c'est que cette résolution, adoptée le 15 août, est arrivée trop tard. Or, la question qui se pose maintenant est de savoir si tout le monde compte vraiment la mettre en œuvre, car jusqu'à présent nous n'avons vu aucune mesure sérieuse en ce sens. En outre, nous n'observons aucun véritable sentiment de crainte parmi les États de la région qui continuent d'appuyer, sous diverses formes, ces groupes terroristes. Ils ne se sentent pas suffisamment inquiétés pour mettre en œuvre cette résolution. Au contraire, on constate que le Gouvernement américain a adopté une politique de deux poids, deux mesures et forgé des alliances pour satisfaire à des objectifs politiques précis, apportant notamment son appui financier mais aussi sous forme d'armes et d'entraînement à des groupes qu'il qualifie de modérés.

Cela ne conduira qu'à plus de violence, plus de terrorisme, et plus de sang syrien versé et ne fera que prolonger la crise syrienne et entraver tout règlement politique. Une telle stratégie crée un terrain fertile à l'essor des groupes terroristes qui commettent les crimes les plus odieux sur le territoire syrien. C'est pourquoi nous devons tous combattre avec sérieux et efficacité le terrorisme et l'éliminer, afin de rétablir la sécurité et la stabilité en Syrie et dans la région. Aujourd'hui, des femmes réduites en esclavage se tournent vers nous pour voir ce que nous allons faire pour elles, pour leurs sœurs et pour leurs enfants. Les fils et les filles des victimes décapitées par l'EIIL attendent notre action et notre riposte face aux atrocités qui sont commises au quotidien par cette organisation terroriste, le Front el-Nosra et d'autres groupes.

Nous ne combattons pas le terrorisme avec des résolutions de l'ONU qui restent lettre morte. Les intentions ne servent à rien. Nous pouvons lutter contre le terrorisme en mettant véritablement en œuvre les résolutions ou, manifestement, au moyen de frappes militaires. Mais surtout, nous pouvons lutter contre le terrorisme en empêchant les États d'armer, d'appuyer, de former et de financer ces groupes terroristes, et d'introduire clandestinement leurs membres dans certains pays. Nous devons aussi priver le terrorisme

de ses ressources. Combattre le terrorisme uniquement sur le plan militaire alors que certains États continuent d'appuyer les groupes terroristes ne fera que créer un cercle vicieux dont la communauté internationale ne sortira pas avant des décennies.

Les frappes militaires doivent aller de pair avec la mise en œuvre de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, adoptée le 24 Septembre en vertu du Chapitre VII. Nous devons également faire pression sur les pays qui soutiennent, sous diverses formes, ces groupes terroristes. Nous savons tous quels ils sont. Notre priorité doit être de faire pression sur les pays qui ont exporté et continuent d'exporter l'idéologie extrémiste du takfirisme, mettant ainsi en péril la paix et la sécurité internationales. L'EIIL est une idéologie qui a été transformée en organisation, laquelle a été soutenue, armée et formée, avant d'être lâchée comme un monstre contre la Syrie, l'Iraq et le Liban.

Ensemble, éliminons cette idéologie et ceux qui l'exportent. Ensemble, faisons simultanément pression sur les pays qui ont rejoint la coalition menée par les États-Unis pour qu'ils cessent d'appuyer les groupes terroristes armés. Ce n'est qu'alors que la lutte contre le terrorisme par des moyens militaires pourra être efficace. Sans quoi, notre présence ici ne sera pas à la mesure des larmes versées par les femmes et les enfants captifs et victimes de Daech, du Front el-Nosra et d'autres.

La République arabe syrienne rappelle une nouvelle fois qu'elle est solidaire de tout effort international visant à combattre le terrorisme. Elle insiste sur le fait que cette lutte doit se faire dans le plein respect de la vie des civils innocents, de la souveraineté nationale et conformément aux traités internationaux, et à cet égard, nous tenons à remercier tous les États qui ont adopté une position ferme, refusé toute atteinte à la souveraineté d'autres États et respecté les résolutions internationales.

Le moment est venu d'unir tous nos efforts pour combattre ce terrorisme. Le danger est en effet imminent pour tous et aucun État n'est à l'abri. Mon pays maintient fermement la position qui est la sienne depuis les années 80, à savoir qu'il faut combattre le terrorisme avant qu'il ne se propage, comme c'est le cas aujourd'hui.

En Syrie, nous tenons parole et nous honorons nos engagements et nos accords, et c'est ce que nous

avons dit à plus d'une occasion, en particulier depuis le début de la crise.

La Syrie a accepté sans condition d'assister à la deuxième Conférence de Genève et y a participé dans un esprit d'ouverture, bien que nous soyons convaincus que la solution doit être trouvée par les Syriens, entre eux, et sur le territoire syrien. Malgré cela, et parce que nous voulions prouver notre bonne foi et mettre fin à l'effusion du sang syrien, nous sommes allés à Genève et nous avons trouvé une délégation qui ne négocie pas au nom des Syriens; une délégation qui n'a aucun ancrage en Syrie, aucune popularité ni légitimité auprès du peuple syrien; une délégation qui négocie avec le Gouvernement en fonction des desiderata de ses maîtres occidentaux et refuse de dénoncer le terrorisme ou de lui faire face. Cette délégation refuse de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Elle refuse ne serait-ce que de demander aux groupes terroristes de cesser leurs actes terroristes. Nous savons qu'elle est incapable d'exercer de pression sur quiconque, qu'il s'agisse des groupes armés ou de n'importe quelle faction syrienne sur le terrain.

Nous sommes allés à Genève avec comme priorité la lutte contre le terrorisme car nous considérons – et nous pensons toujours – qu'on ne peut commencer à parler de solution politique tant que le terrorisme sévit en Syrie. À Genève, certains se sont opposés à nous sur cette priorité, alors que la lecture des premières dispositions du Communiqué de Genève laissait penser qu'elle était essentielle. La délégation de ce que l'on appelle la coalition a continué de refuser tout élément touchant au terrorisme ou dénonçant le terrorisme.

Et voilà qu'aujourd'hui, nous observons que l'ensemble de la communauté internationale a adopté notre thèse selon laquelle la lutte contre le terrorisme est la première des priorités, qu'absolument rien ne peut être fait tant que le terrorisme frappe de manière atroce quiconque se trouve devant lui, et que ce terrorisme se retournera contre les pays d'où sont venus ses militants. Une nouvelle fois, nous réaffirmons que nous sommes prêts et que nous oeuvrons à un règlement politique en Syrie et à un dialogue avec tous les patriotes honorables opposés au terrorisme qui se tient entre Syriens et sur le territoire syrien.

L'élection présidentielle qui s'est déroulée sous les yeux de la communauté internationale a placé tout le monde devant ses responsabilités. La volonté des Syriens a primé sur toutes les voix qui essayaient de la faire taire depuis maintenant plus de trois ans, quand

les Syriens se sont rendus aux urnes, en Syrie et à l'étranger, pour dire ce qu'ils pensent et faire entendre leur voix au monde.

Aujourd'hui, après l'élection présidentielle, nous disons au monde que ceux qui veulent et souhaitent un règlement politique en Syrie doivent d'abord respecter la volonté des Syriens, qu'ils ont exprimée ouvertement, clairement, fermement et fortement, en élisant leur président lors d'une élection pluraliste, pour la première fois de l'histoire moderne de la Syrie, en présence d'observateurs internationaux de plusieurs pays qui ont été témoins de l'intégrité et de la transparence du scrutin, et avec une forte participation.

Cela m'amène à dire que le peuple syrien a choisi et que celui qui veut parler au nom du peuple doit, premièrement, représenter le peuple et, deuxièmement, respecter sa volonté et ses décisions. Tout dialogue doit être basé sur le respect de la volonté et des décisions du peuple syrien. Par conséquent, nous sommes ouverts à un règlement politique en Syrie à condition d'avoir en face de nous une opposition authentique qui prône le bien, la stabilité et la sécurité de la Syrie; une opposition qui n'est pas subordonnée à des acteurs étrangers ni ne parle en leur nom; une opposition qui a une résonance sur le territoire syrien et ses racines en Syrie, et non dans les hôtels et les capitales occidentales; une opposition nationale qui fait de la lutte contre le terrorisme sa priorité et encourage les efforts de réconciliation nationale en cours, prélude à un règlement politique véritable.

Avec la poursuite des attaques terroristes en Syrie, les besoins humanitaires ont augmenté dans de nombreux domaines essentiels, et les sanctions inhumaines imposées par l'Union européenne et les États-Unis ont encore aggravé les conditions de vie des civils syriens. Tandis que mon gouvernement, en coopération avec l'ONU et ses organismes compétents dans le domaine humanitaire et dans le cadre des plans d'intervention humanitaire qui ont été conclus, s'efforce de répondre aux besoins essentiels de nos concitoyens, en particulier ceux que les actes terroristes ont contraints à fuir leur maison et à se déplacer, un grand nombre de Syriens se sont réfugiés dans des pays voisins, dont certains les ont installés dans des camps militaires pour les entraîner à manier les armes ou dans ce qui ressemble à des lieux de détention. De cette tribune, j'insiste sur le fait que l'État syrien garantit aux citoyens qui le souhaitent un retour en toute sécurité et une vie digne, loin des conditions inhumaines qu'ils endurent

dans ces camps. Parallèlement, la Syrie continue de tout mettre en œuvre pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire fournie par les organisations internationales à tous les Syriens, sans discrimination, où qu'ils se trouvent et dans le respect de sa souveraineté nationale.

La République arabe syrienne réaffirme qu'elle reste déterminée à ce que tout le Golan occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 lui soit restitué, et rejette toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, en vue de modifier les caractéristiques naturelles, géographiques et démographiques du Golan, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 497 (1981) et 465 (1980).

La Syrie affirme également que la question palestinienne est une question fondamentale pour le peuple syrien, qui défend les droits inaliénables et légitimes du peuple frère palestinien, en particulier son droit au retour, à l'autodétermination et à l'édification d'un État indépendant sur son territoire, avec Jérusalem pour capitale.

En septembre 2013, la Syrie a accepté l'initiative du Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, et adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, car elle est convaincue qu'il faut faire du Moyen-Orient une zone exempte de toutes les armes de destruction massive, armes nucléaires en tête. Elle voulait également ainsi montrer au monde entier sa détermination à s'opposer fermement à tout emploi d'armes chimiques. La Syrie s'est acquittée de ses obligations au titre de la Convention et a honoré ses engagements malgré la situation actuelle difficile.

Si ce n'était la coopération de la Syrie, la Mission conjointe ONU-Organisation pour l'interdiction des armes chimiques n'aurait pas pu remplir sa mission. La Coordinatrice spéciale de la Mission, M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, a d'ailleurs fait part de sa joie et exprimé sa gratitude au Gouvernement syrien pour sa coopération fructueuse et constructive qui a permis d'accomplir un travail sans précédent.

La Syrie est attachée à la mise en œuvre de toutes les dispositions de la Convention dans le cadre de l'OIAC, en tant qu'État partie à cette Convention. Toutefois, la grande question est de savoir si ceux qui approvisionnent les terroristes en armes chimiques et autres s'engagent à cesser de le faire et à se conformer au droit international, notamment la Convention sur

les armes chimiques et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le terrorisme.

La Syrie souligne qu'il est impossible de créer une zone exempte de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient tant qu'Israël, seule puissance nucléaire et militaire de la région, n'aura pas accédé à tous les traités interdisant la prolifération des armes de destruction massive et soumis ses installations nucléaires au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Parallèlement, la Syrie insiste sur le droit qu'ont tous les pays d'acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Les sanctions économiques unilatérales contraires à toute éthique imposées par les États-Unis et l'Union européenne sont une atteinte au droit international et au principe du libre-échange. C'est pourquoi nous appelons à la levée de l'embargo que les États-Unis imposent à Cuba depuis des décennies, et nous appelons de nouveau à lever et à cesser toutes les sanctions unilatérales imposées délibérément à la Syrie et aux peuples d'autres pays comme l'Iran, la République populaire démocratique de Corée, le Venezuela et le Bélarus.

Enfin, nous espérons que l'Organisation des Nations Unies pourra répondre aux aspirations de nos peuples à une vie digne, au développement et à l'autosuffisance alimentaire, à l'abri de toutes les formes de terrorisme, de tension et de confrontation, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté des États et de l'égalité entre eux en droits et en obligations. Nous espérons aussi que la priorité sera d'œuvrer à l'intensification des efforts que la communauté internationale déploie pour lutter contre le terrorisme de l'EIIL, du Front el-Nosra et d'autres antennes d'Al-Qaïda, et au tarissement de leurs ressources pour que règnent la paix et la stabilité dans notre région et dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Thongloun Sisoulith.

**M. Sisoulith** (République démocratique populaire lao) (*parle en lao; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la République démocratique populaire lao, je voudrais vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la

soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je vous assure de notre plein appui et de notre entière coopération dans l'accomplissement de vos tâches. Je voudrais aussi féliciter sincèrement S. E. M. John Ashe du brio avec lequel il s'est acquitté de sa tâche en tant que Président de l'Assemblée à sa soixante-huitième session.

Il nous reste un peu plus de 450 jours pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Tandis que de nombreux pays ont beaucoup progressé et atteindront les OMD, d'autres, comme les pays les moins avancés, n'ont que peu progressé et auront des difficultés à concrétiser ces objectifs dans les délais prévus. De plus, des situations régionales et internationales complexes, comme les conflits armés, les troubles politiques, les pandémies et la dégradation de l'environnement, entre autres, ont considérablement entravé – c'était inévitable – les efforts faits par ces pays pour accomplir les OMD.

Dans ce contexte, et sur la base de notre expérience, il est évident que le développement socioéconomique de tout pays ne peut se réaliser que dans un environnement favorable, viable et sûr. Ce n'est qu'à ces conditions que nous pourrions déployer tous nos efforts et mettre toutes les ressources potentielles et disponibles du pays au service du développement de la façon la plus efficace et la plus durable.

Au cours des 39 années de son existence, depuis la fin de la guerre, la République démocratique populaire lao a consacré tous ses efforts au développement national, depuis la période de guérison des blessures de la guerre jusqu'à la phase de formulation et de mise en œuvre de son septième plan quinquennal de développement socioéconomique national, basé sur la politique de renouveau élaborée par le Parti révolutionnaire populaire lao. Les progrès enregistrés à chaque étape sont le résultat des enseignements tirés des activités de développement et de l'adaptation aux conditions spécifiques du pays et à l'environnement extérieur.

Les enseignements tirés de l'expérience de pays amis, proches et éloignés sont des biens précieux. C'est pourquoi nous voudrions exprimer notre sincère appréciation à tous les pays amis qui ont partagé leur savoir-faire et leur expérience, leurs succès comme leurs échecs, avec la petite et jeune République démocratique populaire lao à chacune des étapes.

L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du septième plan quinquennal de développement socioéconomique national a montré que la République démocratique populaire lao a accompli des progrès remarquables dans de nombreux domaines, notamment s'agissant du maintien d'une croissance économique régulière, de la stabilité politique et de l'ordre social, garantissant de la sorte que le peuple lao et tous les groupes ethniques puissent jouir de leurs droits légitimes et de la liberté, et participer activement au développement national. Cela a donné au pays une base solide lui permettant d'avancer dans la réalisation de son objectif ultime, à savoir son retrait de la liste des pays les moins avancés d'ici à 2020. Les progrès accomplis jusqu'à présent n'ont pas été le résultat du seul effort national, mais celui de l'appui et de la coopération des pays amis et des partenaires de développement, notamment les organisations internationales, en particulier le système des Nations Unies.

Néanmoins, la République démocratique populaire lao a également souffert des crises économique et financière mondiales de ces dernières années, ce qui a considérablement entravé son développement économique et fait obstacle à la réalisation de nombreux objectifs de développement. À cet égard, le Gouvernement lao a pris les mesures opportunes pour stabiliser sa macroéconomie, l'objectif étant de favoriser durablement la croissance dans les années à venir.

En outre, en tant que pays sans littoral et moins avancé, la République démocratique populaire lao reste vulnérable. Elle doit encore relever de nombreux défis, en particulier celui d'atteindre certaines cibles des OMD, notamment réduire la malnutrition infantile, garantir l'égalité des sexes dans l'éducation et réduire la mortalité maternelle et infantile.

Réduire au minimum les effets des engins non explosés largués au cours de la guerre est autre un défi qui reste à relever. Comme il importe de traiter la question, la République démocratique populaire lao a adopté un objectif du Millénaire pour le développement à l'échelle locale pour remédier au problème des engins non explosés (ENE) – l'OMD 9, à caractère national.

Le travail d'élimination des ENE reste une tâche très lourde pour le pays, un fardeau qui freine le développement national et fait obstacle à l'éradication de la pauvreté. Par conséquent, la République démocratique populaire lao fait partie des pays qui ont lancé l'initiative consistant à élaborer la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions. La mise en



œuvre intégrale et effective de cette Convention revêt une grande importance car elle doit aboutir à une interdiction totale de l'utilisation, de la production et du transfert d'armes à sous-munitions.

À cet sujet, j'en profite pour féliciter Saint-Kitts-et-Nevis, le Belize et la République du Congo d'avoir ratifié la Convention d'Oslo, portant à 86 le nombre total d'États qui l'ont fait. Nous espérons que d'autres pays envisageront également de devenir parties à la Convention.

La République démocratique populaire Lao partage la préoccupation commune au sujet de l'escalade des conflits armés dans différentes parties du monde, qui constitue pour la communauté internationale une menace croissante et déjà majeure. Nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de toute la retenue possible et de s'abstenir de prendre la moindre mesure susceptible de faire des morts ou de causer la destruction de biens. La seule manière de garantir la confiance mutuelle consiste à œuvrer au règlement de ces conflits par des moyens pacifiques. Le ressentiment et l'hostilité réciproques entraînent l'escalade des violences et le recours à la force, qui entraînent à leur tour des pertes en vies humaines et des destructions et infligent douleur et souffrance à des innocents.

Par ailleurs, la République démocratique populaire lao partage également la vive inquiétude suscitée par l'escalade du conflit en Palestine, qui a coûté et continue de coûter la vie à des Palestiniens. Nous appelons donc instamment à un règlement pacifique de la question de Palestine.

En ces temps d'interdépendance, la coopération et la concertation sont essentielles à une coexistence pacifique et mutuellement bénéfique. L'imposition de mesures d'isolement et de sanctions à quelque pays que ce soit n'est peut-être pas dans l'intérêt de la communauté internationale. Au contraire, elle comporte le risque de nuire à tous et d'attiser l'hostilité. De même, l'embargo unilatéral qui frappe la République de Cuba – un État souverain – depuis des décennies a des répercussions considérables sur le peuple cubain, pourtant épris de paix. Il est donc temps d'y mettre un terme.

Dans cet environnement mondial complexe et difficile, l'ONU, qui est la seule organisation universelle, s'efforce sans relâche, sous la direction du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de trouver des moyens de régler ces problèmes internationaux, de promouvoir la coopération au service du développement durable

et de l'élimination de la pauvreté, et de maintenir la paix, la stabilité et la sécurité dans le monde entier. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général pour ses diverses initiatives destinées à remédier aux problèmes qui nous concernent tous, notamment l'organisation du Sommet sur le climat, qui vient de s'achever sur des résultats prometteurs.

Néanmoins, compte tenu des circonstances, aux ressorts compliqués et à l'évolution imprévisible, l'ONU doit impérativement se renforcer à la faveur d'une réforme de ses divers organes afin d'être mieux à même d'accomplir ses missions et de satisfaire à ses obligations. La communauté internationale espère voir de nouveaux progrès tangibles en ce qui concerne la réforme de l'ONU, l'an prochain, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) est une organisation régionale qui connaît une croissance rapide, et tous les mécanismes mis en place à son initiative portent leurs fruits. Nous sommes donc convaincus que la création d'une communauté de l'ASEAN en 2015 sera couronnée de succès, faisant de l'Association un marché unique et une plate-forme de production forts d'une compétitivité accrue, ce qui aura pour effet de promouvoir le commerce et l'investissement dans la région et entre l'ASEAN et ses partenaires extérieurs. L'Association s'attache actuellement à tracer les grandes lignes d'une vision pour sa communauté pour l'après-2015, dont l'objectif consiste à renforcer et assurer l'unité de l'ASEAN tout en promouvant la paix et la sécurité dans la région et dans le monde. Sur ce point, nous espérons que la communauté internationale maintiendra son appui à la mise en œuvre de la vision pour la communauté de l'ASEAN pour l'après-2015, ainsi que la présidence de l'Association par la République démocratique populaire lao en 2016, une fois que l'ASEAN sera devenue une communauté.

Les pays en développement sans littoral sont l'un des groupes de pays en situation particulière qui sont reconnus par la communauté internationale. Après 10 ans de mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty visant à répondre aux problèmes spécifiques et aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, il est à noter que nombre d'objectifs n'ont pas été atteints, de telle sorte que ces pays doivent toujours faire face à des défis considérables et sont marginalisés dans bien des domaines.

Plus de la moitié des pays en développement sans littoral font également partie des pays les moins avancés. Dans ce contexte, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, prévue en novembre à Vienne, revêt une grande importance pour les pays concernés, étant donné qu'elle sera l'occasion d'effectuer l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et d'adopter un nouveau programme d'action pour la prochaine décennie. À ce propos, nous prions instamment toutes les parties intéressées, y compris les pays de transit et les partenaires de développement, à participer activement à la Conférence afin de contribuer à la rendre productive. De même, nous appelons la communauté internationale à soutenir l'exécution du nouveau programme d'action pour aider ces pays à surmonter leurs problèmes et défis particuliers et à parvenir à un développement durable.

L'année 2015 marquera le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que la communauté internationale n'épargnera aucun effort pour faire advenir un monde pacifique, sûr et prospère.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn, S. E. le cheik Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa.

**Le cheik Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le grand plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, et, à travers vous, votre pays l'Ouganda, notre ami, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter bonne chance et plein succès dans la noble mission qui vous est confiée, et je renouvelle l'appui du Royaume de Bahreïn à votre proposition judicieuse concernant la formulation et l'adoption d'un programme du développement pour l'après-2015 qui fasse fond sur les progrès réalisés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), pour le bien-être de tous.

Je ne saurais poursuivre sans féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur John Ashe, pour le brio avec lequel il a dirigé les travaux de l'Assemblée à sa soixante-huitième session et pour ses efforts exceptionnels et productifs.

De même, nous apprécions énormément les efforts déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour revitaliser et renforcer le rôle de l'Organisation

et atteindre ses objectifs dans tous les domaines. J'accueille très favorablement le rapport qu'il a présenté au début de cette session sur l'activité de l'Organisation (A/69/1). Ce rapport illustre l'énorme responsabilité que notre organisation assume s'agissant de la création d'un environnement propice à la recherche de règlements appropriés aux problèmes et aux difficultés auxquels nous sommes tous confrontés.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du débat général (voir A/69/PV.6), le Secrétaire général a mis l'accent sur plusieurs des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, comme les changements climatiques, la propagation des maladies, en particulier l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, le problème de plus en plus grave des réfugiés, la montée de l'extrémisme, les politiques d'exclusion, la violence, les violations des droits de l'homme, notamment celles qui touchent les femmes, et les problèmes relatifs à la santé, à l'éducation et à la sécurité alimentaire.

Mon pays appuie l'appel urgent lancé par le Secrétaire général en faveur de la conclusion d'un accord mondial sur le climat lors des prochaines conférences de Lima et de Paris, et insiste sur l'importance du Fonds vert pour le climat, conçu pour atténuer les effets des changements climatiques.

Je suis particulièrement fier de pouvoir évoquer les efforts dynamiques déployés par le Royaume de Bahreïn – et les succès qui en ont résulté – pour lutter contre les nombreuses difficultés et contre l'instabilité que connaît la région actuellement. Selon le classement du *Rapport sur le développement humain* de 2014 – élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) selon des critères statistiques objectifs concernant principalement la santé, l'éducation, le revenu par habitant et l'égalité des sexes – le Royaume de Bahreïn se place parmi les pays affichant un « développement humain très élevé ». C'est là un statut obtenu au prix d'un travail acharné, et nous allons nous efforcer de le conserver.

Cela dit, ces objectifs n'ont jamais été une fin en soi. L'objectif principal est de parvenir au bien-être des citoyens bahreïnites et de protéger tous ceux qui vivent à l'intérieur des frontières du Royaume, une oasis de sécurité et de calme dont tous les résidents profitent à égalité.

Je suis heureux de rappeler à cet égard le prix décerné à S. M. le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa par la Fondation pour la coexistence entre les religions, en

hommage aux contributions exceptionnelles apportées par Sa Majesté au dialogue entre les civilisations et les cultures. Je tiens également à souligner que la quatorzième Conférence sur les civilisations au service de l'humanité s'est tenue à Manama début mai, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi, et avec la participation de l'ONU et d'un éminent groupe de penseurs, d'universitaires et de faiseurs d'opinion. La Conférence a adopté la Déclaration de Bahreïn, laquelle a été archivée et distribuée comme document officiel de l'Organisation des Nations Unies (A/68/959, annexe).

En outre, je voudrais mentionner l'initiative de Sa Majesté visant la mise en place d'un tribunal arabe des droits de l'homme. Cette initiative a été approuvée par tous les États membres de la Ligue des États arabes, et un statut a été adopté. Je voudrais également évoquer le lancement au Bahreïn, en novembre 2013, du rapport du PNUD intitulé *La gestion de l'eau dans la région arabe*, qui appelle les pays arabes à adopter une stratégie conjointe de gestion de l'eau.

Le Royaume de Bahreïn a continué de jouer un rôle énergique au sein du système des Nations Unies, où il cherche à promouvoir le progrès par une réforme et une modernisation graduelles et régulières, conformément au projet de Sa Majesté le Roi, une réforme qui serait fondée sur une stratégie de dénominateurs communs, un dialogue ouvert et constant et un échange national d'opinions – la même stratégie qui a abouti à la réalisation rapide des objectifs du Millénaire pour le développement. En conséquence, les stratégies et préparatifs du programme de développement pour l'après-2015 reposent eux aussi sur notre travail inlassable, notre détermination, notre obstination, notre bonne foi et notre planification complète, et visent à promouvoir un progrès constant et marqué, au service des intérêts des citoyens comme des résidents du Royaume de Bahreïn.

Notre région traverse une période de difficultés extrêmes – probablement les plus graves de son histoire contemporaine –, sur fond d'instabilité, de chaos, de tensions et de terrorisme sauvage, sanguinaire et sans précédent. De tous les facteurs qui contribuent à cette situation, voici les plus importants.

Premièrement, des groupes terroristes aux diverses dimensions et affiliations internationales apparaissent de plus en plus fréquemment. Ils prospèrent dans notre région, étalant une sauvagerie et une barbarie sans égales. Non seulement ils prennent généralement pour cibles des innocents, mais ils s'adonnent aussi à

des pratiques inhumaines comme les assassinats de masse, les décapitations publiques et la persécution des minorités ethniques et religieuses qu'ils poussent au déplacement, tout en détruisant leur patrimoine culturel, en les privant de leur liberté religieuse et en les forçant à fuir de leurs foyers. Ils attaquent des villes entières et déclarent la guerre à des pays souverains, au niveau régional et mondial, au grand mépris de toutes les doctrines religieuses et des valeurs humaines intrinsèques que sont la tolérance, l'égalité, la modération et le respect de la diversité culturelle, lesquelles ont permis aux civilisations humaines, dont fait partie notre civilisation arabe et islamique, de coexister. Ces groupes terroristes – qui incluent Al-Qaida, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Hezbollah, ainsi que leurs affiliés et homologues – recrutent leurs combattants tant à l'Est qu'à l'Ouest et commettent des actes terroristes effroyables. Les jeunes et les vieillards sont tués sans discernement, les femmes sont capturées comme trophées de guerre, les familles sont forcées de se déplacer et la vie privée est violée, l'objectif étant d'éroder la sécurité, de propager l'anarchie et de renverser les régimes en place.

En conséquence, lutter contre les groupes terroristes exige que nous collaborions dans trois domaines principaux. Le premier d'entre eux est celui de la sécurité et de l'armée, compte tenu de la menace de plus en plus grave que font peser ces groupes terroristes à mesure qu'ils obtiennent des armes lourdes qui leur permettent d'occuper des villes qu'ils transforment en refuges et en bases à partir desquels ils peuvent lancer les opérations terroristes qui perturbent la stabilité et la sécurité de notre région.

Nous partageons avec les pays amis et avec nos alliés la responsabilité commune d'éliminer le groupe terroriste de l'EIIL. À cette fin, notre armée de l'air, en collaboration avec ces pays, a pris pour cible un certain nombre des positions de l'EIIL. Nous accueillons favorablement la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, adoptée le 24 septembre, qui se concentre sur la lutte contre le recrutement de combattants terroristes étrangers. En outre, nous continuons de surveiller de très près les frontières et les points d'entrée et de sortie de manière, d'une part, à empêcher les citoyens du Royaume de contacter ou de rejoindre des groupes terroristes et, de l'autre, à arrêter et poursuivre, dès leur retour sur le territoire, tous ceux qui sont soupçonnés d'y être affiliés.

Deuxièmement, nous devons combattre toute idéologie qui est contraire à la nature humaine et qui trahit l'islam véritable en en pervertissant les préceptes. Les religieux et érudits musulmans peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre cette perversion. Nous appelons donc tous les érudits musulmans à dénoncer et à renier les idées qui ne sont aucunement apparentées à l'islam, et nous les remercions de jouer un rôle de premier plan à cet égard. Il est impératif que nous soyons tous unis face aux idées propagées par les groupes terroristes.

Troisièmement, nous devons nous attaquer au financement, car c'est lui la bouée de sauvetage des groupes terroristes qui leur permet de perpétrer leurs actes barbares, d'acheter des armes et d'exercer une influence sur certains jeunes. À cet égard, le Royaume de Bahreïn organisera une conférence internationale de haut niveau pendant la première semaine du mois de novembre afin de discuter du financement du terrorisme et de la meilleure manière de lutter contre ce type de financement, et de priver ainsi le terrorisme de ses sources de financement. Nous sommes fermement convaincus que le fait de juguler le financement du terrorisme contribuera de manière significative à en venir à bout et à l'éradiquer.

La deuxième difficulté qui menace la sécurité et la stabilité de notre région tient à l'expansionnisme politique et aux tentatives d'imposer une hégémonie, au mépris de la souveraineté des États, et de s'ingérer dans leurs affaires intérieures. Tous les pays de la région, sans exception, ont souffert de ces problèmes suite à certaines tentatives visant à exporter des révolutions séditionnelles et à former des terroristes en violation du droit international et des principes prônés par l'ONU. Ces tentatives traduisent une idéologie archaïque dans sa dimension politique et dans son mépris des valeurs et principes consacrés par de nombreux instruments internationaux.

L'une des formes que prend cette ingérence est l'exploitation des médias, notamment des chaînes de télévision par satellite et des médias sociaux, qui sont utilisés à mauvais escient dans le but de déformer les faits et de provoquer l'instabilité dans la région. Nous condamnons ces pratiques illégales et illégitimes, qui sont contraires aux valeurs et aux principes internationaux.

Je souhaite rappeler ce qu'endure la République du Yémen. Chaque fois qu'elle fait un pas en avant, des groupes terroristes y accourent pour poursuivre

leurs objectifs criminels en sapant sa stabilité et sa sécurité. Le Royaume de Bahreïn réaffirme son soutien au Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour et aux efforts inlassables qu'il déploie pour renforcer le consensus national qui a été forgé grâce à un dialogue national global sur la base de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

S'agissant de l'Iraq, victime d'une ingérence, d'une insécurité, d'une hégémonie et d'une anarchie manifestes, nous entrevoyons une lueur d'espoir dans l'évolution positive de la situation dans le pays. Nous nous félicitons de l'élection du Président Fouad Masum et de la formation du nouveau Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Haider al-Abadi. Nous espérons que cette avancée permettra d'améliorer les processus politique et de développement, contribuant ainsi à la consolidation de la sécurité et de la stabilité de l'Iraq, à la préservation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et au renforcement de ses liens avec les autres pays arabes de la région, à laquelle il appartient naturellement.

Le conflit syrien devient chaque année plus complexe et plus intense. Des civils innocents en paient le prix ultime et perdent leur vie, leurs biens et leur dignité. La situation humanitaire se détériore chaque jour en l'absence d'une solution politique globale qui permettrait de protéger la vie des Syriens et de soulager ce pays bien-aimé des souffrances incessantes qu'il subit, et ce grâce à un processus politique global visant à réaliser des réformes et à instaurer la pluralité politique. S'agissant de l'aspect humanitaire, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de surmonter tous les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux personnes dans le besoin, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À cet égard, je tiens à exprimer l'immense satisfaction de mon pays eu égard à l'humanité dont fait montre le pays frère du Royaume hachémite de Jordanie en accueillant des réfugiés syriens et en leur fournissant de l'aide. Nous apprécions également le rôle humanitaire joué par la Turquie et le Liban, ainsi que par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Quant à la République arabe d'Égypte, le Royaume de Bahreïn la félicite de l'évolution démocratique qui a eu lieu dans ce pays et de l'application de la feuille de route grâce à l'élaboration d'une constitution reflétant la volonté du peuple égyptien. Nous applaudissons en outre la tenue de l'élection présidentielle et les préparatifs en



cours pour l'organisation d'élections législatives afin d'achever la mise en place des institutions étatiques conformément à la Constitution.

Le Royaume de Bahreïn condamne pleinement une fois encore toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Égypte. Nous soutenons les efforts déployés par le Président Abdel Fattah Al Sisi ainsi que les mesures qu'il a prises pour lutter contre le terrorisme, aux fins de préserver la sécurité et la stabilité de l'Égypte et de poursuivre son rôle stratégique et actif aux niveaux arabe, régional et international. À cet égard, je tiens à saluer l'initiative prise par le Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Abdallah ben Abdelaziz Al-Saoud, Roi du Royaume d'Arabie saoudite, de convoquer un sommet économique en faveur de l'Égypte et de son développement économique.

Nous réaffirmons la position de principe, historique et indéfectible du Royaume de Bahreïn quant à sa solidarité avec le Royaume du Maroc, et nous exprimons notre plein appui aux initiatives prises par ce dernier concernant l'autonomie du Sahara marocain dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc, conformément à la légitimité internationale.

Concernant la Libye, le Royaume de Bahreïn tient à exprimer sa vive préoccupation face à la détérioration des conditions de sécurité due aux actes de violence perpétrés par des groupes terroristes, et aux répercussions de ces actes sur la stabilité des pays voisins. Le Royaume de Bahreïn soutient les institutions constitutionnelles légitimes représentées par la Chambre des représentants élue, et se félicite de la création du nouveau Gouvernement dirigé par M. Abdallah al-Thani. Nous espérons que ce fait nouveau contribuera à instaurer la sécurité et la stabilité et à préserver l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays frère.

Compte tenu de notre vif intérêt à atteindre notre principal objectif, qui est de protéger l'humanité du fléau de la guerre, des conflits et des catastrophes, et de condamner toute tentative d'hégémonie et de déstabilisation, nous appelons de nouveau à faire du Moyen-Orient, y compris la région du golfe Arabe, une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires. Sur la base de ce principe, nous appuyons les efforts déployés par le groupe des cinq plus un pour trouver rapidement une solution à la question du programme nucléaire iranien, conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la Convention sur la sûreté nucléaire, sans préjudice de l'utilisation de

la technologie nucléaire à des fins pacifiques, qui est un droit naturel dont tous les États jouissent au titre du système international de garanties.

Le troisième et dernier défi est l'occupation illégale de territoires appartenant à un autre État, en violation des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, comme l'illustre la violation par Israël de toutes les lois, conventions et décisions internationales, et les actions qu'il mène contre les Palestiniens en leur confisquant leurs terres pour y construire ou étendre des colonies de peuplement et en leur imposant des blocus. Ces violations se sont illustrées de la façon la plus abjecte lors de la toute récente agression criminelle contre la bande de Gaza, qui a provoqué des dégâts considérables, causé la mort de plus de 2 000 martyrs, fait fuir un grand nombre de Palestiniens et détruit des infrastructures.

Je voudrais rappeler les propos du Président Mahmoud Abbas qui, dans la déclaration qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale, a demandé qu'une protection internationale soit fournie au peuple palestinien et à leurs territoires occupés, et qui a appelé Israël à se conformer à la quatrième Convention de Genève de 1949 (voir A/69/PV.12). Il est impératif de fixer une échéance précise pour la fin de l'occupation israélienne et de réaliser les aspirations du peuple palestinien en faveur de la création d'un État palestinien indépendant sur tout son territoire à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, comme le préconisent l'Initiative de paix arabe et la solution des deux États, conformément à la légitimité internationale et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

À cet égard, nous saluons le rôle central joué par la République arabe d'Égypte en vue de parvenir à un cessez-le-feu à Gaza. Nous nous félicitons vivement qu'elle accueille le mois prochain, en coopération avec le Royaume de Norvège, une conférence internationale en faveur de la Palestine et de la reconstruction de la bande de Gaza. Nous saluons en outre le rôle important que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

En ce qui concerne l'occupation par la République islamique d'Iran des trois îles appartenant aux Émirats arabes unis, à savoir la Grande-Tumb, la Petite-Tumb et Abou Moussa, le Royaume de Bahreïn réitère sa condamnation de cette occupation. Nous demandons à l'Iran de répondre aux efforts des Émirats arabes unis

pour régler cette question par des négociations directes ou par l'arbitrage de la Cour internationale de Justice.

Tels sont les grands problèmes auxquels est confrontée notre région. Si nous parvenons à les surmonter, il nous sera relativement facile, dans le contexte de nos responsabilités communes, de régler les problèmes internationaux que le Secrétaire général a décrits dans sa déclaration et auxquels j'ai fait référence au début de mon allocution. Pourvu que nous mettions l'accent sur ces problèmes extrêmement graves, nous avancerons sur la voie d'un développement durable véritable et de la réforme nécessaire pour répondre aux aspirations de tous les peuples.

Quels que soient les problèmes auxquels nous nous heurtons tous, le Royaume de Bahreïn restera toujours déterminé à aller de l'avant sur la voie du développement, de la réforme et d'une interaction constructive avec la communauté internationale afin de réaliser nos aspirations et nos objectifs. À cet égard, le Royaume de Bahreïn, dans la droite ligne de son approche résolue à l'égard de la réforme sous la direction de Sa Majesté le Roi, continuera de défendre l'état de droit, le pluralisme et la participation active à la vie politique. Nous attendons avec intérêt les élections prévues le 22 novembre afin de consolider nos avancées.

En conclusion, je tiens à souligner que les choix du Royaume de Bahreïn sont clairs. Notre vision est globale et notre stratégie conforme et adaptée aux contextes à l'échelle du Golfe, à l'échelle du monde arabe et à l'échelle internationale. Le Royaume s'efforce en permanence de promouvoir la stabilité, la paix, la sécurité, le développement et la protection des droits de l'homme. Il rejette et condamne le terrorisme, la violence et la haine et œuvre à l'édification d'une société au sein de laquelle l'harmonie et le consensus règnent dans l'intérêt de tous ainsi qu'à la construction d'un avenir prometteur offrant de multiples possibilités d'épanouissement à toutes les générations futures.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, de l'éducation et des affaires culturelles de la Principauté du Liechtenstein, S. E. M<sup>me</sup> Aurelia Frick.

**M<sup>me</sup> Frick** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : L'ONU a vécu une année extrêmement difficile. Comme l'a souligné le Secrétaire général, nous vivons des temps marqués par des crises sans précédent. À son instar, j'appelle les dirigeants à s'unir. À une époque

où le monde semble se disloquer, nous ferions bien de nous rappeler ce qui nous unit. Nul besoin pour cela de chercher plus loin que la Charte des Nations Unies. Le Préambule de la Charte présente une vision que nous semblons avoir beaucoup de mal à concrétiser, alors que nous nous y déclarons résolus « à préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

L'Organisation a été créée avant tout pour prévenir les guerres. De fait, elle offre un système de sécurité collective bien plus efficace que tous ceux qui avaient pu exister auparavant. Pourtant, les événements qui ont marqué l'année écoulée ont ébranlé jusqu'aux fondements de ce système. Par moments, il semble que nous reprenions les habitudes des siècles passés. Les actes d'agression perpétrés contre l'Ukraine et l'annexion illégale de certaines parties de son territoire nous inquiètent. Ils constituent une violation massive des principes sur lesquels l'Organisation a été établie. Il s'agit d'un revers important pour la sécurité collective. Petit pays situé au cœur de l'Europe et membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Liechtenstein espère qu'il sera bientôt possible de rétablir le consensus sur les questions de sécurité en Europe.

Les événements survenus en Ukraine mettent également en lumière la nécessité de faire appliquer le droit international – le cas échéant par l'intermédiaire d'un tribunal. Nous avons aujourd'hui, pour la première fois depuis les procès de Nuremberg, une occasion historique de sanctionner les plus graves formes de recours illégal à la force en faisant appel à un tribunal international. La Cour pénale internationale (CPI) pourra dès 2017 exercer sa compétence en matière de crime d'agression. Le processus de ratification des amendements de Kampala avance à bon pas. Je salue les ratifications de la Lettonie, de la Pologne et de l'Espagne il y a tout juste quelques jours. Nous avons hâte d'atteindre cet objectif, avec le plus grand nombre possible de partenaires.

Pour œuvrer de manière véritablement collective au maintien de la paix et de la sécurité, il faut avoir un même sens des responsabilités. Or cela est difficilement conciliable avec le fait qu'un seul membre du Conseil de sécurité peut bloquer l'action nécessaire pour que l'ONU remplisse ses buts et principes – sans qu'il ne soit posé de question et quelle que soit la majorité en faveur d'une telle action. Nous acceptons bien sûr le veto comme une réalité de la Charte des Nations Unies, ainsi que nous l'avons accepté lorsque nous avons rejoint

l'Organisation. En revanche, nous n'acceptons pas que le veto soit utilisé dans un esprit contraire aux buts mêmes de l'ONU. Cela a trop été le cas ces derniers temps. Il est urgent de procéder à un changement. Nous attendons donc des États qui siègent au Conseil qu'ils s'engagent à ne pas voter contre toute action qui s'avère nécessaire pour prévenir des atrocités ou y mettre un terme. Nous attendons en particulier des membres permanents qu'ils s'engagent clairement à cet égard.

Dans le Préambule de la Charte, nous nous déclarons également « résolu à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne ». Les droits et la dignité de la personne sont au centre des efforts de l'ONU, qui a été créée en tant que famille de nations. L'ONU est une organisation de défense des droits de l'homme. L'Assemblée générale, dont nous vous avons confié la direction, Monsieur le Président, pour la présente session, est également un organe de défense des droits de l'homme. Le monde évolue de plus en plus rapidement, et dans ce contexte, il est impératif que nous restions attachés aux droits de l'homme.

Le droit au respect de la vie privée, par exemple, est menacé. L'ère du numérique rend la collecte de données à grande échelle à la fois facile à entreprendre et difficile à détecter. La discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'appartenance ethnique, la religion, le handicap ou toute autre caractéristique reste monnaie courante dans de nombreuses régions du monde.

La montée de l'intolérance religieuse est particulièrement préoccupante. Les conflits dans le monde entier se caractérisent par la persécution des minorités religieuses, que ce soient les chiites, les yézidis, les chrétiens ou autres. On observe une progression inquiétante de l'antisémitisme. L'Assemblée doit réagir en s'unissant pour dénoncer les persécutions contre toutes les minorités religieuses, quelles qu'elles soient, partout dans le monde entier. Je suis en outre particulièrement préoccupée par la multiplication des violences visant les défenseurs des droits de l'homme, à l'image du meurtre récent de Samira Saleh Al-Nuaimi, activiste iraquienne et mère de trois enfants. Il n'y a rien d'islamique dans cet acte barbare de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL).

En temps de conflit, le droit international humanitaire représente notre espoir d'un respect au moins minimum de la dignité humaine. Les Conventions de Genève de 1949 sont non seulement l'une des plus

grandes réalisations de l'histoire du droit international, mais aussi l'un des rares traités à recueillir une adhésion quasi universelle. Pourtant, les principes fondamentaux qui y sont énoncés – la proportionnalité dans l'usage de la force et l'obligation de faire la distinction entre civils et combattants – sont violés quotidiennement. Au cours du dernier conflit à Gaza, les deux parties ont mené leurs opérations au détriment des civils. La population civile syrienne endure d'énormes souffrances depuis plus de trois ans maintenant. Le régime et, de plus en plus, d'autres acteurs, commettent des atrocités à l'encontre d'hommes, de femmes et d'enfants. L'accès humanitaire est bloqué systématiquement, ce qui est employé comme tactique de guerre. Les civils en Syrie et en Iraq sont à la merci de la brutalité ignoble de l'EIL. Il y a rarement eu d'autre époque où les civils ont été plus susceptibles d'être victimes d'atrocités. Nous n'avons pas été à la hauteur de la promesse que nous avons faite il y a 10 ans de protéger collectivement les populations de tels crimes.

Nous sommes « résolu à proclamer à nouveau notre foi dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ». L'égalité entre les hommes et les femmes étaient l'une des premières choses que les rédacteurs de la Charte des Nations Unies avaient à l'esprit juste au sortir de la Seconde Guerre mondiale. N'est-ce pas frappant? Il est indéniable que nous avons fait des progrès importants depuis lors. La Conférence de Beijing de 1995, la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a notamment été un tournant à cet égard. La commémoration de son vingtième anniversaire est l'occasion idéale de démontrer que nous restons pleinement attachés à ses conclusions.

L'année prochaine, nous mesurerons également les progrès accomplis dans le cadre du programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité, 15 ans après sa mise en place au titre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. De toute évidence, nous allons devoir trouver de nouvelles stratégies pour protéger les femmes de la violence en période de conflit, en particulier la violence sexuelle. Nous sommes encore loin d'exploiter pleinement le potentiel des femmes en tant qu'agents de paix. Les hommes ont toujours pris les choses en main s'agissant de faire la guerre et de faire la paix : le bilan de leur action n'est guère impressionnant. Il faut donner aux femmes la place qui leur revient de droit à la table de négociation, où leur présence fait cruellement défaut. Je remercie le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative à cet égard, lui qui nomme de plus en plus des femmes à des postes à responsabilités

dans les domaines de la médiation et du règlement des conflits.

Nous sommes « résolu à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ». La justice et l'état de droit sont des domaines dans lesquels nous avons fait des progrès considérables. Les tribunaux internationaux et d'autres mécanismes judiciaires sont aujourd'hui de mieux en mieux acceptés. Les appels au respect du principe de responsabilité se font de plus en plus forts. Nous disposons désormais d'une abondante jurisprudence internationale.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la Cour pénale internationale (CPI). Les victimes des crimes les plus graves dans le monde placent leurs espoirs de justice dans le système créé par le Statut de Rome. Il s'agit d'une grande responsabilité pour la Cour, une institution qui œuvre souvent dans des contextes à forte dimension politique. Les partisans de la Cour doivent clairement marquer leur soutien. C'est pourquoi, j'ai créé un réseau informel de ministres qui appuient, personnellement en tant que responsables politiques, la CPI. Notre réseau compte désormais 26 membres. Nous sommes prêts à défendre la Cour et l'intégrité du Statut de Rome, parce que nous savons qu'il est facile de lancer des attaques politiques contre la CPI mais difficile de les contrecarrer.

Le fait que la Cour est une institution entièrement indépendante qui se fonde sur le droit et non sur la politique ne fait pas la une des journaux. Le fait que la CPI a compétence dans certains endroits mais pas dans d'autres est souvent présenté à tort comme de la partialité. Aussi notre objectif demeure-t-il de faire en sorte que le Statut de Rome devienne un traité universel. Les victimes des crimes commis en Syrie, en Iraq, en Palestine et en Corée du Nord – pour ne citer que quelques exemples – ont le droit de se faire entendre en audience publique tout autant que les victimes venues d'autres régions du monde.

Nous sommes « résolu à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Il ne peut y avoir de plus grand défi pour l'Assemblée que celui qui consiste à définir le programme mondial pour le développement durable pour la prochaine génération. Et il ne peut y avoir de meilleure occasion pour l'Assemblée de démontrer sa pertinence.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ont été un grand succès. Ils ont défini nos priorités pendant plus d'une décennie, mobilisé des efforts gigantesques en faveur du développement et permis des progrès très importants. Toutefois, ces objectifs ont été également un processus d'apprentissage. Nous devons être honnêtes s'agissant de nos échecs et apporter des améliorations là où nous le pouvons. Trois domaines ressortent à cet égard.

Premièrement, des institutions qui sont redevables de leur action, l'accès à la justice et une lutte efficace contre la corruption sont des éléments clés d'un développement véritablement durable et porteur de transformation. Cela est amplement illustré par les expériences de divers pays de par le monde et mis en évidence par la recherche. Par conséquent, faire de l'état de droit le pilier du programme de développement durable sera une des clés du succès.

Deuxièmement, il ne saurait y avoir de développement durable sans la pleine autonomisation des femmes. Il ne faudra rien de moins que la pleine égalité entre hommes et femmes pour parvenir au développement durable. Par conséquent, nous devons reconnaître que l'autonomisation des femmes est un facteur clé du développement durable.

Troisièmement, on ne peut laisser au hasard le soin de concrétiser les engagements internationaux. Il faut qu'il y ait une responsabilisation. Nous devons mettre en place un système pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, mise en œuvre dont nous avons la charge en tant qu'États mais à laquelle participent toutes les parties prenantes. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est le meilleur point d'ancrage pour ce genre de système.

Le travail que nous avons réalisé jusqu'à présent en vue de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 nous donne des raisons d'être optimistes. Mettons à profit les mois à venir pour mettre au point un programme dont nous puissions vraiment être fiers et qui soit un cadre pour une action collective et une source d'inspiration pour les générations futures.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République kirghize, S. E. M. Erlan Abdyldayev.

**M. Abdyldayev** (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la



soixante-neuvième session de l'Assemblée générale et vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de cette tâche importante. C'est également avec grand plaisir que je remercie M. John Ashe de la manière fructueuse et efficace dont il a guidé la précédente session de l'Assemblée générale.

La situation actuelle dans le monde démontre clairement que l'instabilité chronique, les litiges croissants entre les grandes puissances mondiales et l'absence d'une vision claire et compréhensible pour l'avenir de l'ordre mondial font désormais partie de notre vie quotidienne. Les guerres, les conflits, le fait que l'on refuse de s'écouter les uns les autres et les mesures unilatérales font que la communauté internationale se rapproche de plus en plus du précipice. Cela nous empêche de travailler ensemble de manière efficace pour nous attaquer aux menaces et problèmes d'aujourd'hui. Il n'est pas surprenant que divers groupes terroristes et extrémistes tirent sournoisement parti du vide politique qui règne et de la violente opposition entre les puissances mondiales et régionales non seulement pour s'insinuer et imposer leur présence, mais également pour démontrer leur capacité d'influer directement sur la situation dans le monde.

Par conséquent, le rôle de l'ONU, en tant que cadre de dialogue global, devient plus important que jamais. Le Kirghizistan a toujours appelé au renforcement du rôle de coordination central de l'ONU dans les affaires internationales afin de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité; de promouvoir un développement durable et constructif commun; et d'encourager une vaste coopération internationale. Nous considérons que les sources d'instabilité existantes et nouvelles dans le monde exigent un renforcement du rôle de l'ONU, par tous les moyens possibles. La pertinence du règlement politique et diplomatique des conflits est réaffirmée par les situations en Afghanistan, au Sahel, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, en Ukraine et en Syrie. Pour venir à bout des menaces et obstacles à la paix, à la prospérité et à un développement novateur, nous devons aller de l'avant, de manière ferme et résolue, en conjuguant les efforts de l'ensemble de la communauté internationale. Le Kirghizistan est tout à fait prêt à prendre part à une telle coopération internationale, constructive et efficace.

Dans un contexte politique mondial si négatif, le renforcement des principes des droits de l'homme et de l'état de droit, s'appuyant sur des démarches et une coopération constructives, s'avère d'autant

plus pertinent. Pour le Kirghizistan, ces principes font partie intégrante de l'évolution de la situation politique. Les prochaines élections législatives et présidentielle qui seront organisées au Kirghizistan en 2015 et en 2017 marqueront une étape importante dans le renforcement des fondements démocratiques de notre pays. Nous espérons que la communauté internationale aidera de manière efficace le Kirghizistan à atteindre ses objectifs ambitieux. Dans la logique de notre attachement aux principes démocratiques et de notre volonté de contribuer davantage au dialogue sur la démocratie mondiale, le Kirghizistan a annoncé sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2016-2018. Nous comptons sur l'appui des membres de l'Assemblée à cet égard.

Le monde se trouve aujourd'hui à un tournant difficile, marqué par une instabilité régionale et internationale croissante. Quelle que soit leur situation géographique, tous les pays doivent faire face à des problèmes semblables en matière de sécurité. À cet égard, notre région ne fait pas exception. Il est évident que, pour l'Asie centrale, la situation en Afghanistan reste la menace extérieure la plus grave, de même que les menaces posées par le terrorisme, l'extrémisme et le trafic de drogue en provenance de ce pays.

Comme par le passé, les problèmes liés au trafic de drogue résultant directement de la situation en Afghanistan font partie des plus graves difficultés rencontrées dans toute la région. Nous trouvons particulièrement préoccupant que le lien entre le terrorisme et le trafic de drogue en Afghanistan demeure fort, mettant ainsi en péril les progrès faits en matière de sécurité dans ce pays et nuisant à sa capacité de maintenir l'ordre sur l'ensemble de son territoire. À cet égard, il est nécessaire de conjuguer nos efforts dans le cadre de l'ONU pour promouvoir la sécurité et la stabilité en Afghanistan.

Pour lutter efficacement contre ces menaces, nous appelons à une contribution internationale plus dynamique, afin de renforcer la capacité des forces de l'ordre de la région et de promouvoir la coopération internationale. Nous accordons une importance particulière au Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan en tant qu'il peut contribuer à améliorer la coopération régionale sur les questions liées à l'Afghanistan. Nous comptons sur la participation active de toutes les parties pour obtenir des résultats concrets. Nous espérons que la formation du nouveau

Gouvernement afghan par M. Ashraf Ghani et M. Abdullah Abdullah sera le point de départ de la stabilisation future de ce pays las de la guerre.

La question frontalière non résolue en Asie centrale est un autre facteur important d'instabilité régionale. Il ne fait aucun doute qu'une solution efficace est dans l'intérêt de tous les États de la région. Une telle solution contribuerait énormément à améliorer le potentiel régional de nos pays en matière de transit, à mettre en place des infrastructures transfrontières, à améliorer la situation économique et à apaiser les tensions sociales. À cet égard, j'appelle tous les États d'Asie centrale à appuyer l'initiative récente du Président kirghize, M. Almazbek Atambaev, visant l'élaboration et la signature ultérieure d'accords bilatéraux sur le renforcement de la confiance en ce qui concerne les frontières, telle que présentée au sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération à Douchanbé. Je suis certain que si cette initiative est menée à bien, cela nous permettra de prendre des mesures historiques pour développer les relations économiques et commerciales régionales et de maintenir, ensemble, la stabilité régionale.

Au moment où le Moyen-Orient est en proie à l'agitation, il est particulièrement important d'axer notre attention sur la question du processus de paix israélo-palestinien, que nous considérons comme le principal facteur de déstabilisation de la région et du monde. L'emploi de la force ne fait que provoquer l'effusion de sang, des destructions et la haine, et ne règle aucun problème. Pour rétablir la confiance mutuelle, le conflit doit être réglé exclusivement par des moyens politiques et diplomatiques en s'appuyant sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le thème du présent débat général, « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 », est à la fois opportun et pertinent. L'année prochaine, à la soixante-dixième session de l'Assemblée, nous devons définir et adopter de nouveaux objectifs pour les 15 années suivantes. L'évolution actuelle de la situation montre que de nombreux pays, y compris le Kirghizistan, ont peu de chances d'atteindre tous les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à l'année prochaine. Nous sommes d'avis que les objectifs non réalisés devraient être davantage précisés en tenant compte de l'expérience acquise et qu'ils devraient être

dûment pris en considération dans le cadre des objectifs de développement durable pour l'après-2015.

Nous préconisons d'intégrer la question des pays ayant des besoins spécifiques en matière de développement dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Kirghizistan entre dans cette catégorie de pays. C'est un pays en développement sans littoral et montagneux extrêmement vulnérable aux changements climatiques. On sait bien que les causes de l'extrême pauvreté au Kirghizistan sont nombreuses, la principale étant sa situation géographique défavorable. Les zones montagneuses représentent plus de 70 % de notre territoire. Notre pays s'élève à 5 000 mètres d'altitude, un tiers du territoire environ étant situé à 400 mètres d'altitude. Les caractéristiques d'États tel le nôtre sont l'isolement, l'inaccessibilité, le manque d'accès à l'information, des conditions géoclimatiques extrêmes et le coût élevé de la vie.

Le Kirghizistan considère que l'absence de littoral est un facteur supplémentaire limitant notre développement économique. L'éloignement des principaux réseaux de transport internationaux et le coût élevé des transports entravent l'établissement de liens économiques internationaux multidimensionnels et diversifiés et l'exécution de projets d'investissement de grande envergure dans le pays. Nous considérons que la création d'un fonds de développement international pour fournir un appui et une assistance aux économies des pays en développement sans littoral contribuerait à leur développement économique durable. Cela est particulièrement important à la veille de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra à Vienne, et lors de laquelle un nouveau programme d'action devrait être adopté pour la prochaine décennie.

L'année 2015 marquera un tournant pour l'ensemble de la communauté internationale. Outre le programme pour l'après-2015, un instrument international juridiquement contraignant relatif au changement climatique devrait également être adopté. Le Sommet sur le climat a eu lieu le 23 septembre, en marge de l'Assemblée générale. Les États ont fait part de leurs vues sur une solution intégrant des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Pour le Kirghizistan comme pour tous les pays montagneux dont les écosystèmes sont très vulnérables aux changements climatiques, ce sont des questions prioritaires d'intérêt national. La fonte rapide des glaciers, la hausse des températures, la dégradation

des sols, les glissements de terrain, les coulées de boue et les inondations causent de considérables pertes économiques et viennent nous rappeler de façon éclatante la vulnérabilité des écosystèmes montagneux. Selon des prévisions fiables, la couverture glaciaire pourrait diminuer de 40 % au Kirghizistan d'ici à 2025, entraînant une diminution d'un tiers des réserves d'eau disponibles dans la région. Conscients de l'indéniable interdépendance des questions d'environnement et de changements climatiques et des objectifs de développement durable, nous pensons à cet égard qu'il est essentiel que les intérêts des pays vulnérables soient correctement et équitablement reflétés dans l'action internationale future.

S'agissant des problèmes régionaux en Asie centrale, je voudrais dire ceci : face à des défis mondiaux comme les changements climatiques, la menace potentielle d'une crise énergétique et la croissance démographique, les ressources en eau sont un facteur clef de la prospérité, et à cet égard, notre position de principe est que les ressources en eau et l'énergie sont des questions indissolublement liées et indissociables. Il est important de comprendre que la mise en valeur de l'énergie hydroélectrique est une condition préalable au développement durable. Cela est tout à fait conforme à l'initiative du Secrétaire générale visant à proclamer la période de 2014 à 2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous. Il est évident que l'accès à des ressources énergétiques modernes, abordables et respectueuses de l'environnement est essentiel si l'on veut que les pays en développement atteignent les objectifs de développement, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La question de l'énergie abordable doit incontestablement être abordée comme il convient dans le nouveau programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

La récupération et le stockage en toute sécurité des résidus d'uranium au Kirghizistan demeurent un grave problème transfrontière pour l'Asie centrale. Une grande partie est concentrée dans des zones densément peuplées, et leur état s'est dégradé au cours de ces dix dernières années à la suite de la fermeture des entreprises industrielles et des principales usines de production. En outre, ces déchets sont pour une grande part menacés de glissements de terrain et d'inondations, étant situés dans des zones d'activité sismique à proximité de rives des grands fleuves transfrontaliers de l'Asie centrale. En dépit des efforts faits par mon gouvernement à l'échelle nationale, et de l'appui fourni par différents

programmes et projets internationaux, les graves problèmes socioéconomiques et environnementaux internationaux liés à cette question restent non résolus. C'est pourquoi je voudrais instamment demander à la communauté internationale d'aider le Kirghizistan à régler le problème de ces déchets radioactifs et toxiques au moyen de la complète dépollution des zones contaminées, comme le prévoit la résolution 68/218, relative au rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale.

En conclusion, je voudrais souligner qu'aucun État ne peut, seul, résoudre tous les problèmes auxquels il fait face et poursuivre le développement durable. Nous ne pouvons atteindre nos objectifs de développement durable et établir un ordre mondial sans des efforts redoublés de la communauté internationale. À cet égard, je voudrais assurer l'Assemblée que le Kirghizistan, dans le cadre de son partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, reste prêt à contribuer à la recherche de nouvelles possibilités de résoudre les problèmes complexes de notre époque, ainsi qu'au renforcement de la stabilité et de la paix dans le monde.

**Allocution de M. Benjamin Nétanyahou, Premier Ministre et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël.

*M. Benjamin Nétanyahou, Premier Ministre et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Benjamin Nétanyahou, Premier Ministre et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Nétanyahou** (Israël) (*parle en anglais*) : Je viens de Jérusalem pour prendre la parole au nom de mon peuple, le peuple d'Israël. Je suis venu parler des dangers auxquels nous devons faire face et des possibilités que nous recherchons. Je suis venu mettre au jour les mensonges impudents prononcés de cette tribune sur mon pays et sur les braves soldats qui le défendent.

Le peuple israélien prie pour la paix, mais nos espoirs de paix, et ceux du monde, sont en danger, parce

que partout où nous nous tournons, l'islam militant est en marche. Ce ne sont pas des militants, ce n'est pas d'islam qu'il s'agit, mais d'islam militant, et comme d'habitude, les premières victimes en sont d'autres musulmans. Mais il n'épargne personne : chrétiens, juifs, yézidis, kurdes, aucune religion, aucune confession, aucun groupe ethnique n'échappe à ses visées, et il se propage rapidement à tous les coins de la planète. Nous connaissons le fameux adage américain selon lequel « La politique est une affaire locale ». Mais pour les islamistes militants, la politique se joue à l'échelle du monde, parce que leur objectif à terme est de dominer le monde.

Maintenant cette menace pourrait sembler exagérée à certains, car elle commence petite, telle un cancer qui attaque une partie spécifique du corps. Mais si rien n'est fait, le cancer croît, et se métastase sur des zones toujours plus larges. Afin de préserver la paix et la sécurité du monde, nous devons extirper ce cancer avant qu'il ne soit trop tard. La semaine dernière, de nombreux pays représentés ici ont applaudi à juste titre les efforts que faits le Président Obama pour lutter contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL); et pourtant, quelques semaines auparavant, certains de ces pays – les mêmes qui soutiennent aujourd'hui la lutte contre l'EIIL – se sont opposés à Israël qui affrontait le Hamas. De toute évidence, ils ne comprennent pas que l'EIIL et le Hamas sont les branches du même arbre empoisonné.

L'EIIL et le Hamas partagent le même credo fanatique et veulent tous les deux l'imposer bien au-delà du territoire qu'ils contrôlent. Écoutons ce qu'a dit il y a deux mois le calife autoproclamé de l'EIIL, Abu Bakr Al-Baghdadi. Il a dit que le jour était proche où les musulmans marcheraient partout en maîtres, et où les musulmans feraient entendre et comprendre au monde ce que le terrorisme signifie, et détruiraient l'idole de la démocratie. Écoutons maintenant Khaled Mashal, chef du Hamas. Il proclame une vision similaire de l'avenir. Il dit « Voilà ce que nous disons à l'Occident : par Allah, il sera vaincu, et demain notre nation s'assiéra sur le trône du monde ».

Comme sa charte l'énonce clairement, l'objectif immédiat du Hamas est de détruire Israël. Mais il a un objectif plus large : il veut aussi un califat. Le Hamas nourrit les ambitions mondiales de ses confrères activistes islamistes, c'est pourquoi ses partisans sont sortis dans les rues de Gaza pour se réjouir publiquement de la mort des milliers d'Américains tués

le 11 septembre. C'est pourquoi ses chefs ont condamné les États-Unis lorsqu'ils ont tué Osama Ben Laden, qu'ils vénéraient comme un saint guerrier. Pour ce qui est de leurs objectifs suprêmes, toutefois, le Hamas c'est l'EIIL, et l'EIIL c'est le Hamas.

Or, ce qu'ils ont en commun, tous les militants islamistes l'ont en commun – Boko Haram au Nigéria, les Chabab en Somalie, le Hezbollah au Liban, le Front el-Nosra en Syrie, l'Armée du Mahdi en Iraq et les branches d'Al-Qaida au Yémen, en Libye, aux Philippines, en Inde et ailleurs. Certains sont des sunnites radicaux, d'autres sont des chiites radicaux. Certains veulent restaurer un califat pré-médiéval du VII<sup>e</sup> siècle. D'autres veulent faire advenir le retour apocalyptique d'un imam du IX<sup>e</sup> siècle.

Ils opèrent sur des territoires différents. Ils ciblent des victimes différentes. Ils vont même jusqu'à s'entretuer dans leur lutte pour la suprématie. Néanmoins, ils ont tous en partage une idéologie fanatique. Ils cherchent tous à créer pour l'islam militant des enclaves toujours plus vastes, sans liberté ni tolérance, où les femmes sont traitées comme des biens mobiliers, les chrétiens décimés et les minorités mises au pas, lorsqu'elles ne se voient pas simplement contraintes de choisir entre la conversion et la mort. Pour eux, quiconque peut être considéré comme un infidèle, y compris parmi les musulmans.

L'ambition de l'islam militant qui consiste à dominer le monde semble folle, mais pas plus que les ambitions mondiales d'une autre idéologie fanatique qui avait fait main basse sur le pouvoir il y a huit décennies de cela. Les nazis croyaient en une race supérieure. Les militants islamistes croient en une foi supérieure. Ils sont seulement en désaccord sur la question de savoir qui parmi eux doit dominer cette foi supérieure. Là réside le vrai brandon de leur discorde. Par conséquent, ce qu'il nous faut déterminer c'est si l'islam militant aura les moyens de réaliser ses ambitions débridées.

Il existe un endroit où cela pourrait se produire : l'État islamique d'Iran. Depuis 35 ans, l'Iran poursuit sans relâche la mission mondiale énoncée par son dirigeant fondateur, l'ayatollah Khomeini, dans les termes suivants :

« Nous exporterons notre révolution dans le monde entier, jusqu'à ce que le cri "Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah" résonne partout sur la planète. »



Depuis lors, les agents brutaux du régime – le Corps des gardiens de la révolution islamique – n'ont pas fait autre chose. Il n'y a qu'à entendre leur commandant actuel, le général Mohammad Ali Jafari, réaffirmer clairement cet objectif :

« Notre imam n'a pas limité la révolution islamique à ce pays. Notre devoir est de poser les bases d'un gouvernement mondial islamique. »

Alors qu'il se tenait ici-même devant l'Assemblée, la semaine dernière, le Président iranien Rouhani a versé des larmes de crocodile au sujet de ce qu'il a qualifié de mondialisation du terrorisme. Peut-être devrait-il nous épargner ces jérémiades qui sonnent faux et s'entretenir plutôt avec les dirigeants de la garde révolutionnaire. Il pourrait leur demander de faire cesser la campagne de terreur mondiale menée par l'Iran, qui s'est notamment traduite par des attentats dans une vingtaine de pays sur cinq continents, si l'on ne remonte qu'à 2011. Dire que l'Iran ne pratique pas le terrorisme, c'est comme dire que Derek Jeter n'a jamais joué arrêt-court pour les Yankees de New York. Le fait que le Président iranien se lamente de la propagation du terrorisme est sans nul doute l'une des plus fameuses démonstrations de duplicité dans l'histoire.

D'aucuns avancent que la campagne de terreur mondiale en question – la subversion qu'elle opère au niveau des pays dans tout le Moyen-Orient et bien au-delà – est l'œuvre des extrémistes. Ils affirment que les choses sont en train de changer. Ils citent à cet égard l'élection de l'an dernier en Iran. Ils prétendent que le Président et le Ministre des affaires étrangères, ces enjôleurs, ont changé la politique étrangère iranienne non seulement dans le ton mais aussi sur le fond. Ils estiment que Rouhani et Zarif sont animés par une volonté de réconciliation avec l'Occident, qu'ils ont abandonné la mission mondiale de la révolution islamique. Vraiment?

Voyons ce que le Ministre des affaires étrangères Zarif écrivait dans son livre il y a seulement quelques années :

« Nous avons un problème fondamental avec l'Occident, et en particulier avec l'Amérique. C'est parce que nous sommes les héritiers d'une mission mondiale qui est liée à notre raison d'être. »

Ensuite, Zarif pose une question – une question intéressante, à mon avis. Il écrit : « Comment se fait-il que la Malaisie - un pays très majoritairement musulman

- ne connaît pas les mêmes problèmes? ». À quoi il apporte la réponse suivante : « Parce que la Malaisie n'essaie pas de changer l'ordre mondial ». L'homme est un modéré, à n'en pas douter.

Ne nous laissons pas tromper par l'offensive de charme iranienne, qui n'est que manipulation. Elle n'a qu'un seul but : la levée des sanctions et des obstacles à l'obtention de la bombe. La République islamique essaie à présent de parvenir, par la confusion, à un accord qui mettra un terme aux sanctions dont elle fait encore l'objet et qui lui laissera les moyens d'exploiter des milliers de centrifugeuses pour enrichir de l'uranium. Cela cimenterait effectivement la position de l'Iran comme puissance au seuil du nucléaire militaire. Ensuite, au moment où il le déciderait, l'Iran, régime le plus dangereux du monde, se doterait des armes les plus dangereuses du monde. En permettant que cela se produise, nous nous exposerions tous à la plus grave des menaces.

C'est une chose de s'affronter avec des militants islamistes qui brandissent des kalachnikovs depuis la plate-forme d'une camionnette. C'en est une autre de se retrouver face à des militants islamistes qui possèdent des armes de destruction massive. Je me souviens que, l'an dernier, chacun ici s'inquiétait à raison des armes chimiques utilisées en Syrie, et notamment de la possibilité qu'elles tombent dans les mains de terroristes. En l'occurrence, cela ne s'est pas produit, et le crédit en revient pour beaucoup au Président Obama, qui s'est porté à la tête de l'initiative diplomatique menée en vue de démanteler pratiquement tout l'arsenal chimique syrien. Nous ne pouvons qu'imaginer combien l'État islamique – l'EIIL – serait plus dangereux s'il disposait d'armes chimiques. Maintenant, imaginons combien l'État islamique d'Iran serait plus dangereux s'il avait des armes nucléaires.

Laisseriez-vous l'EIIL enrichir de l'uranium? Laisseriez-vous l'EIIL construire un réacteur à eau lourde? Laisseriez-vous l'EIIL mettre au point des missiles balistiques intercontinentaux? Bien sûr que non. Dès lors, vous ne devez pas non plus laisser l'État islamique d'Iran agir de la sorte car, si vous le faites, voici ce qui se passera : une fois que l'Iran produira des bombes atomiques, tout le charme et tous les sourires disparaîtront soudainement, comme par magie. C'est alors que les ayatollahs montreront leur vrai visage et déchaîneront leur fanatisme agressif sur le monde entier.

Il n'existe qu'une façon responsable de faire face à cette menace. Les capacités militaires nucléaires de

l'Iran doivent être intégralement démantelées. Que l'on me comprenne bien : l'EIIL doit être défait, mais défaire l'EIIL et laisser l'Iran au seuil du nucléaire reviendrait à gagner une bataille tout en perdant la guerre.

La lutte contre l'islam militant est indivisible. Lorsque l'islam militant réussit quelque part, cela l'encourage partout. Lorsqu'il essuie un échec quelque part, il recule partout. C'est pourquoi le combat d'Israël contre le Hamas n'est pas uniquement notre combat; c'est le combat de tous. Israël lutte aujourd'hui contre un fanatisme que d'autres pays pourraient avoir à combattre demain. Cinquante jours durant cet été, le Hamas a tiré sur Israël des milliers de roquettes, dont beaucoup avaient été fournies par l'Iran. Je veux que les membres réfléchissent à ce que leurs pays feraient si des milliers de roquettes étaient tirées sur leurs villes. Qu'ils imaginent que des millions de leurs concitoyens n'ont que quelques secondes à peine pour se précipiter dans des abris antiaériens, jour après jour. Les membres ne laisseraient pas les terroristes tirer des roquettes sur leurs villes en toute impunité, pas plus qu'ils ne laisseraient les terroristes creuser des dizaines de tunnels de la terreur sous leurs frontières pour infiltrer leurs villes et assassiner et enlever leurs concitoyens. Israël s'est légitimement défendu contre les attaques de roquettes et contre les tunnels de la terreur.

Pourtant, Israël a dû relever un autre défi. Nous avons été confrontés à une guerre de propagande parce que, aux fins d'obtenir la sympathie du monde, le Hamas s'est cyniquement servi des civils palestiniens comme de boucliers humains. Il s'est servi des écoles – non pas de simples écoles, mais des écoles de l'ONU –, de foyers privés, de mosquées et même d'hôpitaux pour entreposer des roquettes et les tirer sur Israël. Bien qu'Israël ait recouru à des frappes chirurgicales sur les sites de lancement et sur les tunnels, des civils palestiniens ont été tragiquement et malencontreusement tués. Des images bouleversantes en ont résulté, qui ont alimenté les accusations calomnieuses selon lesquelles Israël visait délibérément les civils. Ce n'est pas vrai. Nous regrettons profondément chacune de ces victimes civiles.

Et la vérité, c'est qu'Israël faisait tout son possible pour réduire au maximum le nombre de victimes civiles palestiniennes. Le Hamas faisait tout son possible pour faire le maximum de victimes civiles israéliennes et de victimes civiles palestiniennes. Israël parachutait des prospectus, menait des campagnes d'appels téléphoniques, envoyait des SMS, et diffusait des

avertissements en arabe à la télévision palestinienne, tout cela pour permettre aux civils palestiniens d'évacuer les zones visées. Aucun autre pays, aucune autre armée dans l'histoire n'en a autant fait pour éviter de faire des victimes parmi la population civile de ses ennemis.

Ce souci des vies palestiniennes est d'autant plus remarquable que les civils israéliens, eux, essayaient des bombardements de roquettes, jour après jour, nuit après nuit. Et, tandis que leurs familles étaient victimes des tirs de roquettes du Hamas, les braves soldats des Forces de défenses israéliennes, l'armée citoyenne d'Israël, nos jeunes gens, filles et garçons, défendaient les valeurs morales les plus élevées de toutes les armées au monde. Les soldats d'Israël méritent non pas d'être condamnés mais d'être admirés, admirés par les honnêtes gens, où qu'ils soient.

Voici ce qu'a fait le Hamas : le Hamas a positionné ses batteries de missiles au plus profond des zones résidentielles et a dit aux Palestiniens de ne pas faire cas des appels à évacuer lancés par Israël. Et, au cas où certains n'auraient pas compris le message, il a exécuté des civils palestiniens qui avaient osé protester à Gaza. En outre, et ce n'est pas moins répréhensible, le Hamas a délibérément placé ses roquettes là où vivent et jouent des enfants palestiniens.

Je voudrais montrer une photographie à l'Assemblée. Elle a été prise par une équipe de France 24 au cours du récent conflit. Elle montre deux lance-roquettes du Hamas qui ont servi à nous attaquer. On peut voir trois enfants qui jouent juste à côté. Le Hamas a délibérément placé ses roquettes dans des centaines de zones résidentielles comme celle-ci, des centaines. Il s'agit d'un crime de guerre. Je le dis au Président Abbas, ce sont là les crimes, les crimes de guerre, commis par le Hamas, son partenaire au sein du Gouvernement d'unité nationale qu'il dirige et dont il est responsable. Ce sont là les vrais crimes de guerre sur lesquels il aurait dû mener l'enquête, et qu'il aurait dû dénoncer de cette tribune la semaine dernière.

Alors que les enfants d'Israël se terraient dans les abris antiaériens et que le Dôme d'acier, le système de défense antimissiles d'Israël, faisait front face aux roquettes du Hamas, l'écart moral profond entre Israël et le Hamas n'aurait pu être plus évident. Israël se servait de ses missiles pour protéger ses enfants; le Hamas se servait de ses enfants pour protéger ses missiles.

En menant l'enquête pour crimes de guerre contre Israël plutôt que contre le Hamas, le Conseil des

droits de l'homme de l'ONU a trahi sa noble mission de protéger les innocents. De fait, ce qu'il fait revient à renverser les lois de la guerre. Israël, qui a pris des mesures sans précédent pour réduire au maximum le nombre de victimes civiles, est condamné; pour le Hamas, qui non seulement a visé des civils mais s'est aussi caché derrière eux – ce qui constitue un double crime de guerre –, on passe l'éponge. Le Conseil des droits de l'homme fait passer clairement un message, aux terroristes où qu'ils soient : « Servez-vous des civils comme de boucliers humains. Servez-vous en encore, et encore, et encore. » Et pourquoi? Parce que, malheureusement, ça marche. En accordant une légitimité internationale à l'utilisation de boucliers humains, le Conseil des droits de l'homme est devenu un conseil des droits des terroristes, et cela aura des répercussions – cela en a probablement déjà – au regard de l'emploi des civils comme boucliers humains. Ce ne sont pas uniquement nos intérêts et nos valeurs qui sont attaqués, ce sont les intérêts et les valeurs de tous.

Nous vivons dans un monde empreint de tyrannie et de terreur, où les homosexuels sont pendus à des grues à Téhéran, où les prisonniers politiques sont exécutés à Gaza, où des jeunes filles sont enlevées en masse au Nigéria et où des centaines de milliers de personnes sont massacrées en Syrie, en Libye et en Iraq. Pourtant, près de la moitié des résolutions concernant un pays unique adoptées au Conseil des droits de l'homme ont pris Israël pour cible – la seule véritable démocratie du Moyen-Orient –, Israël, où les questions sont débattues ouvertement dans un Parlement enthousiaste, où les droits de l'homme sont protégés par des tribunaux indépendants et où les femmes, les homosexuels et les minorités vivent dans une société véritablement libre.

Le traitement partial que le Conseil des droits de l'homme – le mal nommé, mais je suis obligé de l'appeler par son nom – oppose à Israël n'est qu'une manifestation de la résurgence de l'un des plus vieux préjugés du monde. Aujourd'hui, en Europe, des foules appellent à gazer les Juifs. Certains dirigeants nationaux comparent Israël aux nazis. Cela n'a rien à voir avec la politique d'Israël; cela a à voir avec des esprits malades, et cette maladie a un nom : elle s'appelle antisémitisme. Elle se propage actuellement dans la bonne société, où elle se fait passer pour une critique légitime d'Israël. Pendant des siècles, le peuple juif a été diabolisé par le biais d'accusations diffamatoires de meurtre et de déicide. Aujourd'hui, l'État juif est diabolisé par des accusations diffamatoires d'apartheid et de génocide.

Dans quel univers moral un génocide s'accompagne-t-il d'avertissements lancés à la population ennemie pour qu'elle se mette en sûreté, ou de mesures pour veiller à ce que cette population reçoive des tonnes d'aide humanitaire chaque jour alors même que des milliers de roquettes nous sont tirées dessus, ou de l'établissement d'un hôpital de campagne pour aider les blessés ennemis? Je suppose qu'il s'agit du même univers moral que celui dans lequel un homme qui a écrit un pavé de mensonges sur l'Holocauste et qui insiste sur la création d'une Palestine sans Juifs – *judenrein* – peut monter à cette tribune pour accuser sans vergogne Israël de génocide et de nettoyage ethnique. Dans le passé, les mensonges éhontés contre les Juifs ont été les précurseurs du massacre à grande échelle de notre peuple. Mais cette époque est révolue; aujourd'hui, le peuple juif a le pouvoir de se défendre. Nous nous défendrons contre nos ennemis sur le champ de bataille et exposerons les mensonges qu'ils profèrent à notre rencontre devant le tribunal de l'opinion publique. Israël restera fier et insoumis.

Malgré les défis considérables auxquels Israël est confronté, je pense qu'une occasion historique s'offre à nous. Après des décennies pendant lesquelles ils ont considéré Israël comme leur ennemi, de grands États du monde arabe reconnaissent de plus en plus que nous sommes, eux et nous, face à bon nombre de dangers similaires. Ces dangers sont principalement un Iran doté de l'arme nucléaire et les mouvements islamistes radicaux qui gagnent du terrain dans le monde sunnite. Le défi pour nous consiste à transformer ces intérêts communs en un partenariat productif apte à bâtir un monde plus sûr, plus prospère et plus pacifique au Moyen-Orient. Ensemble, nous pouvons renforcer la sécurité régionale. Nous pouvons promouvoir des projets dans les domaines de l'eau, de l'agriculture, des transports, de la santé, de l'énergie et beaucoup d'autres.

Je suis convaincu que le partenariat que nous établirons pourra également faciliter la paix entre Israël et les Palestiniens. D'aucuns ont longtemps supposé qu'une paix israélo-palestinienne permettrait de faciliter un vaste rapprochement entre Israël et le monde arabe. Mais je pense que, de nos jours, c'est plutôt l'inverse qui pourrait fonctionner, à savoir qu'un vaste rapprochement entre Israël et le monde arabe pourrait faciliter une paix israélo-palestinienne. C'est pourquoi, pour réaliser cette paix, il nous faut nous tourner non seulement vers Jérusalem et Ramallah, mais aussi vers le Caire, Amman, Abou Dhabi, Riyad et d'autres villes encore. Je pense que la paix est possible

avec l'engagement actif des pays arabes qui sont prêts à fournir un appui politique, matériel et d'autres formes d'appui indispensable.

Je suis prêt à faire un compromis historique, mais pas parce qu'Israël occupe une terre étrangère. Le peuple israélien n'est pas l'occupant sur la terre d'Israël. L'histoire, l'archéologie et le bon sens indiquent clairement qu'un lien singulier nous unit à cette terre depuis plus de 3 000 ans. Je veux la paix parce que je veux bâtir un avenir meilleur pour mon peuple. Mais cette paix doit être authentique, ancrée dans la reconnaissance mutuelle et des arrangements de sécurité durables – des arrangements solides comme le roc – sur le terrain. Le retrait d'Israël du Liban et de Gaza a créé deux enclaves islamiques radicales à nos frontières, à partir desquelles des dizaines de milliers de roquettes sont tirées sur Israël. Ces douloureuses expériences sont venues accroître les préoccupations d'Israël relativement à sa sécurité face à la perspective d'éventuelles concessions territoriales à l'avenir.

Ces inquiétudes pour notre sécurité sont encore plus fortes aujourd'hui. Il suffit de regarder autour de nous. Le Moyen-Orient est en plein chaos. Les États se désintègrent, et les islamistes radicaux remplissent le vide ainsi créé. Israël ne peut pas laisser les territoires dont il se retire passer de nouveau aux mains des extrémistes islamiques, comme cela est arrivé à Gaza et au Liban. Ce serait placer l'EIIL et consorts à portée de tirs de mortier, à quelques kilomètres seulement de 80 % de notre population. Pensons à tout cela. La distance qui sépare les frontières de 1967 de la banlieue de Tel-Aviv équivaut à la distance entre le Siège de l'ONU et Times Square. Israël est un petit pays. Voilà pourquoi, dans tout accord de paix, qui passera de toute évidence par un compromis territorial, j'insisterai toujours pour qu'Israël puisse se défendre par lui-même contre n'importe quelle menace.

Pourtant, malgré tout ce qui est arrivé, certains ne prennent toujours pas au sérieux les préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Mais moi, je les prends – et les prendrai toujours – au sérieux. En effet, en tant que Premier Ministre israélien, j'ai la lourde responsabilité de garantir l'avenir du peuple et de l'État juifs. Peu importe la pression exercée, je ne renoncerai jamais à m'acquitter de cette responsabilité.

Je suis persuadé qu'avec une nouvelle approche de la part de nos voisins, nous pouvons avancer sur la voie de la paix, malgré les difficultés que nous rencontrons. En Israël, nous avons l'habitude de rendre possible

l'impossible. Nous avons réussi à faire fructifier une terre aride, et avec fort peu de ressources naturelles, nous avons utilisé les esprits fertiles de notre peuple pour faire d'Israël un centre mondial de la technologie et de l'innovation. La paix permettrait à Israël de réaliser son plein potentiel et d'assurer un avenir prometteur non seulement à notre peuple, non seulement au peuple palestinien, mais également à bien d'autres populations de notre région. Mais il faut actualiser le modèle de paix, aujourd'hui dépassé, pour qu'il prenne en compte les nouvelles réalités et attribue de nouveaux rôles et responsabilités à nos voisins arabes.

Le Moyen-Orient offre un nouveau visage, avec certes de nouveaux dangers, mais aussi de nouvelles possibilités. Israël est prêt à coopérer avec ses partenaires arabes et avec la communauté internationale pour affronter ces dangers et saisir ces possibilités. Ensemble, nous devons prendre conscience de la menace mondiale que représente l'islam radical, de la nécessité absolue de démanteler les capacités nucléaires de l'Iran, et du rôle indispensable des États arabes dans la promotion de la paix avec les Palestiniens. Tout cela va sans doute à l'encontre des idées reçues, mais c'est la vérité. Et la vérité doit toujours être dite, en particulier à l'ONU. Isaïe, un grand prophète de la paix, nous a appris il y a près de 3 000 ans à Jérusalem qu'il fallait dire la vérité aux puissants. Il a dit :

« Pour l'amour de Sion, je ne me tairai point; pour l'amour de Jérusalem, je n'aurai point de repos, jusqu'à ce que sa justice paraisse comme l'éclat du jour, et sa délivrance comme un flambeau qui s'allume. »

Allumons le flambeau de la vérité et de la justice afin de préserver notre avenir commun.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Benjamin Netanyahu, Premier Ministre et Ministre des affaires publiques et de la diaspora de l'État d'Israël, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Islande, S. E. M. Gunnar Bragi Sveinsson.



**M. Sveinsson** (Islande) (*parle en anglais*) : L'année prochaine, nous célébrerons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU. À l'approche de cette date historique, il est bon de nous pencher sur les succès de l'Organisation : la codification minutieuse du droit international, les avancées réalisées dans le combat contre la pauvreté et les maladies, et la lutte contre les violations des droits de l'homme. Nous avons créé des mécanismes de surveillance, comme les organes créés par les traités relatifs aux droits de l'homme, et des outils de responsabilisation, tels que la Cour pénale internationale, et nous avons arrêté de concert des objectifs politiques historiques, tels les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont transformé la coopération internationale.

*M. Masood Khan (Pakistan), Vice-Président, assume la présidence.*

Ce ne sont pas là des progrès négligeables, mais nous ne pouvons nous permettre de nous reposer sur nos lauriers. Le système des relations entre nations obéissant à des règles est menacé, et nous devons le protéger. Le plus inquiétant est le mépris croissant affiché à l'égard du droit international, qui porte atteinte au cadre juridique international que nous avons mis au point depuis la Seconde Guerre mondiale. En atteste récemment l'exemple choquant du groupe terroriste qui opère en Iraq et en Syrie, sous le nom qu'il se donne d'État islamique d'Iraq et du Levant. En tant qu'êtres humains, nous sommes révoltés par sa sauvagerie et consternés par sa folie destructrice.

La communauté internationale ne peut accepter le mépris qu'affiche ce groupe pour les principes fondamentaux de l'ONU, c'est-à-dire les principes de simple humanité. L'Islande approuve donc les mesures légitimes prises par les pays de la région et d'autres régions pour mettre un terme à ces atrocités. Elle contribuera à l'aide humanitaire par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies. Aucun pays civilisé ne peut détourner les yeux lorsque la barbarie et la cruauté sont aussi accablantes. L'ONU et le droit international doivent occuper une place centrale, et nous tenons à souligner le rôle que joue le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les souffrances du peuple syrien et le mépris total du droit humanitaire que l'on voit à l'oeuvre dans cette guerre civile ne sont pas moins choquants l'un que l'autre. Près de 200 000 personnes sont mortes, 3 millions de personnes se sont réfugiées à l'étranger, et le pays est en ruines. L'occupation étrangère prolongée

de l'État de Palestine constitue une autre violation du droit international. La captation de territoires se poursuit sans relâche. On ne voit aucun signe d'une levée possible du blocus de Gaza. Les violations des droits de l'homme se poursuivent, notamment contre la liberté de circulation, la liberté d'expression et de réunion et le droit à la propriété.

Cet été, une guerre gratuite opposant Israël à Gaza a provoqué des pertes humaines inacceptables. Je condamne les attaques aveugles à la roquette du Hamas et d'autres organisations activistes de Gaza contre des cibles civiles en Israël. Je condamne également l'utilisation disproportionnée de la force par les Forces de défense israéliennes, qui s'est soldée par la mort de plus de 2 000 personnes à Gaza. Faisons en sorte que ces personnes ne soient pas mortes en vain et que les enfants palestiniens n'aient pas à vivre à l'avenir sous occupation étrangère. Une solution à deux États, reposant sur l'appui global des pays voisins et de solides accords de paix internationaux, doit être l'objectif. Aux Palestiniens, je souhaite dire « Réconciliez-vous. Soyez vous-mêmes vos meilleurs amis afin de pouvoir construire une Palestine libre et souveraine apte à garantir les droits fondamentaux et la liberté de tous ses citoyens. » Aux Israéliens, je souhaite dire « La situation actuelle est intenable. Faites preuve de courage, de sagesse et donnez une chance à la paix. L'occupation de la Palestine doit prendre fin. »

La violation de l'intégrité territoriale de l'Ukraine constitue une violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et de nombreux traités. L'annexion illégale de la Crimée menace la sécurité et la stabilité de toute l'Europe. La crédibilité du Conseil de sécurité est gravement compromise lorsqu'un membre permanent viole la Charte en ayant recours à la force pour modifier le tracé des frontières, et lorsqu'il peut ensuite apposer son veto pour empêcher l'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales d'agir et de prendre les mesures nécessaires. Le Conseil est également affaibli lorsqu'il se montre incapable de défendre des civils soumis à une occupation étrangère ou impuissant à empêcher l'utilisation d'armes chimiques.

L'ONU a été fondée pour veiller à ce que le destin des nations ne soit plus jamais déterminé à la pointe d'un fusil. Les événements récents montrent que nous devons réaffirmer notre attachement à la Charte des Nations Unies et aux autres instruments juridiques pour sauvegarder les fondements d'un monde juste et pacifique. Cela s'applique tout particulièrement

au Conseil de sécurité. Dans son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales, il doit se donner comme repères la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il doit appliquer le droit de la même manière à l'égard de toutes les parties. Le Conseil doit s'engager de manière plus directe et mettre davantage l'accent sur la recherche de solutions. Ses méthodes de travail doivent s'améliorer, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du droit de veto. L'Islande appuie à cet égard la proposition faite récemment, à l'initiative de la France et du Mexique, en vue d'encadrer l'utilisation du veto en cas d'atrocités à grande échelle. Le Conseil doit également utiliser le pouvoir de saisine prévu dans le Statut de Rome.

Dans un monde déchiré par les inégalités, la pauvreté et les conflits, le défi consiste à définir la voie qui nous mènera vers l'avenir que nous voulons. Depuis le dernier débat général, nous avons nettement progressé dans l'élaboration des décisions qu'il faudra adopter l'année prochaine concernant un nouveau cadre de développement durable. L'année à venir permettra de juger de notre détermination d'obtenir des résultats. L'Islande participera de manière constructive aux négociations portant sur le programme de développement pour l'après-2015 et un nouveau régime de lutte contre les changements climatiques.

Je voudrais mettre l'accent sur quelques questions que j'estime d'une importance fondamentale. Sur fond d'augmentation de la population mondiale, les mesures visant à garantir la sécurité alimentaire sont plus importantes que jamais. Les produits de la mer représentent environ 20 % des protéines animales consommées par 3 milliards de personnes. Entre 9 % et 12 % de la population mondiale dépendent du secteur de la pêche pour subvenir à leurs besoins. Or nous sommes en présence d'un paradoxe : la surpêche reste un problème très répandu, mais inversement, les pêcheries ne sont pas suffisamment performantes. En améliorant les infrastructures et la gestion, on pourrait augmenter les bénéfices économiques générés par la pêche de 50 milliards de dollars par an, soit plus de la moitié de ce que représente le commerce mondial de produits de la mer.

Il est clair que les questions relatives aux océans sont l'une des clefs du programme de développement pour l'après-2015. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer constitue un socle juridique solide sur lequel les États peuvent asseoir l'exploitation

de leurs ressources marines. L'Islande reste fidèle à la Convention, et fonde sa politique marine sur la recherche scientifique, dans le cadre de laquelle le souci de viabilité préside à toutes ses décisions. La Convention sur le droit de la mer joue un rôle capital dans la réussite de l'Islande, et pourtant, les États n'ont souvent pas la capacité de mettre en oeuvre un suivi efficace et une exploitation durable. L'Islande diffuse son savoir-faire par l'intermédiaire du Programme de formation sur la pêche de l'Université des Nations Unies, en Islande, où plus de 1 500 experts ont la possibilité de faire des études de troisième cycle et de participer à des ateliers sur le terrain.

Le deuxième domaine clef en vue de garantir la sécurité alimentaire est la terre. Chaque décennie, 120 millions d'hectares de terrain, soit la superficie de l'Afrique du Sud, sont perdus du fait de la désertification ou de la sécheresse. Les changements climatiques contribuent à l'accélération de la dégradation des sols, qui provoque des émissions de gaz à effet de serre, ce qui crée un cercle vicieux. Il est donc tout aussi capital, pour garantir la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau, que très important, pour atténuer les changements climatiques et faciliter l'adaptation, d'opter pour une gestion viable des sols. C'est pourquoi l'Islande plaide énergiquement pour l'adoption de mesures visant à revenir à une situation où le monde ne souffrira plus du problème de dégradation des sols. L'Islande contribue activement à ces efforts dans le cadre du Groupe des amis du Secrétaire général à New York et du Programme de formation de l'Université des Nations Unies sur la restauration des sols en Islande.

Le troisième domaine clef consiste à garantir l'accès de tous à des ressources énergétiques abordables, fiables, durables et modernes. Aucune société ne peut se développer sans énergie, or aujourd'hui, plus de 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Au fur et à mesure que la production d'énergie augmente, il est indispensable d'accroître sensiblement la part des énergies renouvelables pour répondre à la demande énergétique mondiale à l'horizon 2030. L'Islande contribue à cet effort. Nous avons établi un partenariat avec un groupe de pays et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables afin de recenser les possibilités et d'appuyer des mécanismes permettant d'augmenter la production d'énergie géothermique. À cet égard, nous invitons les États Membres à se joindre à l'Alliance mondiale de la géothermie. L'Islande collabore également avec la Banque mondiale dans le cadre de projets menés dans la vallée du Grand Rift en

Afrique, et depuis 35 ans, l'Islande gère le programme de formation en géothermie de l'Université des Nations Unies.

En Islande et dans les autres pays nordiques, la révolution en matière d'éducation des femmes et la forte participation des femmes sur le marché du travail ont été les piliers de notre bien-être et de notre prospérité économique. Sans la participation pleine et sur un pied d'égalité des femmes dans tous les domaines de la société, y compris les processus de prise de décisions, on ne pourra pas faire de progrès réels et durables pour relever les défis du développement durable. L'objectif relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, qui a été proposé par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, doit demeurer un objectif à part entière. Mais nous ne devons pas en rester là. De manière générale, l'égalité des sexes doit être davantage prise en compte dans l'ensemble de ce nouveau cadre. À cet égard, je me dois de souligner l'importance capitale de garantir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation.

Nous devons continuer à lutter pour la pleine mise en œuvre des engagements que nous avons pris il y a près de 20 ans dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. L'Islande est fière d'appuyer la campagne d'ONU-Femmes pour la célébration de Beijing+20. Nous nous sommes associés au Suriname pour prendre la tête d'un groupe de pays amis afin de mobiliser les efforts à l'appui de la promotion de l'égalité des sexes et de célébrer le vingtième anniversaire de la Déclaration. Nous appelons les États Membres à se joindre à cette initiative et à prendre des mesures concrètes sur les 12 thèmes du Programme d'action.

Pour notre part, nous voulons faire participer les hommes et les garçons aux efforts en faveur de l'égalité des sexes. En janvier 2015, L'Islande et le Suriname convoqueront une conférence réservée aux hommes où les hommes pourront parler de l'égalité des sexes avec d'autres hommes, avec un accent particulier sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Il s'agira d'une conférence inédite, puisque ce sera la première fois qu'une conférence des Nations Unies rassemblera uniquement des dirigeants de sexe masculin pour discuter de l'égalité des sexes. Cette conférence sera une contribution remarquable à la conférence Beijing+20 et à la campagne HeForShe.

Ces dernières semaines nous ont rappelé la fragilité de l'être humain et la nécessité d'œuvrer de concert face aux plus graves menaces qui pèsent sur

l'humanité. Je voudrais présenter nos condoléances et dire toute notre solidarité aux États touchés par l'épidémie d'Ebola. Le Gouvernement islandais se joindra aux efforts internationaux pour endiguer cette épidémie par le versement de contributions financières aux organismes des Nations Unies.

L'année prochaine, les États Membres prendront ensemble des décisions importantes sur les voies et moyens de lutter contre les changements climatiques et de parvenir au développement durable. Dans le Nord, la biodiversité et les écosystèmes de l'Arctique sont menacés par les changements climatiques, et il est vital de réussir à exploiter de manière durable les ressources naturelles. L'Islande s'engage à œuvrer à l'adoption en 2015 de décisions audacieuses sur l'avenir de notre planète et une plus grande prospérité de la communauté internationale. Puissent les sages paroles de Nelson Mandela se confirmer alors que nous nous engageons sur cette voie : « Cela semble toujours impossible jusqu'à ce qu'on le fasse. »

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Botswana, S. E. M. Phandu Skelemani.

**M. Skelemani** (Botswana) (*parle en anglais*) :

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de prendre la parole devant cette assemblée de la communauté internationale. Qu'il me soit permis, au nom de S. E. le Président de la République du Botswana, le général de corps d'armée Seretse Khama Ian Khama, de me joindre aux autres délégations pour exprimer nos plus chaleureuses félicitations à S. E. M. Sam Kutesa pour son élection à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sa vaste expérience et son grand dévouement au service du Gouvernement et du peuple ougandais contribueront grandement au succès de la présente session. Ma délégation et moi-même lui souhaitons plein succès alors qu'il assume cette nouvelle responsabilité consistant à guider les travaux de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous tenons également à rendre un hommage bien mérité à son prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur John Ashe, pour le brio avec lequel il a dirigé la soixante-huitième session. Nous saluons ses efforts inlassables pour relever nombre des défis auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui.

Ma délégation se félicite du thème que le Président a choisi pour le débat général cette année, « Élaborer et

concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». Nous considérons que ce thème est à la fois pertinent et opportun, d'autant plus qu'il coïncide avec les efforts déployés actuellement par les États Membres pour formuler un nouveau programme de développement mondial appelé à remplacer les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous allons travailler sans relâche, aux côtés du Président et de la communauté internationale, pour élaborer le programme de développement pour l'après-2015. Les priorités fixées par le Président pour la présente session de l'Assemblée, à savoir les changements climatiques, l'élimination de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, l'état de droit et la paix et la sécurité internationales, figurent parmi les questions les plus importantes et les plus essentielles pour le succès et la viabilité d'un programme de développement mondial.

Alors que le rideau est sur le point de tomber sur les objectifs du Millénaire pour le développement, il est primordial de faire le point sur nos succès et nos échecs afin de tirer de notre expérience des enseignements capitaux. La communauté internationale, notamment le monde en développement, s'est heurtée à de grandes difficultés pour réaliser les OMD dans leur intégralité. En conséquence, beaucoup de pays, en dépit de tous leurs efforts et de leurs bonnes intentions, n'ont pas réalisé d'avancées concrètes en matière de développement au profit de leurs citoyens, contrairement à ce que prévoyaient les OMD. La pauvreté, les maladies, la stagnation économique et la dégradation de l'environnement, ainsi que d'autres difficultés, continuent d'atteindre des niveaux inacceptables, et ont été exacerbées en grande partie par les catastrophes naturelles et le manque de ressources et de capacités.

Même si le Botswana a fait des progrès remarquables pour ce qui est de la réalisation des OMD, il s'est néanmoins heurté à de lourds défis, au premier rang desquels le manque de ressources et de capacités. Le Gouvernement botswanais a mis tout en œuvre pour atteindre les OMD et améliorer la qualité de vie de ses citoyens en affectant une part importante du budget national aux secteurs qui ont le plus d'effet sur le développement du pays, notamment l'éducation, la santé, les infrastructures, le développement du capital humain et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Pendant le temps qui reste avant la date butoir de 2015, le Botswana n'épargnera aucun effort pour achever le travail concernant les OMD, en particulier

les objectifs 4 et 5, relatifs à la mortalité infantile et maternelle.

L'épidémie meurtrière d'Ebola, qui s'est transformée en une catastrophe de santé publique, constitue un grave revers pour la réalisation des OMD. C'est pourquoi nous prions instamment l'Assemblée d'appeler tous les partenaires et organisations de bonne volonté à ne ménager aucun effort pour aider la région Afrique de l'Ouest à faire face à ce fléau.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 a permis de définir une voie claire et stratégique pour parvenir au développement durable au niveau mondial, en appelant à un programme sans exclusive et transformateur qui intègre les trois piliers du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.

Le Botswana a suivi avec intérêt les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, dont l'objectif principal était d'élaborer un programme de développement mondial unique et porteur de transformation, conformément au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Nous trouvons très encourageants l'esprit de concertation et la volonté collective de la communauté internationale ainsi que sa détermination d'élaborer un ensemble d'objectifs ambitieux mais ouverts, tangibles et durables, ce qui devrait pousser et motiver chacun d'entre nous à exceller dans les efforts que nous déployons pour l'avenir que nous voulons. Je félicite les coprésidents du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable du travail remarquable qu'ils ont accompli, en menant le processus de négociation à son terme logique. Nous attendons avec intérêt les négociations intergouvernementales qui commenceront à la présente session de l'Assemblée générale sur le cadre de développement plus large pour l'après-2015. L'Assemblée peut être assurée de notre entière coopération et de notre participation constructive à ces délibérations.

Ma délégation participera activement à toutes les délibérations sur les priorités de développement essentielles présentées par le Secrétaire général, en particulier l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Certaines questions revêtent néanmoins une très grande importance stratégique pour le Botswana : les changements



climatiques, les pays en développement sans littoral, les pays à revenu intermédiaire, les pays en situation particulière, les problèmes liés à la paix et à la sécurité et la promotion des droits de l'homme.

S'agissant des changements climatiques, le Botswana ne connaît que trop bien les effets destructeurs de ce phénomène, qui continue d'entraîner des températures extrêmes, des modifications des cycles de précipitations, une dégradation des sols, un phénomène de désertification et des épisodes de sécheresse persistante. À cet égard, nous considérons que la recherche de solutions à ces problèmes devrait être une priorité des délibérations en cours sur le programme de développement durable pour l'après-2015. Nous attendons donc avec intérêt la vingtième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra cette année à Lima et devrait jeter les bases d'un accord juridiquement contraignant devant être adopté, à Paris, à la vingt-et-unième Conférence des Parties. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative d'organiser, récemment, le Sommet sur le climat, qui a permis d'imprimer l'élan politique si nécessaire, à l'approche de 2015, à ce processus.

En tant que pays en développement à revenu intermédiaire, sans littoral, et particulièrement vulnérable, le Botswana espère vivement que ces questions seront toutes prises en considération dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous accueillons avec satisfaction l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty, qui aura lieu à Vienne en novembre, et dans le cadre duquel seront, pour l'essentiel, examinés des mécanismes efficaces visant à remédier à la vulnérabilité des pays en développement sans littoral. Nous espérons qu'une attention particulière sera accordée, dans le cadre de cet examen, aux pays dont ne cesse de croître la population d'éléphants, dont le nombre entraîne non seulement de graves problèmes entre populations humaines et animaux, mais également une destruction de l'habitat même dont dépend leur survie. La population d'éléphants la plus importante en Afrique se trouve au Botswana.

Concernant les questions liées au développement social, je suis très heureux d'informer l'Assemblée que le Botswana fait des progrès constants dans l'élimination de la pauvreté avilissante, grâce à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'élimination de la pauvreté lancée en 2010. Nous avons réussi, en outre, à garantir la scolarisation de tous les enfants en primaire ainsi que

l'accès aux traitements contre le VIH/sida, à des soins et à un accompagnement. Néanmoins, des problèmes continuent de se poser en ce qui concerne la qualité de l'éducation et des services généraux.

Les questions de soutien financier, de transfert de technologies et de renforcement des capacités doivent systématiquement être prises en considération dans les discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015. Faute de quoi, les efforts que nous déployons pour éliminer la pauvreté et assurer le développement durable seront vains. Nous attendons avec intérêt l'adoption du nouveau programme de développement qui, nous n'en doutons pas, ira dans le sens de nos efforts individuels et collectifs en vue de réaliser ce à quoi nous aspirons tous : un monde sûr et prospère pour les générations actuelles et futures.

Les menaces à la paix et à la sécurité internationales représentent toujours certains des plus grands obstacles qui soient au développement humain. Le Botswana est extrêmement préoccupé par la montée constante de l'instabilité, de l'insécurité et du nombre de conflits violents dans différentes régions du monde. Nous assistons actuellement à des souffrances humaines inimaginables, alors que des milliers d'innocents perdent la vie et que le monde court au désastre sans fond de crises humanitaires calamiteuses.

Le conflit palestino-israélien et la terrible guerre prolongée en Syrie dépassent l'entendement. En Afrique, l'explosion fréquente de conflits violents dans certaines régions, en particulier au Soudan du Sud et en République centrafricaine, est un phénomène désolant. Malheureusement, l'Iraq est également assiégé par l'État islamique d'Iraq et du Levant et par le Front el-Nosra, groupes terroristes qui menacent non seulement la stabilité et la sécurité du Moyen-Orient mais également le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Non seulement nous sommes impuissants, en tant qu'États-nations, à accomplir notre devoir et à assumer notre responsabilité de protéger les populations contre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, mais, nous consentons de fait, et par inadvertance, à l'annihilation des générations futures. En juin, le Botswana a organisé, conjointement avec les Pays-Bas, la quatrième réunion du réseau mondial de coordonnateurs pour la responsabilité de protéger, en vue de consolider encore ce principe fondamental, qui favorise notre sens individuel et collectif des responsabilités à l'égard de nos concitoyens.

Même si ces efforts peuvent être efficaces en matière de sensibilisation, c'est toujours au Conseil de sécurité qu'il revient de prendre des mesures rapides et résolues. Il incombe par conséquent aux membres du Conseil de sécurité de montrer la voie de façon exemplaire et de témoigner d'un vrai respect pour la responsabilité qui leur est conférée, au titre de l'Article 24 de la Charte, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Botswana est extrêmement déçu et préoccupé par le fait que certains membres permanents du Conseil de sécurité fassent régulièrement échec à tout effort visant à trouver des solutions durables aux situations de conflit. À n'en pas douter, des membres responsables de la communauté internationale ne devraient pas abdiquer et n'abdiqueraient pas cette responsabilité solennelle en permettant que le Conseil soit réduit, semble-t-il, à un état ingrat de paralysie alors que le monde se consume jusqu'à l'extinction. En mai dernier encore, le Conseil n'a pas réussi à adopter un projet de résolution visant le renvoi de la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale (CPI). Il va sans dire qu'il s'agissait, ni plus ni moins, d'un simulacre de justice pénale internationale.

Le Botswana demeure attaché à un système de justice pénale internationale efficace. C'est pourquoi nous continuons d'appuyer l'indépendance et la crédibilité de la CPI, seul mécanisme judiciaire international existant à même d'enquêter et d'engager des poursuites pour crime de génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime d'agression. On ne saurait trop insister, néanmoins, sur le rôle que joue le Conseil de sécurité dans la facilitation des travaux de la CPI. Nous espérons sincèrement qu'à l'avenir, le discernement et la simple compassion l'emporteront dans les décisions du Conseil visant à éliminer les menaces à la paix et à la sécurité internationales et à promouvoir une culture mondiale de la responsabilité judiciaire, y compris la gouvernance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. À cet égard, le Botswana salue l'initiative française concernant l'utilisation du veto, qui demande aux membres permanents du Conseil de sécurité de s'abstenir d'y recourir dans des situations où des atrocités de masse ont été commises.

Le Botswana félicite aussi les pays, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations humanitaires qui ont vaillamment contribué aux efforts visant à atténuer les souffrances humaines où que ce soit dans le monde. Nous applaudissons en particulier l'engagement inébranlable du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en faveur de la paix et la sécurité internationales, ainsi que

sa volonté d'améliorer le sort des groupes vulnérables de la société, notamment les femmes et les enfants.

En conclusion, je voudrais réitérer et réaffirmer l'attachement du Botswana aux principes et aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'énoncés dans la Charte. Nous continuons de nous acquitter avec constance et détermination de l'obligation que nous avons, en tant que membre de la communauté internationale, d'apporter notre modeste contribution à la création d'un monde pacifique, sûr et prospère pour tous.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de l'Union du Myanmar, S. E. M. Wunna Maung Lwin.

**M. Wunna Maung Lwin** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici à un moment où le monde est confronté à des défis mondiaux pressants et à des menaces à la sécurité auxquels nous devons répondre collectivement et de toute urgence. Notre planète se réchauffe du fait du danger manifeste et imminent que font courir les changements climatiques. Le terrorisme montre de nouveau son visage hideux. Le village planétaire est pris de peur face au risque de propagation de l'épidémie d'Ebola. Les tensions et la méfiance augmentent entre les grandes puissances, et rappellent les rivalités de la guerre froide. Le nombre et l'ampleur des conflits régionaux et locaux sont en hausse dans certaines parties de la planète. Un milliard de personnes vivent encore dans la pauvreté. Le monde que nous voulons est encore un rêve distant.

Les changements climatiques ne sont plus simplement une question sujette à des querelles scientifiques, mais une question de survie qui requiert une action urgente de notre part. Nombre de pays en développement dont l'économie est tributaire de l'agriculture, ainsi que les petits États insulaires, seront le plus durement touchés. Il est de la plus haute importance que nous convenions d'un nouvel engagement mondial sur la protection du climat et sur de nouveaux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi ma délégation remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, d'avoir organisé le Sommet sur le climat de 2014, dont le message, fort et clair, est qu'une action urgente et commune est nécessaire. Le Myanmar continuera d'œuvrer de concert avec la communauté internationale en vue de parvenir à un accord constructif, applicable et universel sur le climat en 2015 à Paris.

En appui à la vision du Président de l'Assemblée générale d'un programme de développement pour l'après-2015 porteur de transformation, nous devons redoubler d'efforts durant cette session afin d'engager le monde sur la voie du développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Nous devons aussi nous attacher ensemble à trouver le moyen de mettre efficacement en œuvre ce processus, et notamment de mobiliser l'appui financier et technologique en vue de garantir le succès du nouveau programme et des objectifs de développement durable.

L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, d'un caractère et d'une ampleur sans précédents, est alarmante. Nous ne devons pas considérer que cette épidémie ne concerne qu'un peuple ou un lieu en particulier. Il s'agit d'un défi commun lancé à toute l'humanité. Le Myanmar se félicite de ce que le Secrétaire général ait réagi rapidement et en temps voulu en mettant sur pied la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola.

Rien ne saurait justifier le terrorisme, quelles qu'en soient les raisons ou les circonstances, et les atrocités et les meurtres impitoyables commis au nom de la religion ne doivent pas être tolérés. Le Myanmar a toujours condamné le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous ne sommes pas insensibles au sort de ceux qui ont été victimes du terrorisme. La communauté internationale doit s'unir pour éliminer ces horribles crimes. À cet égard, ma délégation appuie pleinement la déclaration faite il y a quelques jours ici à New York par les Ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le Myanmar est convaincu que l'Organisation des Nations Unies continue d'avoir un rôle légitime et pertinent dans la gestion des affaires du monde. Nous continuerons de coopérer activement avec elle, conformément aux principes de notre politique étrangère. Grâce aux changements positifs au Myanmar, la coopération entre le Myanmar et l'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui meilleure que jamais auparavant. L'Organisation des Nations Unies et ses organismes s'intéressent davantage au Myanmar, et tendent la main à son peuple dans tous les aspects de sa vie. Le Gouvernement, pour sa part, est en train de faciliter le déploiement efficace des missions des Nations Unies.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un des buts principaux des Nations

Unies. Le Myanmar, en tant que pays épris de paix, a en horreur les armes de destruction massive et est pleinement conscient du danger qu'elles représentent. C'est à cette fin que le Myanmar présente chaque année, et ce depuis 1995, un projet de résolution sur le désarmement nucléaire. Nous le ferons encore une fois durant la présente session de l'Assemblée générale. Nous encourageons tous les États Membres à appuyer énergiquement notre projet de résolution. Si nous donnons suite à la feuille de route qui figure dans la résolution en faisant preuve d'une forte volonté politique, un monde exempt d'armes nucléaires sera bientôt à notre portée.

Je voudrais informer l'Assemblée que le Myanmar se prépare, au plan national, à ratifier les principaux instruments internationaux relatifs au désarmement. Le processus est bien avancé. Je suis heureux d'annoncer que le Pyidaungsu Hluttaw, le Parlement de l'Union, vient d'approuver l'accession du Myanmar à la Convention sur les armes biologiques.

Le vent du changement a soufflé sur le Myanmar ces trois dernières années. L'ampleur et la vitesse des changements positifs survenus au Myanmar ont été grandement reconnues et encouragées par la communauté internationale. Ces changements ont contribué à améliorer l'image du Myanmar dans la région et dans le monde. Au plan régional, le Myanmar a présidé l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle jusqu'au mois de mars de cette année. Après nous être acquittés avec succès de cette tâche, nous assumons aujourd'hui la prestigieuse responsabilité de présider l'ASEAN. Sous notre présidence, l'ASEAN s'efforce d'accélérer le processus de construction de la communauté de l'ASEAN mené sur le thème « Aller de l'avant dans l'unité vers une communauté pacifique et prospère ».

Le Myanmar est bien avancé dans la voie d'une transition démocratique pacifique qui a démarré il y a plus de trois ans en lançant un vaste programme de réformes politiques et économiques. La première série de réformes a été le passage sans heurts d'un gouvernement militaire à un système multipartite démocratique, dans lequel toutes les forces politiques œuvrent de concert pour surmonter leurs divergences par le dialogue au niveau des deux chambres du Parlement. Un système politique ouvert à tous a été mis en place, associant toutes les parties prenantes aux efforts de réconciliation nationale. Cette première

série de réformes a permis la réconciliation nationale, le vote d'une série de lois d'amnistie, une plus grande ouverture de l'espace politique, la liberté de la presse, la liberté d'expression, et la liberté d'association et de réunion pacifique. S'est ensuivie la deuxième vague, avec tout un ensemble de réformes dans les domaines politique, économique, administratif, et en matière de développement du secteur privé. À présent, la troisième vague a été lancée, qui vise à poser les bases solides d'un nouvel État démocratique et à répondre aux besoins socioéconomiques de la population. Nous sommes déterminés à maintenir le cap des réformes en œuvrant à la paix, à la stabilité et à la réconciliation nationale.

Étant donné que notre démocratie est encore très jeune, nous devons faire face à une multitude de défis considérables, comme les autres pays en transition. Le Gouvernement a une longue liste de choses à faire en dépit de ses moyens limités. Nous sommes résolus à surmonter les difficultés et convaincus que nous atteindrons nos objectifs. Nous avons besoin de la compréhension et de l'appui soutenu de la communauté internationale dans notre entreprise de développement économique et de renforcement de nos capacités afin d'ancrer fermement les fondations d'une société démocratique.

L'une des questions qui attirent l'attention nationale et internationale consiste dans la démarche tendant à modifier l'actuelle Constitution du Myanmar. À cet égard, le Pyidaungsu Hluttaw a établi un comité mixte chargé d'examiner les modifications de la Constitution en juillet de l'an dernier. En outre, après qu'ont été sollicitées des suggestions et recommandations de la part du grand public et des partis politiques, un comité de concrétisation des modifications de la Constitution a été formé pour œuvrer sur la base des contributions reçues.

Dans sa mise en pratique des valeurs démocratiques, le Gouvernement fait prévaloir bien davantage et prend nettement plus en considération les aspirations de l'ensemble de nos citoyens. En conséquence, nous nous efforçons actuellement de créer les conditions propices à la tenue d'un scrutin indépendant, libre et régulier dans un cadre légal qui ne compromette pas la souveraineté nationale. À cet effet, le Myanmar a récemment accueilli une mission d'évaluation des besoins dépeçée par l'ONU. Tous les partis politiques existants devraient normalement participer aux élections. La décision finale reviendra au peuple le jour du vote.

La paix et la stabilité sont indispensables à l'équilibre politique et au développement socioéconomique du pays. L'accélération de la réconciliation nationale fait partie intégrante de l'entreprise de réforme. Nous travaillons de concert et de bonne foi avec tous les groupes ethniques armés pour parvenir à un accord de cessez-le-feu à l'échelle nationale. Jusqu'à présent, nous y sommes arrivés avec 14 des 16 groupes. Nous dirigeons maintenant nos efforts sur un projet de cadre de concertation politique qui plantera les jalons nécessaires pour mettre fin au conflit qui dure depuis six décennies.

Le Gouvernement prend au sérieux son engagement à faire aboutir le processus de paix. Il est disposé à transiger sur tous les points, sauf ceux qui ont trait à l'unité et à la souveraineté de l'État. Le dialogue politique fournira également l'occasion historique d'aborder toutes les questions d'intérêt national. Il nous semble vraiment que le moment approche où nous serons parvenus à une paix globale et durable.

Les progrès ont été constants pour ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme dans mon pays. Une série d'amnisties présidentielles a fait advenir un climat propice à ce que chacun ait accès au parlement, aux partis politiques, aux organisations de la société civile et aux organisations syndicales. La Commission nationale des droits de l'homme du Myanmar, établie pour la première fois en 2011, a été reconstituée très récemment sous la forme d'une entité indépendante. Nombre de mécanismes de recours, dont la Commission, ont été mis à la disposition des citoyens afin que tout un chacun puisse déposer plainte en cas de violation de ses droits.

Dans cette nouvelle ère, la liberté de la presse et des médias est l'un des produits les plus visibles des réformes. En contribuant à l'entreprise de réforme générale, les médias gagnent à présent du terrain. L'abolition de la censure qui s'exerçait sur la presse depuis des décennies, la parution de multiples journaux et quotidiens privés et la promulgation d'une nouvelle loi sur les médias sont parmi les réalisations notables qui ont trait à notre paysage médiatique.

De façon très déterminée, le Myanmar d'aujourd'hui combat la traite des êtres humains, prévient les violences sexistes et protège les enfants. La violence sexuelle est un crime qui fait l'objet d'une réprobation absolue dans nos valeurs traditionnelles et notre culture nationale. Elle est strictement interdite par la loi. Au sommet mondial qui s'est tenu en juin de cette année,



le Myanmar s'est associé à la Déclaration d'engagement concernant l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. La signature de la Déclaration par le pays s'inscrit dans le droit fil de la politique de tolérance zéro qu'il applique à l'égard du recours au viol ou à la violence sexuelle comme arme de guerre. Les Forces armées du Myanmar font des avancées remarquables dans l'exécution de leur plan d'action qui vise à mettre fin au recrutement d'enfants soldats sur le territoire national. Grâce à notre action vigoureuse sur ce point, il n'y a plus de nouveaux enrôlements de mineurs, que ce soit ou non en connaissance de cause.

Au nouveau Myanmar, toutes les principales préoccupations relatives aux droits de l'homme sont traitées dans une plus large mesure qu'avant. Nous avons déjà fait la moitié du chemin. Ces progrès contribuent à ce que la population du pays jouisse davantage de ses droits de l'homme et de ses libertés fondamentales. Par conséquent, il nous semble indiscutable que le Myanmar n'a plus à figurer aux ordres du jour respectifs du Conseil des droits de l'homme et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale.

Nous accordons également une grande attention et consacrons des efforts au règlement de la question des violences intercommunautaires qui ont eu lieu entre les deux communautés de l'État d'Arakan. Il est crucial de bien comprendre l'histoire, la diversité et la complexité du phénomène avant de tirer des conclusions, qui autrement seraient hâtives. La situation ne doit pas être appréhendée de manière superficielle. Il faudrait que la communauté internationale apporte un concours pragmatique et objectif à la recherche d'une solution durable. Pour traiter les causes profondes du problème, nous œuvrons en faveur de la paix, de la stabilité, de l'harmonie et du développement pour l'ensemble de la population de l'État d'Arakan. Un plan d'action est en cours de finalisation et sera bientôt lancé. Une fois en place, il sera mis à exécution de façon systématique et opportune.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les partenaires internationaux de soutenir les efforts que nous déployons pour répondre aux besoins actuels des personnes touchées. Étant donné que le développement constitue l'un des principaux défis à relever dans l'État d'Arakan, j'invite également la communauté internationale, et en particulier les Nations Unies, à fournir l'aide au développement qui y fait si cruellement défaut.

Le Gouvernement du Myanmar concentre notamment son action sur la réduction de la pauvreté et le développement durable en vue de rehausser le niveau de vie des populations rurales comme urbaines. Nous travaillons âprement à opérer les changements structurels requis pour dépasser l'économie fondée sur l'agriculture en donnant un caractère essentiellement industriel à notre production. La cristallisation progressive de ces efforts nous permet de bénéficier d'une croissance économique régulière. Le taux de croissance de notre produit intérieur brut s'est établi respectivement à 5,6 %, 7,3 % et 8,7 % au cours des trois dernières années.

Cette tendance encourageante à la croissance économique et à la progression de notre processus de réforme nous a conduits à prendre une décision importante. J'annonce ainsi que le Myanmar, animé d'une détermination sans faille, a entamé la procédure interne qui doit lui permettre de quitter le rang des pays les moins avancés (PMA). À cet égard, le Président U Thein Sein a fait part au Secrétaire général Ban Ki-moon de notre intention résolue d'atteindre cet objectif. Un comité national de haut niveau et des sous-comités connexes s'occupent activement de coordonner des mesures nationales, y compris une stratégie de transition, dans l'optique de notre radiation de la liste des PMA. Nous collaborons étroitement avec les organismes compétents des Nations Unies qui doivent nous fournir l'assistance technique nécessaire.

Le Myanmar a enregistré des progrès considérables au cours des trois ans et demi qui se sont écoulés depuis qu'il a lancé des réformes de grande ampleur afin d'accomplir sa transition vers la démocratie. Le succès de sa transformation pacifique a même été salué comme un modèle dans le monde d'aujourd'hui. Toutefois, en dépit de ces réalisations, il nous reste beaucoup de difficultés et d'obstacles à surmonter sur la voie de la démocratie et du développement. Nous avons pleinement conscience de ces défis redoutables. Nous ne tomberons pas dans le piège de l'autosatisfaction. Nous sommes résolus et déterminés à poursuivre sans relâche nos initiatives de réforme et d'édification d'un État démocratique.

Le Myanmar est en train d'évoluer, et il le fait dans le bon sens. Nous mettons en place des fondations robustes pour un État démocratique dans lequel nous puissions vivre dans l'harmonie, la paix et la prospérité. L'évolution de la situation au Myanmar doit être considérée de manière plus équilibrée et plus

objective. C'est au peuple du Myanmar qu'il incombe en premier lieu de réaliser ses aspirations de longue date à la démocratie, à la paix et à la prospérité. L'appui et la compréhension sans faille de la communauté internationale apporteraient une contribution favorable au processus de réforme du Myanmar. Rome ne s'est pas faite en un jour.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République des Philippines, S. E. M. Albert del Rosario.

**M. Del Rosario** (Philippines) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement philippin, je félicite chaleureusement M. Kutesa de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Qu'il soit assuré de l'appui inébranlable des Philippines tandis qu'il fournira le leadership et l'inspiration dont nous avons besoin pour nous atteler à la tâche considérable de continuer à élaborer un programme de développement pour l'après-2015 porteur de transformation et sans exclusive. En choisissant ce thème pour sa présidence, il a placé l'humain au cœur de ce programme de développement, un programme centré sur les personnes qui est également le pilier du contrat social passé entre le Président Benigno S. Aquino III et le peuple philippin, et qui est étayé par un régime de bonne gouvernance.

Je voudrais me pencher sur les questions suivantes, qui correspondent à la fois au contrat social du Président et au programme de développement pour l'après-2015 de l'ONU : les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; les changements climatiques et la réduction et la prise en charge des risques de catastrophe; le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant; l'épidémie de maladie à virus Ebola; la paix, la sécurité et l'état de droit; le désarmement, le maintien de la paix, les migrations, la protection des femmes et des enfants; et l'appel aux réformes de l'ONU.

Il y a 14 ans, la vision partagée d'une vie digne et sûre pour tous nos peuples nous a poussés à adopter les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons alors tous fait le vœu de lutter contre la pauvreté et la maladie; de donner aux enfants en âge d'être scolarisés un accès à l'éducation primaire; d'améliorer l'égalité des sexes et les soins pour les mères et les enfants; de fournir à nos communautés une eau potable; d'empêcher notre environnement de se dégrader davantage; et de mobiliser les ressources et partenariats

internationaux afin d'aider ceux qui en ont le plus grand besoin. Aujourd'hui, selon le dernier rapport consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement, nos efforts collectifs ont réduit de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, ont fourni à plus de deux milliards de personnes un accès à une eau potable, et ont permis de marquer des points dans la lutte contre le paludisme et la tuberculose. Cependant, un an avant l'échéance, il reste encore beaucoup à faire.

Le bilan des Philippines montre que nous avons accompli des progrès considérables dans les domaines de l'élimination de la pauvreté extrême, de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, de la lutte contre le paludisme et la tuberculose, de l'accès à une eau potable, et de l'égalité des sexes. Toutefois, comme nombre d'autres pays en développement, nous avons encore des défis à relever dans d'autres domaines. Nous avons récemment marqué un temps d'arrêt pour prendre le temps d'envisager de nouvelles stratégies. Nous avons également pris conscience de l'importance de renforcer la collecte et l'analyse de données de bonne qualité afin de mesurer nos progrès au regard des objectifs du Millénaire pour le développement et de faciliter notre prise de décision.

Il y a un an, ici même devant l'Assemblée générale, les Philippines appelaient à élaborer un programme de développement pour l'après-2015 ancré dans le respect et la promotion des droits de l'homme, une gouvernance responsable et un développement ouvert à tous (voir A/68/PV.22). Tous les efforts que nous avons lancés au niveau national reposent sur ces piliers.

La plus grande difficulté à laquelle les Philippines se sont heurtées pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement a été la série de catastrophes naturelles qui ont frappé notre pays. Le supertyphon Haiyan, le plus violent jamais enregistré, a eu des répercussions considérables sur les progrès modestes que nous avons accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce typhon et les autres catastrophes survenues dans d'autres régions du monde nous rappellent qu'il y a urgence à régler la question des changements climatiques.

Il y a deux mois, nous avons mis la dernière main à un plan complet de réhabilitation et de redressement des zones touchées par le typhon. Ce plan exige des ressources et des efforts considérables, mais tant les Philippines que leurs partenaires internationaux sont décidés à mener cet énorme projet de reconstruction et de réhabilitation jusqu'à son terme. Nous sommes

déterminés non seulement à reconstruire, mais à reconstruire mieux. Une fois encore, je tiens à réaffirmer toute la reconnaissance du peuple philippin à la communauté internationale pour l'assistance qu'elle a apportée aux victimes et aux survivants du typhon. Arrivées à point nommé, son intervention et sa solidarité ont été une source de grande émotion et d'inspiration. À l'heure actuelle, nous attendons avec intérêt la tenue prochaine de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, à Sendai (Japon), et du tout premier Sommet mondial sur l'aide humanitaire, qui aura lieu à Istanbul (Turquie), au cours desquels nous espérons partager les enseignements tirés du typhon Haiyan.

De même que la communauté internationale s'est mobilisée comme un seul homme pour venir en aide aux Philippines dans le sillage du typhon Haiyan, elle doit également renouveler cet exploit face à deux fléaux contemporains : le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et l'épidémie de maladie à virus Ebola. Les Philippines condamnent les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés par l'EIIL. Nous appuyons la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité sur les combattants terroristes étrangers adoptée le 24 septembre, parce que nous estimons qu'une intervention déterminée et immédiate est nécessaire pour venir à bout de ce groupe. En tant que membre responsable de la communauté internationale, les Philippines assumeront leur part des efforts mondiaux nécessaires pour triompher de l'EIIL et de ses idéologies fallacieuses.

S'agissant de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, les Philippines ont conscience de la menace qu'elle fait peser sur la santé mondiale et de ses répercussions sur le développement. En fonction de nos capacités, nous appuyerons les efforts de la communauté internationale pour endiguer ce fléau sous les auspices de l'Organisation mondiale de la Santé.

Les efforts de développement sont menacés par des revers dûs à des menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et l'état de droit. Nous devons veiller à ce que les conflits ne sapent pas le programme de développement que nous cherchons à réaliser. Nous devons renouveler notre attachement aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans les conventions et accords internationaux pertinents afin de régler tous les conflits de manière pacifique et dans le respect de l'état de droit.

Dans cet esprit, je suis heureux de partager l'expérience des Philippines en matière d'instauration de

la paix dans le sud du pays. Avec la signature de l'accord global sur le Bangsamoro, nous sommes convaincus que les dividendes de la paix – investissements, emplois, perspectives économiques, accès aux services et infrastructures de base – finiront par servir les intérêts de nos frères et sœurs musulmans. Nous sommes reconnaissants à l'ONU et à la communauté internationale du rôle qu'elles ont joué pour nous appuyer tout au long de ce processus de paix lent et difficile.

Alors que nous célébrons ces progrès vers la paix à l'intérieur du pays, nous sommes toutefois confrontés à la réalité de tensions accrues dans les mers de notre région. Une fois encore, les Philippines ont dû en appeler à la primauté du droit pour tenter d'apaiser ces tensions. Les Philippines estiment que l'instrument charnière pour régler les différends d'ordre maritime est la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée en 1982. Nous avons invité un État partie à régler notre différend maritime pacifiquement sur la base de ladite Convention, notamment ses dispositions consacrées au règlement des différends, et en particulier l'arbitrage prévu à l'annexe VII.

Pourtant, cet État a refusé de nous rejoindre et a continué à s'obstiner de manière unilatérale dans ses prétentions expansionnistes qui violent les droits légitimes des Philippines et d'autres voisins littoraux aux termes de la Convention, comme par exemple leurs zones économiques exclusives et leurs plateaux continentaux. Au lieu de régler pacifiquement ces différends maritimes dans le cadre de la Convention, ledit État s'est lancé dans une suite d'activités dangereuses, irréflechies et brutales, en vue d'imposer un changement unilatéral du statu quo maritime qui règne en mer de Chine méridionale. Ces mesures unilatérales ont exacerbé les tensions et mis en péril la paix et la stabilité dans la mer de Chine méridionale.

En 2012, après avoir occupé de force le récif de Scarborough situé à environ 126 milles nautiques de l'île philippine de Luzon et qui en fait n'est constitué que de petits rochers, ledit État a refusé de retirer ses navires de ce récif, violant ainsi un accord conclu mutuellement pour désamorcer les tensions. Cette année, ledit État a imposé un moratoire unilatéral sur la pêche dans certaines zones de la mer de Chine méridionale, empiétant ainsi sur les droits souverains légitimes des Philippines et d'autres États côtiers dans leurs zones économiques exclusives. Ces deux dernières années, cet État a entrepris de grands travaux d'aménagement

autour des récifs de Johnson, McKennan, Hughes, Cuarteron et Gaven dans les îles Spratly.

Ces mesures unilatérales s'inscrivent dans une stratégie visant à modifier le statu quo maritime pour faire avancer la position connue sous le nom de « ligne discontinue de neuf traits », une revendication expansionniste d'une souveraineté incontestable sur la quasi-totalité de la mer de Chine méridionale, qui constitue une violation de la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale signée en 2002 par la Chine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les Philippines appuient l'appel lancé par le Secrétaire général aux États parties en vue de définir clairement et de faire connaître les limites de leurs zones maritimes respectives pour donner aux parties plus de certitude quant à la délimitation de leurs espaces maritimes.

La Convention prévoit un mécanisme viable pour le règlement des conflits, notamment l'arbitrage. L'arbitrage est un mécanisme non restrictif, amiable et durable pour le règlement pacifique des différends maritimes. L'arbitrage, en définissant les droits maritimes de chacun, profite à toutes les parties. Par conséquent, les Philippines sont plus déterminées que jamais à utiliser tous les moyens possibles au titre du droit international pour éviter une escalade du conflit et préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

À la quarante-septième réunion des Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN qui s'est tenue à Nay Pyi Taw, les Philippines ont proposé un plan d'action à triple volet pour apaiser les tensions. Le plan d'action à triple volet que nous proposons englobe trois approches : une approche immédiate, une approche à moyen terme et une approche à long terme pour mettre fin aux actions provocatrices et déstabilisatrices dans la mer de Chine méridionale. Il s'agit d'un cadre positif, constructif et global, inspiré des diverses idées avancées depuis plusieurs années par les Philippines et d'autres pays pour régler la question de la mer de Chine méridionale.

Dans le cadre de ce plan d'action à triple volet, l'approche immédiate appelle à la cessation de toute activité de nature à aviver les tensions comme le veut le paragraphe 5 de la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale signée en 2002 par la Chine et l'ASEAN. Ce paragraphe prescrit, premièrement, de faire preuve de retenue; deuxièmement, de ne commencer à occuper aucun lieu inhabité ou de ne pas

y entreprendre de grands travaux d'aménagement; et troisièmement, de traiter tous les différends dans un esprit constructif. En vertu de l'approche à moyen terme qui a pour objet de gérer les tensions en attendant de parvenir à un règlement définitif, le plan d'action à triple volet souligne la nécessité de l'application intégrale et effective de la Déclaration et de la conclusion rapide d'un code de conduite. Pour ce qui est de l'approche à long terme, le plan d'action à triple volet souligne la nécessité d'établir un mécanisme de règlement des différends en vue de régler définitivement et durablement tous litiges suivant les principes du droit international.

C'est en vue de parvenir à un tel règlement que les Philippines ont recours à la procédure d'arbitrage. Les Philippines estiment que la sentence arbitrale viendra préciser les droits maritimes de toutes les parties, jetant ainsi les bases pour le règlement des différends maritimes en mer de Chine méridionale. Ces approches proposées dans le cadre du plan d'action à triple volet peuvent être appliquées simultanément, sans préjudice des revendications territoriales en présence. Nous exhortons toutes les parties à joindre leurs efforts pour relever ce défi en réglant cette question sur la base de l'état de droit.

En ce qui concerne le désarmement, les Philippines sont vivement préoccupées par la menace que représentent les armes de destruction massive, du Moyen-Orient à la péninsule coréenne. La position des Philippines en faveur de l'élimination totale et complète des armes nucléaires, biologiques et chimiques demeure inchangée. Les Philippines sont fermement convaincues qu'il faut convoquer le plus rapidement possible une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Les pourparlers à six sur la péninsule coréenne doivent redémarrer. Il faut que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 soit couronnée de succès pour préserver la crédibilité du Traité.

Les Philippines appuient fermement le discours actuel sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui gagne du terrain au sein et en dehors des Nations Unies. Nous continuerons de nous joindre aux appels en faveur du désarmement nucléaire jusqu'à ce que l'option zéro devienne une réalité. En outre, les Philippines condamnent l'emploi de mines terrestres et d'engins explosifs improvisés et le commerce illicite des



armes légères et de petit calibre, qui, malheureusement, persistent dans le monde.

Les missions de maintien de la paix Nations Unies sont essentielles pour la paix et la sécurité internationales. Les Philippines, qui ont depuis toujours participé à des missions de maintien de la paix, ont ainsi démontré leur engagement indéfectible à contribuer à cette noble cause. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier nos partenaires au sein de la communauté internationale pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée lors de récents incidents impliquant des Casques bleus philippins, plus précisément au sein de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans les hauteurs du Golan. Notre action collective a mis en évidence l'importance que la communauté internationale continue d'accorder au maintien de la paix des Nations Unies.

Face à de graves dangers, les Casques bleus philippins ont courageusement contribué à sauvegarder la paix mondiale. Ils ont servi avec honneur, distinction et professionnalisme en vue de l'exécution des mandats de maintien de la paix. Nous sommes vivement préoccupés par les dangers existants et nouveaux encourus par tous les soldats de la paix de l'ONU, et nous exhortons l'ONU et tous les États Membres à faire en sorte que ces dangers soient éliminés. À notre avis, il convient de régler le plus rapidement possible et au plus haut niveau les questions opérationnelles et tactiques en suspens relatives au maintien de la paix des Nations Unies. Les Philippines réitèrent leur ferme attachement au maintien de la paix multilatéral, à la sécurité collective et à l'état de droit.

Lorsque nous parlons de développement sans laissés-pour-compte, nous ne devons pas oublier les contributions inestimables que les travailleurs migrants apportent au développement et au progrès dans le monde. Leur bien-être est une responsabilité partagée et fait partie intégrante de l'engagement pris par la communauté internationale de promouvoir des sociétés où il n'y a pas d'exclus. Ces migrants sont particulièrement vulnérables en période de conflit. Nous ne devons pas les oublier. Ils méritent le plein appui et la coopération de la communauté internationale pour que leur sûreté, leur sécurité et leur bien-être soient garantis. Tous les pays – les pays d'accueil, de transit ou d'origine – doivent participer pleinement à cette tâche cruciale.

Nous sommes également préoccupés par le fait que les migrants, en particulier des femmes et des enfants, continuent d'être victimes de la traite. Il convient de renforcer les efforts nationaux et internationaux visant à prévenir la traite, à poursuivre les trafiquants en justice et à aider les victimes en termes de rétablissement et de réhabilitation. Dans une perspective plus large, nous devons respecter pleinement les droits des migrants en leur garantissant l'égalité de traitement dans tous les pays. Les Philippines continueront d'appuyer les efforts visant à protéger les droits fondamentaux des migrants, à reconnaître leurs contributions au développement et à leur garantir une place au sein des sociétés qui n'excluent personne que nous envisageons dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

Dans le contexte de nos débats et négociations sur les meilleurs moyens d'élaborer et de concrétiser le programme de développement pour l'après-2015, nous devons prendre des mesures concrètes sur les réformes proposées de l'ONU, qui font l'objet de discussions et de dialogues depuis des années. Les Philippines sont favorables au changement et aux réformes au sein de l'ONU afin de renforcer sa capacité à répondre aux nouvelles exigences et à remplir son mandat avec le plus d'efficacité, de transparence, de responsabilisation et d'efficience possible. Ces réformes doivent notamment donner lieu à un meilleur processus de sélection du Secrétaire général, du Président de l'Assemblée générale et des chefs de secrétariat de l'ONU; une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité; un réexamen de l'emploi du droit de veto au Conseil de sécurité; une augmentation du budget des missions de maintien de la paix; et des moyens permettant de tirer pleinement et efficacement parti des partenariats dans l'ensemble des activités de l'ONU. Par exemple, l'élection d'une femme en tant que prochain Secrétaire général de l'ONU serait un signal fort en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Alors que nous préparons le terrain pour l'adoption d'une nouvelle série d'objectifs de développement pour l'après-2015, n'oublions pas qu'il est tout aussi important d'instaurer un climat politique et social favorable à la réalisation de ces objectifs. Lorsque les conflits et l'insécurité persistent, que des catastrophes frappent, que des pandémies se déclarent, que le terrorisme se propage et qu'existe un risque d'épuisement des dons de la terre, nous risquons réellement de ne pas réaliser nos objectifs de développement. Nous avons donc la

responsabilité, en tant qu'États Membres de l'ONU, de nos ressources pour faire de l'ONU un moteur de paix, de progrès et de développement.

déployer tous les efforts possibles et de mobiliser toutes *La séance est levée à 14 h 20.*